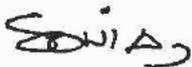


POINT 1

Copie du dossier N° 132062 « Démarche de concertation
concernant les services de justice au Nunavik »

Le 4 juin 2019

Madame Sonia LeBel
Ministre de la Justice
1200, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4M1

Madame la Ministre, 

Nous avons pris connaissance de votre lettre du 23 mai 2019 dans laquelle vous sollicitez une rencontre, et nous partageons vos préoccupations quant aux nombreux enjeux soulevés lors des audiences de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (Commission Viens).

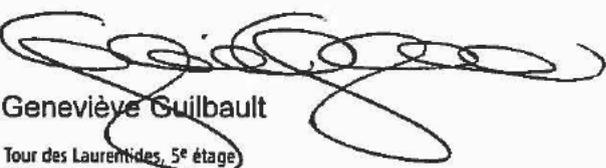
Soyez assurée que nous consacrons déjà des efforts soutenus afin de veiller à la sécurité publique des Nunavimmiuts et d'améliorer les services offerts par notre ministère.

Nous saluons votre démarche de concertation visant à s'assurer d'une pleine justice au Nunavik, et vous pouvez compter sur notre collaboration pour d'éventuels travaux. Nous sommes d'ailleurs déjà partenaires dans le projet de votre ministère visant à implanter la comparution par visioconférence dans les différents corps de police du Nord-du-Québec.

En outre, nous invitons M^e Samson à communiquer avec M. Richard Coleman, directeur du Bureau des relations avec les Autochtones, afin qu'il s'assure que les personnes appropriées soient présentes pour la première rencontre. Vous pouvez le joindre par téléphone au 418 646-6777,  ou par courriel à richard.coleman@msp.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de la Sécurité publique,


Geneviève Guilbault

Tour des Laurentides, 5^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : 418 643-2112
Télécopieur : 418 646-6168

NOTE À LA MINISTRE

Date : 2019.05.29

Expéditeur : Liette Larivée, sous-ministre

Objectif : Pour information

Objet : Situation au Nunavik – Démarche de concertation visant à s'assurer d'une pleine justice au Nunavik – enjeux concernant les alternatives ou des compléments à la cour itinérante, des comparutions par vidéoconférence, de la détention préventive, des services d'interprétariat, de l'accompagnement de justiciables et des programmes de déjudiciarisation

ÉTAT DE SITUATION

- o Le 23 mai 2019, une lettre signée par Mme Sonia LeBel, ministre de la Justice et procureure générale, a été reçue par courriel.
- o Un accusé réception a été envoyé le jour même par le Cabinet du Ministère de la Sécurité publique (MSP).
- o La lettre vise à mettre en place un groupe de concertation concernant les enjeux de la situation au Nunavik, ainsi que de préparer nos réponses aux recommandations de la Commission Viens.
- o Ce groupe de concertation MJQ-MSP serait sous la responsabilité du Directeur général associé de la Direction des orientations, des politiques et de la législation ministérielle du ministère de la Justice, M^c Marc Samson.

ANALYSE ET COMMENTAIRES

- o Le MSP est déjà actif sur plusieurs enjeux mentionnés, et ce en collaboration avec le MJQ :
 - nous sommes partenaires dans le projet du MJQ visant à implanter la comparution par visioconférence dans les différents corps de police du Nord-du-Québec;
 - en juin 2018, nous avons déjà répondu de façon satisfaisante à 16 des 27 recommandations émises par le Protecteur du citoyen dans son Rapport spécial intitulé *Les conditions de détention, l'administration de la justice et la prévention de la criminalité au Nunavik*;
 - nous avons signé une entente tripartite sur la prestation des services policiers 2018-2023 ainsi qu'une entente bipartite sur le financement complémentaire pour la prestation des services policiers 2018-2023;
 - nous avons convenu d'une entente administrative sur l'organisation des services correctionnels pour les Inuits;
 - nous avons prévu une offre de services correctionnels adaptés à la clientèle inuite masculine et féminine, notamment au plan de sa trajectoire à partir du Nunavik, par le biais d'une porte d'entrée unique via le nouvel Établissement de détention d'Amos;
 - la construction d'un quartier cellulaire à Puvimuituq est inscrite au *Plan québécois des infrastructures*;
 - nous avons mis en place un service de comparution par visioconférence à l'Établissement de détention Leclerc de Laval pour les femmes inuites ainsi qu'à l'Établissement de détention d'Amos.
- o Dans l'optique de la préparation de nos réponses aux recommandations de la Commission Viens, nous prévoyons que les enjeux autochtones seront beaucoup plus larges que ceux mentionnés dans la lettre, lesquels sont limités à la situation au Nunavik.

CONSULTATIONS

- o La DGAP a participé à la rédaction du projet de réponse.
- o La DGSC a participé à la rédaction du projet de réponse.

IMPACTS

- o Aucun impact.

RECOMMANDATIONS

- o Accepter de collaborer à la démarche de concertation visant à s'assurer d'une pleine justice au Nunavik.
- o Proposer de contacter M. Richard Coleman, directeur du Bureau des relations avec les Autochtones, afin de nous assurer de nommer les personnes appropriées pour participer à la première rencontre du groupe de concertation.

Préparée par :

Catherine Larouche, conseillère stratégique en affaires autochtones – BRA

Vérifiée par :

Richard Coleman, directeur – BRA

Approuvée par :

Lucie Picard, directrice générale – DGAM



POINT 2

Copie de tout dossier concernant le Nunavik qui aurait pu être communiqué par le bureau de la sous-ministre de la Sécurité publique à la ministre de la Sécurité publique au cours des années 2015 à 2019

130466 2019-05-16

Correspondance : 2019-02-04

Réception : 2019-02-14

Expéditeurs : Munick, Jennifer - Administration régionale de Kativik (ARK)
 Destinataires : Guilbault, Geneviève - Cabinet de la ministre
Objet : Administration régionale Kativik - Projet de schéma de couverture de risques pour le Nunavik révisé
 Détenteur principal : DGSCSI-DSI - Direction de la sécurité incendie
 Notes supplémentaires : Louis Breault

Approbation finale : 2019-05-16

1

Mandataire : Larrivée, Liette - BSM **Transmise :** 2019-02-15
Demandeur : Lavigne, Alain - CAB **Échéance :**
Action à prendre : Pour action appropriée **Complétée :** 2019-02-15

Remarques du demandeur : 2019-02-15 : un accusé de réception a été acheminé par le cabinet (cl)
 2019-02-25 : le cabinet approuve le report d'échéance au 4 juin 2019 (cl)
 2019-05-16 : pochette reçue au cabinet pour signature de la ministre (cl) - lettre signée par la ministre le 16 mai 2019 - pochette retournée au bsm (cl)

Remarques du mandataire : 2019-02-15 : Requête reçue et transmise à VF (er)
 2019-05-16 : Pochette transmise au cabinet par VF (jac)
 2019-05-16 : Pochette reçue et transmise à VF(mbr)
 2019-05-17 : Lettre envoyée et pochette retournée au secteur (nd)

1.1

Mandataire : Bissonnette, Jean - DGSCSI **Transmise :** 2019-02-18
Demandeur : Larrivée, Liette - BSM **Échéance :**
Action à prendre : Pour action appropriée **Complétée :** 2019-05-09

Remarques du demandeur : 2019-05-09 : Pochette reçue et transmise à VF(mbr)

Remarques du mandataire : 2019-05-09 : Pochette transmise au BSM pour approbation et signature de la sous-ministre SVP. Merci! (JB/lg)
 2019-02-25 : Demande de report d'échéance au 4 juin 2019 (nj).
 2019-02-18 : requête reçue au BSMA (rpb)
 2019-02-20 : requête transmise à la DSI, collaboration DO et Richard Coleman du BRA (rpb)

1.1.1

Mandataire : Bouchard, Annik - DGSCSI-DSI **Transmise :** 2019-02-20
Demandeur : Bissonnette, Jean - DGSCSI **Échéance :** 2019-05-31
Action à prendre : Pour action appropriée et nous informer des suites apportées **Complétée :** 2019-05-09
Compléments : Document d'appoint en lien avec la requête 130465

Remarques du demandeur : 2019-05-09 : Vu et approuvé par le SMA après révision du texte de la lettre. (JB/lg)
 2019-05-07 : Pochette reçue au BSMA et soumis au SMA pour approbation. (JB/ac)
 2019-04-08 : La date d'échéance a été arrimée avec le dossier 130465. (lg)

Remarques du mandataire : 2019-02-20 : document déposé dans la case de la DSI au BSMA (rpb)
 2019-03-14 : Courriel transmis à M. Richard Coleman, à la gestion DO, à la Capitale-Nationale (M. Éric Drolet), au BSM (Mme Véronyck Fontaine) et au BSMA (Mme Nancy Gleeton). (gld)
 2019-04-04 : Demande de report transmise au BSMA pour une nouvelle échéance en date du 7 mai 2019. Voir le fichier explicatif pour appuyer notre demande directement en lien avec la requête 130465 (130465_Étapes_analyse_financement_schema). (gld)
 2019-05-03 : Pochette transmise au BSMA. (gld)

Copie à : Coleman Richard - BRA - (En collaboration)
 Savard Jean - DGSCSI-DO - (En collaboration)

1.1.1.1

Mandataire :	Rhéaume, Amélie - DGSCSI-DSI	Transmise :	2019-02-21
Demandeur :	Bouchard, Annik - DGSCSI-DSI	Échéance :	2019-05-29
Action à prendre :	Pour analyse, recommandations et projet de réponse	Complétée :	2019-05-03
Remarques du demandeur :	2019-02-21 : Requête transmise à la conseillère. (md) 2019-05-03 : Pochette remise pour approbation. (gld)		

Gestion documentaire :

NOTE À LA MINISTRE

Liette Larrivée

Expéditrice : Madame Liette Larrivée, sous-ministre

Date : 2019.05.15

Objectifs : Pour approbation et signature

Référence : 130466

Objet : Administration régionale Kativik – Projet de schéma de couverture de risques pour le Nunavik révisé

VF
2019-05-13

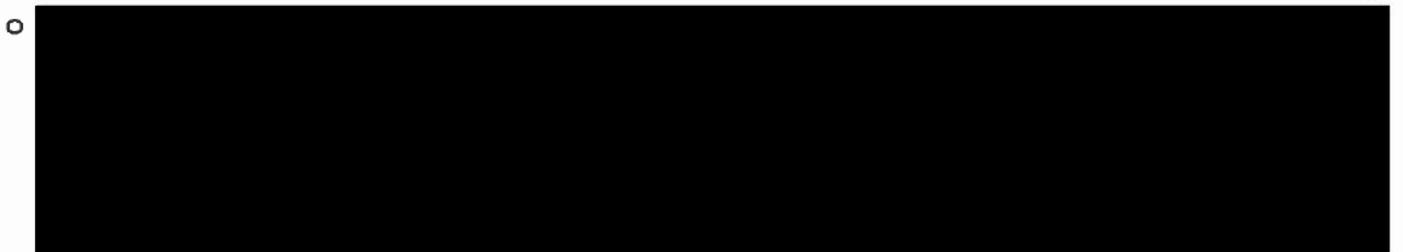
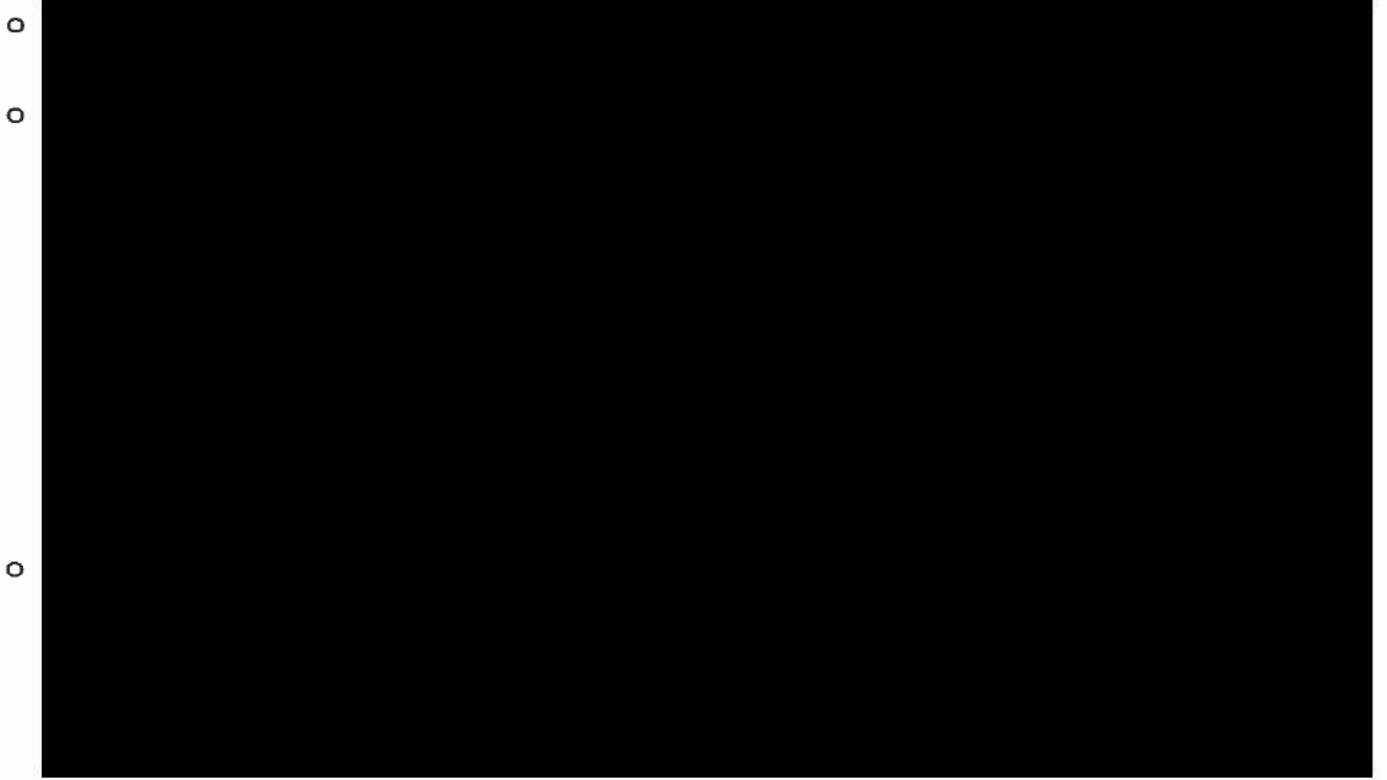
ÉTAT DE SITUATION

- Le 18 septembre 2018, une rencontre a eu lieu, à Québec, avec les représentants de l'Administration régionale Kativik (ARK), la Direction de la sécurité incendie (DSI), la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches et du Nunavik et le bureau des relations avec les autochtones du ministère de la Sécurité publique (MSP). Cette rencontre avait pour but de permettre à l'ARK de présenter au MSP son projet de schéma révisé de couverture de risques, leurs objectifs qui ont été atteints, ceux qui sont toujours en travail et la demande de financement qui y est associée. À la suite de cette rencontre, un courriel a été transmis à l'ARK (voir le courriel), afin de demander des précisions sur les actions des plans de mise en œuvre (PMO) liées au schéma.
- Le 4 février 2019, l'ARK a soumis au MSP, son projet de schéma révisé en conformité avec l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* (LSI). Celui-ci a été adopté par le conseil de l'ARK, le 28 août 2018 (voir résolution ci-jointe). Ce projet était accompagné d'une demande de financement, sur cinq ans, pour des infrastructures et des équipements à améliorer. Ces demandes sont en lien direct avec des actions des PMO du schéma.
- Parallèlement à cette demande, le même jour, l'ARK a soumis au MSP une autre demande de financement, afin d'augmenter la contribution annuelle à l'entente Sivunirmut, et ce, pour des actions récurrentes au schéma de couverture de risques, par exemple l'embauche de personnel (Requête 130465).
- Le 26 mars 2019, une conférence téléphonique a eu lieu entre l'ARK et la conseillère en sécurité incendie au dossier à la DSI, afin de discuter des modifications nécessaires au projet de schéma révisé.
- Le 10 avril 2019, une autre conférence téléphonique a eu lieu avec l'ARK, la DSI et le bureau des relations avec les autochtones du MSP pour discuter des prochaines étapes quant à l'analyse du dossier.
- Le 12 avril 2019, à la suite de ces entretiens, le projet de schéma révisé avec les commentaires de la DSI a officiellement été transmis à l'ARK.
- Le 17 avril 2019, l'ARK a transmis au MSP son projet de schéma modifié à la suite des commentaires.

ANALYSE ET COMMENTAIRES

- Au sens de l'article 29 de la LSI, le schéma doit, en outre, être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité. Cette dernière attestation remonte au 3 février 2011.
- Au cours de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques de 2011, un bon nombre de réalisations ont été accomplies par les villages nordiques (VN). Cependant, en raison de divers obstacles, comme la disponibilité limitée des ressources humaines qualifiées ainsi que le coût élevé des équipements et du développement d'infrastructures, ce ne sont pas tous les objectifs municipaux et régionaux ou les obligations législatives qui ont été atteints.
- Les principales mesures contenues au projet de schéma révisé prévoient ce qui suit :
 - [REDACTED] ils se sont engagés à mettre l'accent sur la prévention. Les cinq programmes de prévention exigés dans les « Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie » (Orientations) (voir page 42) prévues au projet de schéma seront mis en place et bonifiés. L'ARK s'est engagée à soutenir les VN pour les visites de prévention pour tous les risques (faibles, moyens, élevés et très élevés), en embauchant un technicien en prévention des incendies (TPI). Étant donné que les VN ont parfois de la difficulté à recruter des pompiers pour effectuer des activités de prévention, le TPI s'assurera que la prévention est réalisée conformément aux programmes mis en place.

- Les communautés de l'ARK s'engagent à s'assurer que la force de frappe soit optimale. Étant donné la réalité du territoire, il n'est pas possible de compter sur des ententes d'entraide pour atteindre la force de frappe exigée aux Orientations, et ce, en raison de l'éloignement entre les VN et de l'absence de route. Les services de sécurité incendie (SSI) mettront l'accent sur la rédaction des plans d'intervention en instaurant un programme à cet effet, et sur des techniques d'intervention défensives pour s'assurer de la sécurité des intervenants.
- La mise en place de programmes pour s'assurer d'un entretien efficace des véhicules et accessoires d'intervention.
- La poursuite du travail commencé depuis quelques années, entre l'ARK et l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ), pour s'assurer que les intervenants respectent le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* (Règlement).
- Le contenu du présent projet de schéma révisé respecte les dispositions des articles 10, 11, 16, 17 et 20 de la LSI.

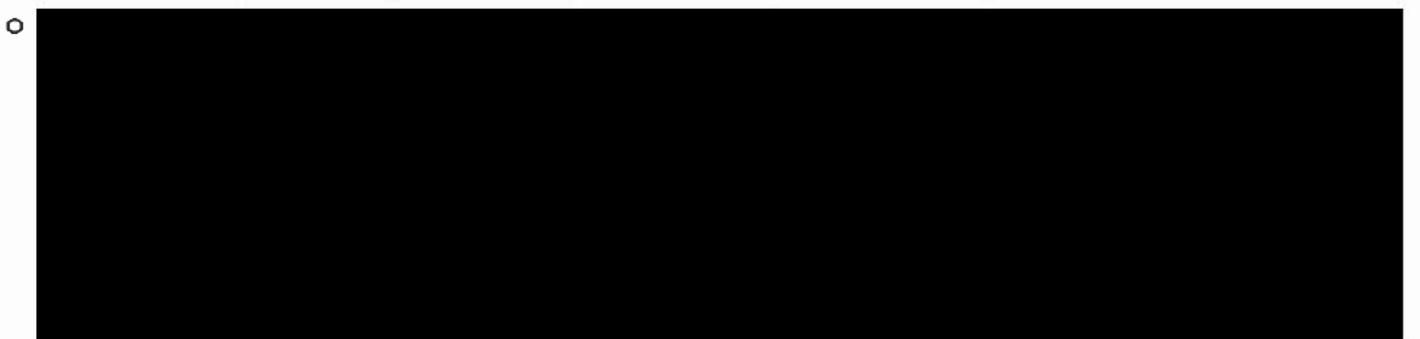


CONSULTATIONS

- Bureau des relations avec les autochtones du MSP.
- Direction des ressources financières, matérielles et de la planification du MSP.

IMPACTS

- En vertu de l'article 21 de la LSI, la ministre dispose d'un délai de 120 jours, à compter de la réception de tous les documents (12 février 2019), pour délivrer l'attestation de conformité. Le délai de 120 jours pour délivrer l'attestation demandée arrive à échéance le 12 juin 2019. Un dépassement de cette date pour la délivrance de l'attestation aurait un impact légal sur le processus.



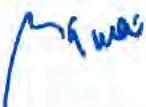
- o L'ARK tient son conseil régional dans la semaine du 27 mai 2019. Étant donné les contraintes de déplacement et de mobilisation de tous les représentants des 14 communautés, un nombre restreint de conseils régionaux a lieu annuellement. Par la suite, le prochain conseil aura lieu au mois de septembre 2019. Considérant le délai de 90 jours (article 24 de la LSI) dont l'ARK disposera pour adopter le schéma révisé une fois qu'elle aura reçu l'attestation, il serait préférable de transmettre celle-ci aux autorités de l'ARK avant le 15 mai, afin que le Conseil puisse adopter le schéma révisé de couverture de risques le 27 mai prochain.

RECOMMANDATIONS

- o Il est recommandé de dater et de signer l'attestation de conformité ainsi que le projet de lettre ci-joint, à l'attention de madame Jennifer Munick, présidente du comité administratif de l'ARK.

- o 

Préparée par : Amélie Rhéaume AR 2019-05-03
Approuvée par : Louis Bourque 2019-05-03
Approuvée par : Richard Coleman Cf pour Richard Coleman 2019-05-03
Approuvée par : Annik Bouchard Mf pour Annik Bouchard 2019-05-03
Approuvée par : Jean Bissonnette



PAR COURRIEL

Le 17 mai 2019

Madame Jennifer Munick
Présidente
Administration régionale Kativik
Case postale 9
Kuujuaq (Québec) J0M 1C0

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous transmettre le document officiel attestant de la conformité de votre schéma révisé suivant les *Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie*. À cet effet, vous avez démontré, bien que certaines obligations ne pouvaient être entièrement atteintes, que l'Administration régionale Kativik (ARK) et ses 14 villages nordiques mettent tout en œuvre pour assurer la sécurité de ses citoyens.

Je tiens à souligner la détermination de l'ARK à mettre en application les mesures prévues à son premier schéma de couverture de risques, au cours des dernières années, malgré les difficultés rencontrées. Je tiens également à saluer les autorités locales qui en font partie pour avoir fourni à nouveau les efforts permettant l'émission de l'attestation de conformité du schéma révisé, soumis au ministère de la Sécurité publique, notamment selon l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie (Loi).

Je vous rappelle que le schéma doit être adopté par le conseil de l'ARK avant le 90^e jour suivant la réception de la présente, et selon les modalités prévues à l'article 23 de la Loi. De plus, un avis indiquant la date d'entrée en vigueur du schéma doit être publié dans un journal diffusé sur le territoire de l'ARK avant cette même date, et ce, selon les modalités prévues à l'article 24 de cette loi. Mentionnons également que le schéma révisé adopté entrera en vigueur à la date fixée dans cet avis ou automatiquement le 90^e jour suivant la réception de la présente par votre autorité régionale.

... 2

Si l'avis n'est pas publié avant l'entrée en vigueur du schéma révisé de l'ARK, l'autorité régionale et les autorités locales qui en font partie, devront supporter les dépens d'une poursuite en responsabilité, à laquelle s'applique l'article 47 de la Loi, et qui serait intentée contre elles à l'égard d'un événement survenu avant la date de publication de cet avis, et ce, même si elles bénéficient de l'exonération de responsabilité prévue à la Loi.

En terminant, bien qu'il soit trop tôt pour parler du financement des mesures inscrites aux plans de mise en œuvre de votre schéma, soyez assurée qu'une analyse exhaustive de vos demandes sera réalisée.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de la Sécurité publique,



Geneviève Guilbault

p. j. 1

ATTESTATION DE CONFORMITÉ DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RÉVISÉ DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK

L'Administration régionale Kativik a soumis, le 4 février 2019, son projet de schéma de couverture de risques révisé en conformité avec l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

Ce projet de schéma révisé est conforme aux « Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie » publiées à la *Gazette officielle du Québec* du 30 mai 2001 à la page 3315.

Québec, le 16 mai 2019



Geneviève Guilbault



ᐅᑎᐱᑦ ᐅᓇᓕᓕᓯᑦ ᐅᓇᓴᓴᑦ
Administration régionale KATIVIK Regional Government
P.O. Box 9 KUUJJUAQ (QUÉBEC) CANADA



BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

[Traduction de courtoisie]

Kuujuuaq, le 4 février 2019

Madame Geneviève Guilbault
Ministre
Ministère de la Sécurité publique
Tour des Laurentides
2525, boul. Laurier, 5^e étage
Québec QC G1V 2L2

Objet : *Projet de Schéma de couverture de risques pour le Nunavik révisé*

Madame la Ministre,

En 2011, le Conseil de l'Administration régionale Kativik (ARK) adoptait le *Schéma de couverture de risques pour le Nunavik* (SCRN). Ce processus visait d'abord à favoriser la sensibilisation aux risques d'incendie et la planification efficiente des ressources, mais encourageait également le dialogue entre les municipalités afin d'accroître l'efficacité organisationnelle de leurs opérations.

La *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) exige que chaque municipalité régionale de comté et l'ARK révisent leur schéma au cours de la sixième année suivant la date de leur entrée en vigueur ou de sa dernière leur attestation de conformité.

Ainsi, j'ai le plaisir de vous informer que l'ARK a récemment terminé le processus de révision pour le Nunavik et que son Comité administratif a adopté le 28 août un projet de SCRN révisé. Il importe de mentionner que l'adoption de ce projet a été précédée par la réalisation de consultations publiques dans l'ensemble de la région.

Conformément à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie*, je vous sou mets donc le projet de SCRN révisé afin que vous puissiez vous assurer de sa conformité aux orientations ministérielles applicables et en approuver l'application.

En outre, je tiens à souligner que votre suivi de ce dossier dans les plus brefs délais est essentiel afin de permettre à l'ARK d'engager rapidement des discussions quant au financement qui sera versé pour supporter la réalisation des objectifs contenus au SCRN. À cet effet, un plan budgétaire indiquant les coûts approximatifs des diverses mesures prévues est inclut au projet de SCRN révisé.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

La présidente,

Jennifer Munick

p. j. *Projet de Schéma de couverture de risques pour le Nunavik révisé;*
Ordonnance n° 2018-01 adoptée par le Conseil de l'ARK;
Résolution n° 2018-350 adoptée par le Comité administratif de l'ARK;
Résolutions des Villages nordiques.



ᐅᑎᐱᑦ ᐅᐳᑦᑦᑲᑦᑲᑦ ᐅᑲᑲᑦᑲᑦ
Administration régionale KATIVIK Regional Government
P.O. Box 9 KUUJJUAQ (QUÉBEC) CANADA J0M 1C0

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
CABINET DE LA MINISTRE
12 FEV. 2019
REQUETS
CO
130466

OFFICE OF THE CHAIRPERSON

Transmitted by regular mail

February 4, 2019

Madam Geneviève Guilbault
Minister
Ministère de la Sécurité publique
Tour des Laurentides
2525 Laurier Blvd., 5th Floor
Quebec City QC G1V 2L2

Subject: *Draft Revised Nunavik Fire Safety Cover Plan*

Dear Madam:

In 2011, the Council of the Kativik Regional Government (KRG) adopted the *Nunavik Fire Safety Cover Plan*. The purpose of that process was to foster awareness of fire risks and effective resource planning, as well as to encourage dialogue among the municipalities with a view to increasing organizational efficiency.

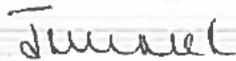
The *Fire Safety Act* (CQLR, c. S-3.4) requires each regional county municipality and the KRG to revise their fire safety cover plans during the sixth year following the date of their coming into force or last certificate of compliance.

I am pleased to inform you that the KRG recently completed this revision process for Nunavik and that the organization's Executive Committee adopted the draft *Revised Nunavik Fire Safety Cover Plan* (NFSCP) on August 28. It is important to note that the adoption of the draft revised NFSCP was preceded by public consultations throughout the region.

Pursuant to section 20 of the *Fire Safety Act*, I hereby submit to you the draft revised NFSCP for verification of its compliance with all applicable ministerial policies and approbation of its implementation.

I would moreover like to point out that your prompt follow-up on this matter is essential to allow the KRG to quickly launch talks concerning funding to realize the achievement of the objectives contained in the draft revised NFSCP. To this end, you will also find a budget plan with the appropriate costs of the various planned measures included in the afore-mentioned document.

Respectfully,



Jennifer Munick
Chairperson

Encl. *Draft Revised Nunavik Fire Safety Cover Plan;*
Ordinance No. 2018-01 adopted by the KRG Council;
Resolution No. 2018-350 adopted by the KRG Executive Committee;
Resolutions of the northern villages.

**KATIVIK REGIONAL GOVERNMENT
EXECUTIVE COMMITTEE
Resolution No. 2018-350**

Concerning the approval of a revised draft of the fire safety cover plan (FSCP) for Nunavik.

- Whereas** pursuant to paragraph 1 of Section 8 of the *Fire Safety Act* (CQLR, c. S-3.4), the Kativik Regional Government (KRG) in conjunction with the Northern villages (NVs), and in compliance with the policies determined by the Minister of Public Security (Minister), needed to establish a FSCP determining fire protection objectives for its entire territory and the actions required to achieve those objectives;
- Whereas** the KRG established a draft FSCP for Nunavik, which was approved pursuant to Resolution No. 2010-82 adopted by the Council on December 1, 2010 and adopted by all fourteen (14) NVs;
- Whereas** a certificate of compliance was issued by the Minister on February 3, 2011.;
- Whereas** pursuant to Section 23 of the *Fire Safety Act* and to Resolution No. 2011-02 adopted by the Council on February 28, 2011, the KRG adopted the certified FSCP for Nunavik, which came into force on March 11, 2011;
- Whereas** pursuant to Sections 29 and 30 of the *Fire Safety Act*, the FSCP must be revised during the sixth year following the date of its coming into force or of its last certificate of compliance according to the procedure prescribed for the establishment of the plan;
- Whereas** the KRG has proceeded with a revision of the FSCP for Nunavik including an implementation plan for the KRG and the NVs;
- Whereas** following consultations of the population in each NV and pursuant to resolutions adopted by their respective Councils, the fourteen (14) NVs have approved the revised draft FSCP, as well as the implementation plan for the KRG and the NVs, a copy of which is appended as an integral part of this resolution;
- Whereas** in accordance with Section 20 of the *Fire Safety Act*, the revised draft FSCP shall be submitted to the Minister, along with all other required documents, in order to obtain a certificate of compliance;
- Whereas** in accordance with Section 23 of the *Fire Safety Act*, once the Minister issues the certificate of compliance, the FSCP shall be adopted without amendment by the Council and shall come into force;
- Whereas** pursuant to Ordinance No. 2018-01 adopted by the Council on February 28, 2018, the Executive Committee was given the power to finalize and approve a revised draft FSCP, a certified revised FSCP and related funding agreements and any required amendment to those documents thereafter;
- Whereas** the Executive Committee has reviewed the appended revised draft FSCP for Nunavik and agrees with its content.

It is therefore resolved that:

1. the preamble be an integral part of this resolution;

2. the appended revised draft FSCP for Nunavik be approved;
3. a certified copy of this resolution, the appended draft of the revised FSCP and a copy of the resolutions concerning the approval of the revised draft FSCP adopted by the NVs be submitted to the Minister;
4. the Secretary and the Chairperson be authorized to sign any and all documents required to implement this resolution;
5. this resolution come into effect on the day of its adoption.

MOVED BY: Eli Aullaluk
SECONDED BY: Jennifer Munick
IN FAVOUR: 3
OPPOSED: 0
ABSTENTIONS: 0
ABSENTEES: 2
DATE OF ADOPTION: August 28, 2018
CHAIRPERSON'S SIGNATURE: (S) Jennifer Munick
SECRETARY'S SIGNATURE: (S) Ina Gordon



CERTIFIED COPY

BY: *Jennifer Munick*
DATE: *Aug 28, 2018*

KATIVIK REGIONAL GOVERNMENT

Ordinance No. 2018-01

Concerning the delegation of power to the Executive Committee to finalize and approve a revised draft Fire Safety Cover Plan (FSCP), a certified revised FSCP and related funding agreements with the Minister of Public Security (Minister).

- Whereas** pursuant to paragraph 1 of Section 8 of the *Fire Safety Act* (CQLR, c. S-3.4), the Kativik Regional Government (KRG) needed, in conjunction with the Northern villages (NVs), and in compliance with the policies determined by the Minister, to establish a FSCP determining fire protection objectives for its entire territory and the actions required to achieve those objectives;
- Whereas** pursuant to Section 23 of the *Fire Safety Act* and Resolution No. 2011-02 adopted by the Council on February 28, 2011, the KRG adopted the certified FSCP for Nunavik, which came into force on March 11, 2011;
- Whereas** pursuant to Sections 29 and 30 of the *Fire Safety Act*, the KRG is currently proceeding with a revision of the FSCP for Nunavik including the implementation plan for the KRG and the NVs;
- Whereas** in accordance with Section 20 of the *Fire Safety Act*, the revised draft FSCP shall be submitted to the Minister, along with every other required documents, for issuance of a certificate of compliance;
- Whereas** in accordance with Section 23 of the *Fire Safety Act*, once the Minister issues the certificate of compliance, the revised FSCP shall be adopted without amendment and shall come into force;
- Whereas** the Minister and the KRG shall undertake negotiations for new agreements to be signed in order to fulfill the obligations reflected in the revised FSCP;
- Whereas** pursuant to Section 286.1 of the *Act respecting Northern Villages and the Kativik Regional Government* (CQLR, c. V-6.1) (Kativik Act), the Executive Committee may, if so authorized by ordinance of the Council, perform any function of the Council other than the passing of by-laws;
- Whereas** Section 286.1 of the Kativik Act also provides that the ordinance of the Council shall define the object of the authorization given to the Executive Committee;
- Whereas** the Council deems advisable to approve a revised draft FSCP, a certified revised FSCP and related funding agreements;
- Whereas** for efficiency purposes, the Council deems advisable to delegate to the Executive Committee the power to finalize and approve a revised draft FSCP, a certified revised FSCP and related funding agreements and any required amendment to those documents thereafter.

The following is therefore enacted:

1. the preamble shall be an integral part of this ordinance;

2. the Executive Committee shall be given the power to finalize and approve a revised draft FSCP, a certified revised FSCP and related funding agreements and any required amendment to those documents thereafter;
3. this ordinance shall come into effect on the day of its publication.

IN FAVOUR:	12
OPPOSED:	0
ABSTENTIONS:	0
ABSENTEES:	5
DATE OF ADOPTION:	February 28, 2018
DATE OF PUBLICATION:	March 8, 2018
SPEAKER'S SIGNATURE:	(S) Tunu Napartuk
SECRETARY'S SIGNATURE:	(S) Ina Gordon



CERTIFIED COPY

BY: [Signature]

DATE: Sept 28, 2018

NORTHERN VILLAGE OF AKULIVIK

Resolution No. 2018-29

Concerning the approval of a revised draft fire safety cover plan (FSCP) for Nunavik and its implementation plan.

- Whereas** pursuant to paragraph 1 of Section 8 of the *Fire Safety Act* (CQLR, c. S-3.4), the Kativik Regional Government (KRG), in conjunction with the Northern villages (NVs) and in compliance with the policies determined by the Ministère de la Sécurité Publique (MSP), adopted a FSCP determining fire protection objectives for its entire territory and the actions required to achieve those objectives;
- Whereas** pursuant to Sections 29 and 30 of the *Fire Safety Act*, the KRG must proceed with a revision of the FSCP for Nunavik including the implementation plan for the KRG and the NVs;
- Whereas** the revised draft FSCP for Nunavik includes an inventory, evaluation and classification of the fire risks present in each NV and specifies their location and determines, for each class of risk listed or each part of the territory defined, optimum fire protection objectives that can be achieved in regard to the measures and resources in place such as the adoption of minimum safety rules and the development of uniform operational procedures;
- Whereas** all NVs provided the KRG with the necessary information for the drawing up of the revised draft FSCP for Nunavik as well as the means they can use to optimize their resources with regards to fire safety matters;
- Whereas** the revised draft FSCP for Nunavik also specifies, in its implementation plan, the actions to be taken by the NVs and the KRG to achieve the determined objectives;
- Whereas** as per Section 18 of the *Fire Safety Act*, a revised draft FSCP and its implementation plan were submitted for public consultation and it was determined that no modifications are necessary;
- Whereas** the NV recognizes its obligations under the revised draft FSCP for Nunavik and commits itself to respect and realize the implementation plan;
- Whereas** the Secretary-Treasurer has submitted a revised draft FSCP for Nunavik and its implementation plan to the Municipal Council, a copy of which is appended in Appendix A as an integral part of this resolution;
- Whereas** the Council has reviewed the appended document and agrees with its content.

It is therefore resolved that:

1. the preamble be an integral part of this resolution;
2. the appended revised draft FSCP for Nunavik and its implementation plan prepared by the KRG be hereby approved;
3. the Mayor be authorized to sign any and all documents required to implement this resolution;
4. a copy of this resolution and of its appendix be sent by the Secretary-Treasurer to the MSP and to the KRG's Legal and Municipal Management Department;

5. this resolution come into effect on the day of its adoption.

MOVED BY: Louisa Qaqutuk

SECONDED BY: Timothy Allqu

IN FAVOUR: 5

OPPOSED: 0

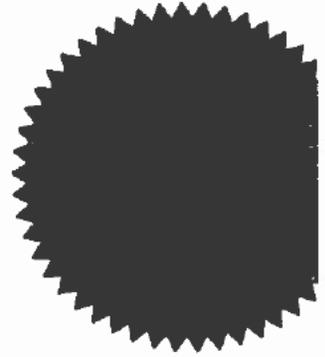
ABSTENTIONS: 0

ABSENTEES: 2

DATE OF ADOPTION: June 27, 2018

MAYOR'S SIGNATURE: (S) *Timothy Allqu*

SECRETARY-TREASURER'S SIGNATURE: (S) *Louisa Qaqutuk*



APPENDIX A

FIRE SAFETY COVER PLAN FOR NUNAVIK

[Please enclose document]

NORTHERN VILLAGE OF AUPALUK

Resolution No. 2018-07

Concerning the approval of a revised draft fire safety cover plan (FSCP) for Nunavik and its implementation plan.

- Whereas** pursuant to paragraph 1 of Section 8 of the *Fire Safety Act* (CQLR, c. S-3.4), the Kativik Regional Government (KRG), in conjunction with the Northern villages (NVs) and in compliance with the policies determined by the Ministère de la Sécurité Publique (MSP), adopted a FSCP determining fire protection objectives for its entire territory and the actions required to achieve those objectives;
- Whereas** pursuant to Sections 29 and 30 of the *Fire Safety Act*, the KRG must proceed with a revision of the FSCP for Nunavik including the implementation plan for the KRG and the NVs;
- Whereas** the revised draft FSCP for Nunavik includes an inventory, evaluation and classification of the fire risks present in each NV and specifies their location and determines, for each class of risk listed or each part of the territory defined, optimum fire protection objectives that can be achieved in regard to the measures and resources in place such as the adoption of minimum safety rules and the development of uniform operational procedures;
- Whereas** all NVs provided the KRG with the necessary information for the drawing up of the revised draft FSCP for Nunavik as well as the means they can use to optimize their resources with regards to fire safety matters;
- Whereas** the revised draft FSCP for Nunavik also specifies, in its implementation plan, the actions to be taken by the NVs and the KRG to achieve the determined objectives;
- Whereas** as per Section 18 of the *Fire Safety Act*, a revised draft FSCP and its implementation plan were submitted for public consultation and it was determined that no modifications are necessary;
- Whereas** the NV recognizes its obligations under the revised draft FSCP for Nunavik and commits itself to respect and realize the implementation plan;
- Whereas** the Secretary-Treasurer has submitted a revised draft FSCP for Nunavik and its implementation plan to the Municipal Council, a copy of which is appended in Appendix A as an integral part of this resolution;
- Whereas** the Council has reviewed the appended document and agrees with its content.

It is therefore resolved that:

1. the preamble be an integral part of this resolution;
2. the appended revised draft FSCP for Nunavik and its implementation plan prepared by the KRG be hereby approved;
3. the Mayor be authorized to sign any and all documents required to implement this resolution;
4. a copy of this resolution and of its appendix be sent by the Secretary-Treasurer to the MSP and to the KRG's Legal and Municipal Management Department;

5. this resolution come into effect on the day of its adoption.

MOVED BY: Johnny Akpahatik

SECONDED BY: Jessia Kulula

IN FAVOUR: 4

OPPOSED: 0

ABSTENTIONS: 0

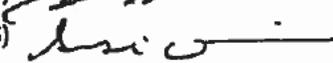
ABSENTEES: 3

DATE OF ADOPTION: May 25, 2018

MAYOR'S SIGNATURE:

(S) 

SECRETARY-TREASURER'S SIGNATURE:

(S) 

APPENDIX A

FIRE SAFETY COVER PLAN FOR NUNAVIK

[Please enclose document]

NORTHERN VILLAGE OF INUKJUAK

Resolution No. 2018-23



CERTIFIED TRUE COPY


Signature
June 28/18
Date

Concerning the approval of a revised draft fire safety cover plan (FSCP) for Nunavik and its implementation plan.

Whereas pursuant to paragraph 1 of Section 8 of the *Fire Safety Act* (CQLR, c. S-3.4), the Kativik Regional Government (KRG), in conjunction with the Northern villages (NVs) and in ~~compliance with the policies determined by the Ministère de la Sécurité Publique (MSP)~~, adopted a FSCP determining fire protection objectives for its entire territory and the actions required to achieve those objectives;

Whereas pursuant to Sections 29 and 30 of the *Fire Safety Act*, the KRG must proceed with a revision of the FSCP for Nunavik including the implementation plan for the KRG and the NVs;

Whereas the revised draft FSCP for Nunavik includes an inventory, evaluation and classification of the fire risks present in each NV and specifies their location and determines, for each class of risk listed or each part of the territory defined, optimum fire protection objectives that can be achieved in regard to the measures and resources in place such as the adoption of minimum safety rules and the development of uniform operational procedures;

Whereas all NVs provided the KRG with the necessary information for the drawing up of the revised draft FSCP for Nunavik as well as the means they can use to optimize their resources with regards to fire safety matters;

Whereas the revised draft FSCP for Nunavik also specifies, in its implementation plan, the actions to be taken by the NVs and the KRG to achieve the determined objectives;

Whereas as per Section 18 of the *Fire Safety Act*, a revised draft FSCP and its implementation plan were submitted for public consultation and it was determined that no modifications are necessary;

Whereas the NV recognizes its obligations under the revised draft FSCP for Nunavik and commits itself to respect and realize the implementation plan;

Whereas the Secretary-Treasurer has submitted a revised draft FSCP for Nunavik and its implementation plan to the Municipal Council, a copy of which is appended in Appendix A as an integral part of this resolution;

Whereas the Council has reviewed the appended document and agrees with its content.

It is therefore resolved that:

1. the preamble be an integral part of this resolution;
2. the appended revised draft FSCP for Nunavik and its implementation plan prepared by the KRG be hereby approved;
3. the Mayor be authorized to sign any and all documents required to implement this resolution;
4. a copy of this resolution and of its appendix be sent by the Secretary-Treasurer to the MSP and to the KRG's Legal and Municipal Management Department;

5. this resolution come into effect on the day of its adoption.

MOVED BY: Sarollie Weetaluktuk, Councilor

SECONDED BY: Pauloosie Kasudluak, Councilor

IN FAVOUR: 6 (six)

OPPOSED: 0 (zero)

ABSTENTIONS: 0 (zero)

ABSENTEES: 1 (one)

DATE OF ADOPTION: June 27, 2018

MAYOR'S SIGNATURE:

(S) PK

SECRETARY-TREASURER'S SIGNATURE:

(S) C. Weetaluktuk



APPENDIX A

FIRE SAFETY COVER PLAN FOR NUNAVIK

[Please enclose document]

NORTHERN VILLAGE OF IVUJIVIK

Resolution No. 2018-09

Concerning the approval of a revised draft fire safety cover plan (FSCP) for Nunavik and its implementation plan.

Whereas pursuant to paragraph 1 of Section 8 of the *Fire Safety Act* (CQLR, c. S-3.4), the Kativik Regional Government (KRG), in conjunction with the Northern villages (NVs) and in compliance with the policies determined by the Ministère de la Sécurité Publique (MSP), adopted a FSCP determining fire protection objectives for its entire territory and the actions required to achieve those objectives;

Whereas pursuant to Sections 29 and 30 of the *Fire Safety Act*, the KRG must proceed with a revision of the FSCP for Nunavik including the implementation plan for the KRG and the NVs;

Whereas the revised draft FSCP for Nunavik includes an inventory, evaluation and classification of the fire risks present in each NV and specifies their location and determines, for each class of risk listed or each part of the territory defined, optimum fire protection objectives that can be achieved in regard to the measures and resources in place such as the adoption of minimum safety rules and the development of uniform operational procedures;

Whereas all NVs provided the KRG with the necessary information for the drawing up of the revised draft FSCP for Nunavik as well as the means they can use to optimize their resources with regards to fire safety matters;

Whereas the revised draft FSCP for Nunavik also specifies, in its implementation plan, the actions to be taken by the NVs and the KRG to achieve the determined objectives;

Whereas as per Section 18 of the *Fire Safety Act*, a revised draft FSCP and its implementation plan were submitted for public consultation and it was determined that no modifications are necessary;

Whereas the NV recognizes its obligations under the revised draft FSCP for Nunavik and commits itself to respect and realize the implementation plan;

Whereas the Secretary-Treasurer has submitted a revised draft FSCP for Nunavik and its implementation plan to the Municipal Council, a copy of which is appended in Appendix A as an integral part of this resolution;

Whereas the Council has reviewed the appended document and agrees with its content.

It is therefore resolved that:

1. the preamble be an integral part of this resolution;
2. the appended revised draft FSCP for Nunavik and its implementation plan prepared by the KRG be hereby approved;
3. the Mayor be authorized to sign any and all documents required to implement this resolution;
4. a copy of this resolution and of its appendix be sent by the Secretary-Treasurer to the MSP and to the KRG's Legal and Municipal Management Department;

5. this resolution come into effect on the day of its adoption.

MOVED BY: Mary Paningajak
SECONDED BY: Johnny Mangiuk

IN FAVOUR: 4

OPPOSED: 0

ABSTENTIONS: 0

ABSENTEES: 3

DATE OF ADOPTION:

June 27, 2018

MAYOR'S SIGNATURE:

(S) Mary Paningajak

SECRETARY-TREASURER'S SIGNATURE:

(S) Jimmie Jimak





**NORTHERN VILLAGE
OF KANGIQSUALUJJUAQ**
P.O. Box 120, Kangiqsualujjuaq, QC.,
JOM INO
Tel: 819-337-5271
Fax: 819-337-5200

Resolution No. 2018-18

Concerning the approval of a revised draft fire safety cover plan (FSCP) for Nunavik and its implementation plan.

- Whereas** pursuant to paragraph 1 of Section 8 of the *Fire Safety Act* (CQLR, c. S-3.4), the Kativik Regional Government (KRG), in conjunction with the Northern villages (NVs) and in compliance with the policies determined by the Ministère de la Sécurité Publique (MSP), adopted a FSCP determining fire protection objectives for its entire territory and the actions required to achieve those objectives;
- Whereas** pursuant to Sections 29 and 30 of the *Fire Safety Act*, the KRG must proceed with a revision of the FSCP for Nunavik including the implementation plan for the KRG and the NVs;
- Whereas** the revised draft FSCP for Nunavik includes an inventory, evaluation and classification of the fire risks present in each NV and specifies their location and determines, for each class of risk listed or each part of the territory defined, optimum fire protection objectives that can be achieved in regard to the measures and resources in place such as the adoption of minimum safety rules and the development of uniform operational procedures;
- Whereas** all NVs provided the KRG with the necessary information for the drawing up of the revised draft FSCP for Nunavik as well as the means they can use to optimize their resources with regards to fire safety matters;
- Whereas** the revised draft FSCP for Nunavik also specifies, in its implementation plan, the actions to be taken by the NVs and the KRG to achieve the determined objectives;
- Whereas** as per Section 18 of the *Fire Safety Act*, a revised draft FSCP and its implementation plan were submitted for public consultation and it was determined that no modifications are necessary;
- Whereas** the NV recognizes its obligations under the revised draft FSCP for Nunavik and commits itself to respect and realize the implementation plan;
- Whereas** the Secretary-Treasurer has submitted a revised draft FSCP for Nunavik and its implementation plan to the Municipal Council, a copy of which is appended in Appendix A as an integral part of this resolution;
- Whereas** the Council has reviewed the appended document and agrees with its content.

It is therefore resolved that:

1. the preamble be an integral part of this resolution;
2. the appended revised draft FSCP for Nunavik and its implementation plan prepared by the KRG be hereby approved;
3. the Mayor be authorized to sign any and all documents required to implement this resolution;

4. a copy of this resolution and of its appendix be sent by the Secretary-Treasurer to the MSP and to the KRG's Legal and Municipal Management Department;
5. this resolution come into effect on the day of its adoption.

MOVED BY:	Sammy Unatweenuk
SECONDED BY:	Johnny Sam Annanack
IN FAVOUR:	4
OPPOSED:	0
ABSTENTIONS:	0
ABSENTEES:	3
DATE OF ADOPTION:	May 23, 2018

MAYOR'S SIGNATURE:



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Sammy Unatweenuk", is written over a horizontal line. To the left of the signature is a large, faint, circular mark.

SECRETARY-TREASURER'S SIGNATURE:



A handwritten signature in blue ink is written over a horizontal line. The signature is partially obscured by the signature above it.





NORTHERN VILLAGE OF KANGIQSUJUAQ

P.O. BOX 60
KANGIQSUJUAQ, QUÉBEC J0M 1K0
TEL.: (819) 338-3342 FAX: (819) 338-3237

Resolution #2018-25

Concerning the approval of a revised draft fire safety cover plan (FSCP) for Nunavik and its implementation plan.

- Whereas** pursuant to paragraph 1 of Section 8 of the *Fire Safety Act* (CQLR, c. S-34), the Kativik Regional Government (KRG), in conjunction with the Northern villages (NVs) and in compliance with the policies determined by the Ministère de la Sécurité Publique (MSP), adopted a FSCP determining fire protection objectives for its entire territory and the actions required to achieve those objectives;
- Whereas** pursuant to Sections 29 and 30 of the *Fire Safety Act*, the KRG must proceed with a revision of the FSCP for Nunavik including the implementation plan for the KRG and the NVs;
- Whereas** the revised draft FSCP for Nunavik includes an inventory, evaluation and classification of the fire risks present in each NV and specifies their location and determines, for each class of risk listed or each part of the territory defined, optimum fire protection objectives that can be achieved in regard to the measures and resources in place such as the adoption of minimum safety rules and the development of uniform operational procedures;
- Whereas** all NVs provided the KRG with the necessary information for the drawing up of the revised draft FSCP for Nunavik as well as the means they can use to optimize their resources with regards to fire safety matters;
- Whereas** the revised draft FSCP for Nunavik also specifies, in its implementation plan, the actions to be taken by the NVs and the KRG to achieve the determined objectives;
- Whereas** as per Section 18 of the *Fire Safety Act*, a revised draft FSCP and its implementation plan were submitted for public consultation and it was determined that no modifications are necessary;
- Whereas** the NV recognizes its obligations under the revised draft FSCP for Nunavik and commits itself to respect and realize the implementation plan;
- Whereas** the Secretary-Treasurer has submitted a revised draft FSCP for Nunavik and its implementation plan to the Municipal Council, a copy of which is appended in Appendix A as an integral part of this resolution;
- Whereas** the Council has reviewed the appended document and agrees with its content.

It is therefore resolved that:

1. the preamble be an integral part of this resolution;

2. the appended revised draft FSCP for Nunavik and its implementation plan prepared by the KRG be hereby approved;
3. the Mayor be authorized to sign any and all documents required to implement this resolution;
4. a copy of this resolution and of its appendix be sent by the Secretary-Treasurer to the MSP and to the KRG's Legal and Municipal Management Department;
5. this resolution come into effect on the day of its adoption.

MOVED BY:

Qiallak Nappaaluk

SECONDED BY:

minnie Nappaaluk

IN FAVOUR:

4

OPPOSED:

0

ABSTENTIONS:

0

ABSENTEES:

3

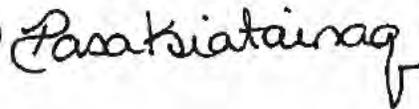
DATE OF ADOPTION:

July 12, 2018

MAYOR'S SIGNATURE:

(S) 

SECRETARY-TREASURER'S SIGNATURE:

(S) 



APPENDIX A
FIRE SAFETY COVER PLAN FOR NUNAVIK

[Please enclose document]



Northern Village of Kangirsuk

101 KUUVILIARIQ
KANGIRSUK, QUEBEC J0M 1A0
TEL.: 819.935.4388
FAX: 819.935.4287

NORTHERN VILLAGE OF KANGIRSUK

Resolution No. 2018-20

Concerning the approval of a revised draft fire safety cover plan (FSCP) for Nunavik and its implementation plan.

Whereas pursuant to paragraph 1 of Section 8 of the *Fire Safety Act* (CQLR, c. S-3.4), the Kativik Regional Government (KRG), in conjunction with the Northern villages (NVs) and in compliance with the policies determined by the Ministère de la Sécurité Publique (MSP), adopted a FSCP determining fire protection objectives for its entire territory and the actions required to achieve those objectives;

Whereas pursuant to Sections 29 and 30 of the *Fire Safety Act*, the KRG must proceed with a revision of the FSCP for Nunavik including the implementation plan for the KRG and the NVs;

Whereas the revised draft FSCP for Nunavik includes an inventory, evaluation and classification of the fire risks present in each NV and specifies their location and determines, for each class of risk listed or each part of the territory defined, optimum fire protection objectives that can be achieved in regard to the measures and resources in place such as the adoption of minimum safety rules and the development of uniform operational procedures;

Whereas all NVs provided the KRG with the necessary information for the drawing up of the revised draft FSCP for Nunavik as well as the means they can use to optimize their resources with regards to fire safety matters;

Whereas the revised draft FSCP for Nunavik also specifies, in its implementation plan, the actions to be taken by the NVs and the KRG to achieve the determined objectives;

Whereas as per Section 18 of the *Fire Safety Act*, a revised draft FSCP and its implementation plan were submitted for public consultation and it was determined that no modifications are necessary;

Whereas the NV recognizes its obligations under the revised draft FSCP for Nunavik and commits itself to respect and realize the implementation plan;

Whereas the Secretary-Treasurer has submitted a revised draft FSCP for Nunavik and its implementation plan to the Municipal Council, a copy of which is appended in Appendix A as an integral part of this resolution;

Whereas the Council has reviewed the appended document and agrees with its content.

It is therefore resolved that:

- 1 the preamble be an integral part of this resolution;

2. the appended revised draft FSCP for Nunavik and its implementation plan prepared by the KRG be hereby approved,
3. the Mayor be authorized to sign any and all documents required to implement this resolution,
4. a copy of this resolution and of its appendix be sent by the Secretary-Treasurer to the MSP and to the KRG's Legal and Municipal Management Department,
5. this resolution come into effect on the day of its adoption.

MOVED BY: Noah Eetook

SECONDED BY: Leena Nungak

IN FAVOUR: 4

OPPOSED: 0

ABSTENTIONS: 0

ABSENTEES: 3

DATE OF ADOPTION: July 19, 2018

MAYOR'S SIGNATURE:

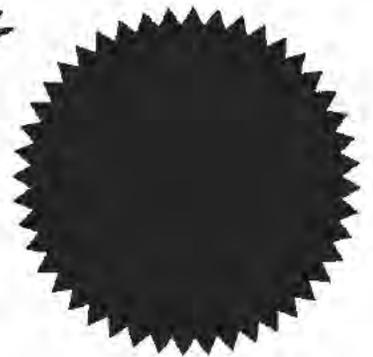
(S)

Noah Eetook

SECRETARY-TREASURER'S SIGNATURE:

(S)

Leena Nungak



APPENDIX A

FIRE SAFETY COVER PLAN FOR NUNAVIK

(Please enclose document)

NORTHERN VILLAGE OF KUUJJUAQ
Resolution No. 2018-0822-01

Concerning the approval of a revised draft fire safety cover plan (FSCP) for Nunavik and its implementation plan.

Whereas pursuant to paragraph 1 of Section 8 of the *Fire Safety Act* (CQLR, c. S-3.4), the Kativik Regional Government (KRG), in conjunction with the Northern villages (NVs) and in compliance with the policies determined by the Ministère de la Sécurité Publique (MSP), adopted a FSCP determining fire protection objectives for its entire territory and the actions required to achieve those objectives;

Whereas pursuant to Sections 29 and 30 of the *Fire Safety Act*, the KRG must proceed with a revision of the FSCP for Nunavik including the implementation plan for the KRG and the NVs;

Whereas the revised draft FSCP for Nunavik includes an inventory, evaluation and classification of the fire risks present in each NV and specifies their location and determines, for each class of risk listed or each part of the territory defined, optimum fire protection objectives that can be achieved in regard to the measures and resources in place such as the adoption of minimum safety rules and the development of uniform operational procedures;

Whereas all NVs provided the KRG with the necessary information for the drawing up of the revised draft FSCP for Nunavik as well as the means they can use to optimize their resources with regards to fire safety matters;

Whereas the revised draft FSCP for Nunavik also specifies, in its implementation plan, the actions to be taken by the NVs and the KRG to achieve the determined objectives;

Whereas as per Section 18 of the *Fire Safety Act*, a revised draft FSCP and its implementation plan were submitted for public consultation and it was determined that no modifications are necessary;

Whereas the NV recognizes its obligations under the revised draft FSCP for Nunavik and commits itself to respect and realize the implementation plan;

Whereas the Secretary-Treasurer has submitted a revised draft FSCP for Nunavik and its implementation plan to the Municipal Council, a copy of which is appended in Appendix A as an integral part of this resolution;

Whereas the Council has reviewed the appended document and agrees with its content.

It is therefore resolved that:

1. the preamble be an integral part of this resolution;
2. the appended revised draft FSCP for Nunavik and its implementation plan prepared by the KRG be hereby approved;
3. the Mayor be authorized to sign any and all documents required to implement this resolution;

4. a copy of this resolution and of its appendix be sent by the Secretary-Treasurer to the MSP and to the KRG's Legal and Municipal Management Department;
5. this resolution come into effect on the day of its adoption.

MOVED BY: Councillor Shirley White-Dupuis

SECONDED BY: Councillor Martha Greig

IN FAVOUR: 5

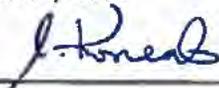
OPPOSED: 0

ABSTENTIONS: 0

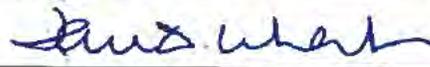
ABSENTEES: 2

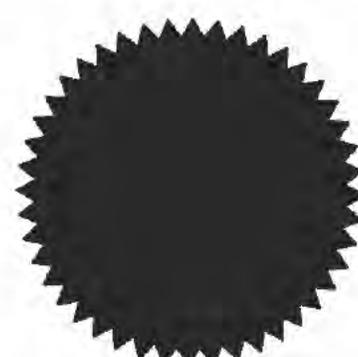
DATE OF ADOPTION: August 22, 2018

ACTING MAYOR'S SIGNATURE:



SECRETARY-TREASURER'S SIGNATURE:





NORTHERN VILLAGE OF KUUJJUARAAPIK

Resolution No. 2018-55

Concerning the approval of a revised draft fire safety cover plan (FSCP) for Nunavik and its implementation plan.

- Whereas** pursuant to paragraph 1 of Section 8 of the *Fire Safety Act* (CQLR, c. S-3.4), the Kativik Regional Government (KRG), in conjunction with the Northern villages (NVs) and in compliance with the policies determined by the Ministère de la Sécurité Publique (MSP), adopted a FSCP determining fire protection objectives for its entire territory and the actions required to achieve those objectives;
- Whereas** pursuant to Sections 29 and 30 of the *Fire Safety Act*, the KRG must proceed with a revision of the FSCP for Nunavik including the implementation plan for the KRG and the NVs;
- Whereas** the revised draft FSCP for Nunavik includes an inventory, evaluation and classification of the fire risks present in each NV and specifies their location and determines, for each class of risk listed or each part of the territory defined, optimum fire protection objectives that can be achieved in regard to the measures and resources in place such as the adoption of minimum safety rules and the development of uniform operational procedures;
- Whereas** all NVs provided the KRG with the necessary information for the drawing up of the revised draft FSCP for Nunavik as well as the means they can use to optimize their resources with regards to fire safety matters;
- Whereas** the revised draft FSCP for Nunavik also specifies, in its implementation plan, the actions to be taken by the NVs and the KRG to achieve the determined objectives;
- Whereas** as per Section 18 of the *Fire Safety Act*, a revised draft FSCP and its implementation plan were submitted for public consultation and it was determined that no modifications are necessary;
- Whereas** the NV recognizes its obligations under the revised draft FSCP for Nunavik and commits itself to respect and realize the implementation plan;
- Whereas** the Secretary-Treasurer has submitted a revised draft FSCP for Nunavik and its implementation plan to the Municipal Council, a copy of which is appended in Appendix A as an integral part of this resolution;
- Whereas** the Council has reviewed the appended document and agrees with its content.

It is therefore resolved that:

1. the preamble be an integral part of this resolution;
2. the appended revised draft FSCP for Nunavik and its implementation plan prepared by the KRG be hereby approved;
3. the Mayor be authorized to sign any and all documents required to implement this resolution;
4. a copy of this resolution and of its appendix be sent by the Secretary-Treasurer to the MSP and to the KRG's Legal and Municipal Management Department;

5. this resolution come into effect on the day of its adoption.

MOVED BY: Mary Hannah Angatookalook

SECONDED BY: Cora Fleming

IN FAVOUR: 4

OPPOSED: 0

ABSTENTIONS 0

ABSENTEES: 3

DATE OF ADOPTION: June 28, 2018

MAYOR'S SIGNATURE: (S) 

SECRETARY-TREASURER'S SIGNATURE: (S) 



NORTHERN VILLAGE OF PUVIRNITUQ

Resolution No. 18-06-49

Concerning the approval of a revised draft fire safety cover plan (FSCP) for Nunavik and its implementation plan.

- Whereas** pursuant to paragraph 1 of Section 8 of the *Fire Safety Act* (CQLR, c. S-3.4), the Kativik Regional Government (KRG), in conjunction with the Northern villages (NVs) and in compliance with the policies determined by the Ministère de la Sécurité Publique (MSP), adopted a FSCP determining fire protection objectives for its entire territory and the actions required to achieve those objectives;
- ~~**Whereas** pursuant to Sections 29 and 30 of the *Fire Safety Act*, the KRG must proceed with a revision of the FSCP for Nunavik including the Implementation plan for the KRG and the NVs;~~
- Whereas** the revised draft FSCP for Nunavik includes an inventory, evaluation and classification of the fire risks present in each NV and specifies their location and determines, for each class of risk listed or each part of the territory defined, optimum fire protection objectives that can be achieved in regard to the measures and resources in place such as the adoption of minimum safety rules and the development of uniform operational procedures;
- Whereas** all NVs provided the KRG with the necessary information for the drawing up of the revised draft FSCP for Nunavik as well as the means they can use to optimize their resources with regards to fire safety matters;
- Whereas** the revised draft FSCP for Nunavik also specifies, in its implementation plan, the actions to be taken by the NVs and the KRG to achieve the determined objectives;
- Whereas** as per Section 18 of the *Fire Safety Act*, a revised draft FSCP and its implementation plan were submitted for public consultation and it was determined that no modifications are necessary;
- Whereas** the NV recognizes its obligations under the revised draft FSCP for Nunavik and commits itself to respect and realize the implementation plan;
- Whereas** the Secretary-Treasurer has submitted a revised draft FSCP for Nunavik and its implementation plan to the Municipal Council, a copy of which is appended in Appendix A as an integral part of this resolution;
- Whereas** the Council has reviewed the appended document and agrees with its content.

It is therefore resolved that:

1. the preamble be an integral part of this resolution;
2. the appended revised draft FSCP for Nunavik and its implementation plan prepared by the KRG be hereby approved;
3. the Mayor be authorized to sign any and all documents required to implement this resolution;
4. a copy of this resolution and of its appendix be sent by the Secretary-Treasurer to the MSP and to the KRG's Legal and Municipal Management Department;
5. this resolution come into effect on the day of its adoption.

MOVED BY: Elisapi Tookalak
SECONDED BY: Ellyassie Sallualuk
IN FAVOUR: 4
OPPOSED: 0
ABSTENTIONS: 0
ABSENTEES: 3
DATE OF ADOPTION: June 27, 2018
ACTING-MAYOR'S SIGNATURE: 
SECRETARY-TREASURER'S SIGNATURE: 



NORTHERN VILLAGE OF **QULASTAQ**

Resolution No. 2018-19

Concerning the approval of a revised draft fire safety cover plan (FSCP) for Nunavik and its implementation plan.

- Whereas** pursuant to paragraph 1 of Section 8 of the *Fire Safety Act* (CQLR, c. S-3.4), the Kativik Regional Government (KRG), in conjunction with the Northern villages (NVs) and in compliance with the policies determined by the Ministère de la Sécurité Publique (MSP), adopted a FSCP determining fire protection objectives for its entire territory and the actions required to achieve those objectives;
- Whereas** pursuant to Sections 29 and 30 of the *Fire Safety Act*, the KRG must proceed with a revision of the FSCP for Nunavik including the implementation plan for the KRG and the NVs;
- Whereas** the revised draft FSCP for Nunavik includes an inventory, evaluation and classification of the fire risks present in each NV and specifies their location and determines, for each class of risk listed or each part of the territory defined, optimum fire protection objectives that can be achieved in regard to the measures and resources in place such as the adoption of minimum safety rules and the development of uniform operational procedures;
- Whereas** all NVs provided the KRG with the necessary information for the drawing up of the revised draft FSCP for Nunavik as well as the means they can use to optimize their resources with regards to fire safety matters;
- Whereas** the revised draft FSCP for Nunavik also specifies, in its implementation plan, the actions to be taken by the NVs and the KRG to achieve the determined objectives;
- Whereas** as per Section 18 of the *Fire Safety Act*, a revised draft FSCP and its implementation plan were submitted for public consultation and it was determined that no modifications are necessary;
- Whereas** the NV recognizes its obligations under the revised draft FSCP for Nunavik and commits itself to respect and realize the implementation plan;
- Whereas** the Secretary-Treasurer has submitted a revised draft FSCP for Nunavik and its implementation plan to the Municipal Council, a copy of which is appended in Appendix A as an integral part of this resolution;
- Whereas** the Council has reviewed the appended document and agrees with its content

It is therefore resolved that:

- 1 the preamble be an integral part of this resolution;
- 2 the appended revised draft FSCP for Nunavik and its implementation plan prepared by the KRG be hereby approved;
- 3 the Mayor be authorized to sign any and all documents required to implement this resolution;
- 4 a copy of this resolution and of its appendix be sent by the Secretary-Treasurer to the MSP and to the KRG's Legal and Municipal Management Department;

5. this resolution come into effect on the day of its adoption.

MOVED BY: *Charlie Tukkiapik*

SECONDED BY: *Woussa Oovaut*

IN FAVOUR: *7*

OPPOSED: *0*

ABSTENTIONS: *0*

ABSENTEES: *0*

DATE OF ADOPTION: *June 19, 2018*

MAYOR'S SIGNATURE: *[Signature]* (S)

SECRETARY-TREASURER'S SIGNATURE: (S) *Wouy Kuitth*

APPENDIX A

FIRE SAFETY COVER PLAN FOR NUNAVIK

[Please enclose document]



NORTHERN VILLAGE OF SALLUIT
Resolution No. 2018-40

Concerning the approval of a revised draft fire safety cover plan (FSCP) for Nunavik and its implementation plan.

- Whereas** pursuant to paragraph 1 of Section 8 of the *Fire Safety Act* (CQLR, c. S-3.4), the Kativik Regional Government (KRG), in conjunction with the Northern villages (NVs) and in compliance with the policies determined by the Ministère de la Sécurité Publique (MSP), adopted a FSCP determining fire protection objectives for its entire territory and the actions required to achieve those objectives;
- Whereas** pursuant to Sections 29 and 30 of the *Fire Safety Act*, the KRG must proceed with a revision of the FSCP for Nunavik including the implementation plan for the KRG and the NVs;
- Whereas** the revised draft FSCP for Nunavik includes an inventory, evaluation and classification of the fire risks present in each NV and specifies their location and determines, for each class of risk listed or each part of the territory defined, optimum fire protection objectives that can be achieved in regard to the measures and resources in place such as the adoption of minimum safety rules and the development of uniform operational procedures;
- Whereas** all NVs provided the KRG with the necessary information for the drawing up of the revised draft FSCP for Nunavik as well as the means they can use to optimize their resources with regards to fire safety matters;
- Whereas** the revised draft FSCP for Nunavik also specifies, in its implementation plan, the actions to be taken by the NVs and the KRG to achieve the determined objectives;
- Whereas** as per Section 18 of the *Fire Safety Act*, a revised draft FSCP and its implementation plan were submitted for public consultation and it was determined that no modifications are necessary;
- Whereas** the NV recognizes its obligations under the revised draft FSCP for Nunavik and commits itself to respect and realize the implementation plan;
- Whereas** the Secretary-Treasurer has submitted a revised draft FSCP for Nunavik and its implementation plan to the Municipal Council, a copy of which is appended in Appendix A as an integral part of this resolution;
- Whereas** the Council has reviewed the appended document and agrees with its content.

It is therefore resolved that:

1. the preamble be an integral part of this resolution;
2. the appended revised draft FSCP for Nunavik and its Implementation plan prepared by the KRG be hereby approved;
3. the Mayor be authorized to sign any and all documents required to implement this resolution;
4. a copy of this resolution and of its appendix be sent by the Secretary-Treasurer to the MSP and to the KRG's Legal and Municipal Management Department;
5. this resolution come into effect on the day of its adoption.



MOVED BY: Adamie Nakuiyuk

SECONDED BY: Galingo Angutigirk

APPROVED BY: 4 AGAINST: 0

ABSTAINED: 0 ABSENTEES: 3

ADOPTED ON: June 27, 2018

MAYOR'S SIGNATURE: [Signature]

SECRETARY-TREASURER'S SIGNATURE: [Signature]

CERTIFIED A TRUE EXCERPT FROM THE MINUTES OF THE COUNCIL OF THE NORTHERN VILLAGE OF SALLUIT, AT A DULY CALLED AND HELD SITTING, ON THE 27 DAY OF June, 2018.

[Signature]
SUSIE P. ALAKU
SECRETARY-TREASURER

NORTHERN VILLAGE OF TASIUJAQ

Resolution No. 2018-35

Concerning the approval of a revised draft fire safety cover plan (FSCP) for Nunavik and its implementation plan.

- Whereas** pursuant to paragraph 1 of Section 8 of the *Fire Safety Act* (CQLR, c. S-3.4), the Kativik Regional Government (KRG), in conjunction with the Northern villages (NVs) and in compliance with the policies determined by the Ministère de la Sécurité Publique (MSP), adopted a FSCP determining fire protection objectives for its entire territory and the actions required to achieve those objectives;
- Whereas** pursuant to Sections 29 and 30 of the *Fire Safety Act*, the KRG must proceed with a revision of the FSCP for Nunavik including the implementation plan for the KRG and the NVs;
- Whereas** the revised draft FSCP for Nunavik includes an inventory, evaluation and classification of the fire risks present in each NV and specifies their location and determines, for each class of risk listed or each part of the territory defined, optimum fire protection objectives that can be achieved in regard to the measures and resources in place such as the adoption of minimum safety rules and the development of uniform operational procedures;
- Whereas** all NVs provided the KRG with the necessary information for the drawing up of the revised draft FSCP for Nunavik as well as the means they can use to optimize their resources with regards to fire safety matters;
- Whereas** the revised draft FSCP for Nunavik also specifies, in its implementation plan, the actions to be taken by the NVs and the KRG to achieve the determined objectives;
- Whereas** as per Section 18 of the *Fire Safety Act*, a revised draft FSCP and its implementation plan were submitted for public consultation and it was determined that no modifications are necessary;
- Whereas** the NV recognizes its obligations under the revised draft FSCP for Nunavik and commits itself to respect and realize the implementation plan;
- Whereas** the Secretary-Treasurer has submitted a revised draft FSCP for Nunavik and its implementation plan to the Municipal Council, a copy of which is appended in Appendix A as an integral part of this resolution;
- Whereas** the Council has reviewed the appended document and agrees with its content.

It is therefore resolved that:

1. the preamble be an integral part of this resolution;
2. the appended revised draft FSCP for Nunavik and its implementation plan prepared by the KRG be hereby approved;
3. the Mayor be authorized to sign any and all documents required to implement this resolution;
4. a copy of this resolution and of its appendix be sent by the Secretary-Treasurer to the MSP and to the KRG's Legal and Municipal Management Department;

5. this resolution come into effect on the day of its adoption.

MOVED BY: *BILLYCAIN*

SECONDED BY: *Anne Kauri*

IN FAVOUR: *4*

OPPOSED: *0*

ABSTENTIONS: *0*

ABSENTEES: *3*

DATE OF ADOPTION:

May 22nd 2018

MAYOR'S SIGNATURE:

(S)

Billy C.

SECRETARY-TREASURER'S SIGNATURE:

(S)

Kate Ethier



APPENDIX A
FIRE SAFETY COVER PLAN FOR NUNAVIK



[Please enclose document]

NORTHERN VILLAGE OF UMIUJAJQ

Resolution No. 2018-37

Concerning the approval of a revised draft fire safety cover plan (FSCP) for Nunavik and its implementation plan.

- Whereas** pursuant to paragraph 1 of Section 8 of the *Fire Safety Act* (CQLR, c. S-3.4), the Kativik Regional Government (KRG), in conjunction with the Northern villages (NVs) and in compliance with the policies determined by the Ministère de la Sécurité Publique (MSP), adopted a FSCP determining fire protection objectives for its entire territory and the actions required to achieve those objectives;
- Whereas** pursuant to Sections 29 and 30 of the *Fire Safety Act*, the KRG must proceed with a revision of the FSCP for Nunavik including the implementation plan for the KRG and the NVs;
- Whereas** the revised draft FSCP for Nunavik includes an inventory, evaluation and classification of the fire risks present in each NV and specifies their location and determines, for each class of risk listed or each part of the territory defined, optimum fire protection objectives that can be achieved in regard to the measures and resources in place such as the adoption of minimum safety rules and the development of uniform operational procedures;
- Whereas** all NVs provided the KRG with the necessary information for the drawing up of the revised draft FSCP for Nunavik as well as the means they can use to optimize their resources with regards to fire safety matters;
- Whereas** the revised draft FSCP for Nunavik also specifies, in its implementation plan, the actions to be taken by the NVs and the KRG to achieve the determined objectives;
- Whereas** as per Section 18 of the *Fire Safety Act*, a revised draft FSCP and its implementation plan were submitted for public consultation and it was determined that no modifications are necessary;
- Whereas** the NV recognizes its obligations under the revised draft FSCP for Nunavik and commits itself to respect and realize the implementation plan;
- Whereas** the Secretary-Treasurer has submitted a revised draft FSCP for Nunavik and its implementation plan to the Municipal Council, a copy of which is appended in Appendix A as an integral part of this resolution;
- Whereas** the Council has reviewed the appended document and agrees with its content.

It is therefore resolved that:

1. the preamble be an integral part of this resolution;
2. the appended revised draft FSCP for Nunavik and its implementation plan prepared by the KRG be hereby approved;
3. the Mayor be authorized to sign any and all documents required to implement this resolution;
4. a copy of this resolution and of its appendix be sent by the Secretary-Treasurer to the MSP and to the KRG's Legal and Municipal Management Department;

5. this resolution come into effect on the day of its adoption.

MOVED BY: Lucy Kumariuk

SECONDED BY: Simon Tookalook

IN FAVOUR: 4

OPPOSED: 0

ABSTENTIONS: 0

ABSENTEES: 3

DATE OF ADOPTION: June 26, 2018

MAYOR'S SIGNATURE: (S) Simon Tookalook

SECRETARY-TREASURER'S SIGNATURE: (S) A. Ngathu

APPENDIX A
FIRE SAFETY COVER PLAN FOR NUNAVIK

[Please enclose document]

111826

Bordereau de suivi de la correspondance ministérielle

Joindre ce formulaire à votre réponse

Références		Correspondance : 2015-03-17 Réception : 2015-03-17
Expéditeur	Boucher, Jean Député d'Ungava	
Destinataire	Thériault, Lise	
Objet	Requête de l'adjoint parlementaire du ministre responsable des Affaires autochtones, monsieur Jean Boucher, relativement à la fermeture du Centre de détention Makitautik situé à Kangirsuk au Nunavik.	
Remarques	Emilie Simard	
No dossier		
Détenteur principal	Cabinet de la ministre	
<hr/>		
1 Responsable	Marsolais, Denis - BSM	Transmise : 2015-03-17
Demandeur	Bédard, Louise - CAB	Échéance : 2015-03-23
Action à prendre	Pour analyse, commentaires et projet de réponse	Complétée : 2015-03-24
Remarques demandeur	2015-03-17 : un accusé de réception a été acheminé par courriel par le cabinet (sc) 2015-03-24 : Emilie Simard approuve le projet de courriel qu'elle aimerait acheminer directement à Mme Gosselin - svp me faire parvenir le courriel - requête fermée (cl)	
Remarques responsable	2015-03-24 : La DGAP (JSD) s'est entendu avec le Cabinet (É. Simard) de procéder par courriel avec cette dernière. Voir document transmis ci-joint et aussi par courriel à Caroline Lagacé. (VF/mc)	
<hr/>		
2 Responsable	Gagnon, Marie - DGAP	Transmise : 2015-03-18
Demandeur	Marsolais, Denis - BSM	Échéance : 2015-03-23
Action à prendre	Pour analyse, commentaires et projet de réponse	Complétée : 2015-03-23
Remarques demandeur	2015-03-18 : Délai de rigueur midi (sc) 2015-03-24 : La DGAP (JSD) s'est entendu avec le Cabinet (É. Simard) de procéder par courriel avec cette dernière. Voir document transmis ci-joint. (VF/mc)	
Copie à	Beausoleil, Johanne - DGSC	En collaboration
<hr/>		
3 Responsable	Longtin, Jean-François - DGSC-RCOQ	Transmise : 2015-03-18
Demandeur	Beausoleil, Johanne - DGSC	Échéance : 2015-03-18
Action à prendre	. Désigner un collaborateur et informer la Direction des affaires autochtones par courriel, mettre SMA_DGSC en copie conforme svp.	Complétée : 2015-03-18
Remarques demandeur	2015-03-18 : Courriel reçu de la direction, Mme Marie-Eve Gagnon est désignée en tant que collaboratrice. (MFD) 2015-03-19 : M. R. Coleman a été informé par courriel que Mme Gagnon a été désignée. (BR)	
Copie à	Raza, Elaine - DGSC-DGAPSA	Pour information
<hr/>		
4 Responsable	Coleman, Richard - DPSPJAAN	Transmise : 2015-03-18
Demandeur	Gagnon, Marie - DGAP	Échéance : 2015-03-20
Action à prendre	Pour analyse, commentaires et projet de réponse	Complétée :
Remarques demandeur	DÉLAI DE RIGUEUR : 20 mars à midi	
Remarques responsable	2015-03-20 : Projet de réponse transmis par courriel à J-S Dion et Micheline Gaumond. (al)	
<hr/>		
5 Responsable	Langlois, Marlène - DGSC-DP	Transmise : 2015-03-19
Demandeur	Raza, Elaine - DGSC-DGAPSA	Échéance :
Action à prendre	Assurer votre collaboration au DGA-RCO.	Complétée : 2015-03-19

SYLVAIN CHARROIS - Makitautik, Kangirsuk

De : Gosselin, Geneviève<Genevieve.Gosselin@assnat.qc.ca>
 À : Simard, Émilie<emilie.simard@msp.gouv.qc.ca>
 Date : 2015-03-17 10:33
 Objet : Makitautik, Kangirsuk



Bonjour Émilie

Suite à une conversation avec Pierre Leclerc, ce dernier m'a confirmé de m'adresser à toi pour obtenir réponses à mes questions concernant Makitautik à Kangirsuk, seul centre existant au Nunavik.

Lucy Grey qui y travaille nous a interpellé avec quelques interrogations.

Le centre a été temporairement fermé par le MSP et des modifications devaient être apportées tant au niveau de la sécurité que de la direction et des employés en prévision de la réouverture. Il semble que les modifications demandées aient été apportées mais qu'aucune information relativement à la réouverture du centre et à la possibilité de référer de nouveau des candidats leur ait été fournie.

Le financement de Makitautik a été suspendu et aucune indication ne semble avoir été donné quant à ce qui se passera avec les fonds prévus. Le financement de Makitautik provient de sommes prévues dans l'entente Sannarutik.

Est-ce possible d'avoir une mise à jour du dossier de votre part pour être en mesure de répondre aux questionnements des gens de Makitautik. Cette ressource, lorsque bien utilisée est un atout majeur pour la population du Nunavik et s'insère bien dans tous les changements que veut apporter le gouvernement pour améliorer les problèmes sociaux et la justice au Nunavik

Si tu as des questions ou veux discuter avec moi tu peux me rejoindre sur mon cellulaire [REDACTED]

merci

Me Genevieve Gosselin

Attachée politique - Political Attaché

genevieve.gosselin@assnat.qc.ca

Pour Monsieur Jean Boucher

Député d' / MNA for Ungava

Adjoint parlementaire du ministre responsable des Affaires autochtones

(volet communautés nord québécoises) /

Projet de courriel – Réponse

Bonjour Mme Gosselin,

En réponse à votre courriel du 17 mars dernier, je tiens à vous informer que le maintien du Centre résidentiel correctionnel (CRC) Makitautik est important pour le ministère de la Sécurité publique (MSP). À cet effet, il importe de clarifier la situation afin d'être en mesure de répondre adéquatement aux préoccupations des gens du CRC Makitautik.

Comme vous le savez, depuis le 27 juin 2014, le MSP a décidé de cesser de diriger des personnes contrevenantes au CRC Makitautik considérant la situation de vulnérabilité en matière de ressources humaines et de certaines lacunes techniques et opérationnelles.

Présentement, le CRC Makitautik est en restructuration. La nouvelle directrice, Mme Grey, a entrepris des démarches afin de répondre aux exigences de l'évaluation de conformité du MSP. À ce jour, malgré les efforts de Mme Grey, le processus de validation de la démarche est toujours en cours par le MSP. Le CRC ne répond pas à certains critères de conformités qui sont des impératifs à la réouverture de celui-ci. Les problématiques sont les suivantes :

- o Le CRC doit revoir sa programmation selon les normes;
- o Le CRC doit transmettre l'information complète de son personnel. Le MSP n'est pas en mesure d'évaluer les compétences du personnel choisi par Mme Grey. Une lettre lui a été envoyée au début décembre 2014 pour lui rappeler que nous devons obtenir une copie des diplômes pour l'ensemble de son personnel clinique, incluant les surveillants. Ce qui n'a pas été fait à ce jour;
- o Le CRC doit s'assurer de compléter de la démarche du filtrage de sécurité pour l'ensemble du personnel. Mme Grey n'a fait parvenir les documents au programme de filtrage que pour deux employés seulement. Les critères exigent que tout le personnel clinique soit soumis à une enquête de sécurité. Cela inclut également les surveillants et les animateurs. Une lettre lui a été envoyée au début décembre 2014 et plusieurs rappels par courriel à cet effet lui ont été faits.

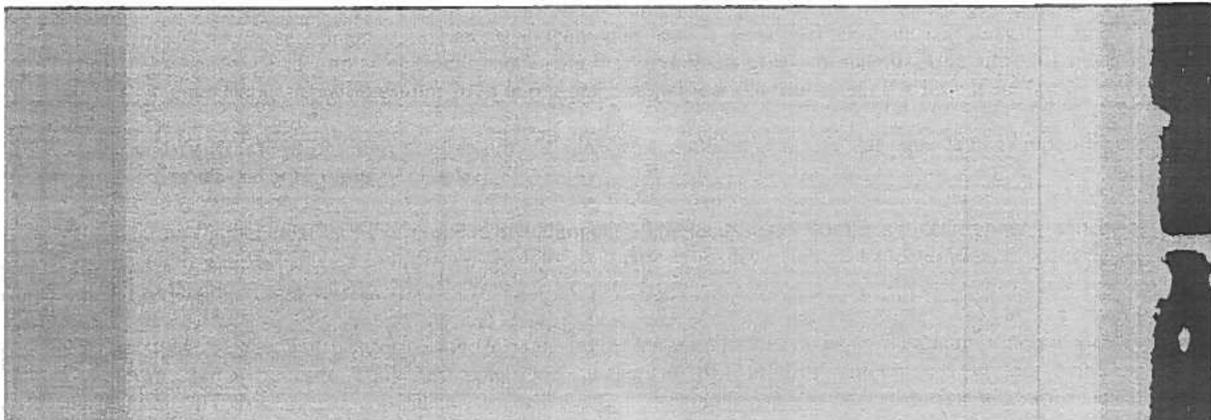
Par conséquent, le MSP réitère son intention d'adresser une clientèle au CRC dès que celui-ci répondra aux exigences de conformité demandées.

Quant au financement, le MSP procède actuellement à une analyse des sommes à verser pour l'année financière 2014-2015. La conformité du CRC à l'ensemble des critères est déterminante pour le financement de l'année 2015-2016.

Pour tout complément d'information, je vous invite à communiquer avec le directeur principal par intérim de la sécurité dans les palais de justice et des affaires autochtones et du Nord, M. Richard Coleman, par courriel à l'adresse richard.coleman@msp.gouv.qc.ca ou par téléphone au 418 646-6777, [REDACTED]

Soyez assuré que le maintien du CRC est prioritaire pour le gouvernement du Québec.

Merci



VÉRONYCK FONTAINE - Faire suivre : TR : Requête 111826 - courriel réponse Makitautik

De : JEAN-SÉBASTIEN DION
À : FONTAINE, VÉRONYCK
Date : 2015-03-23 10:51
Objet : Faire suivre : TR : Requête 111826 - courriel réponse Makitautik
Pièces jointes : Requête 111826 - courriel réponse Makitautik

Entendu avec Émilie de procéder par courriel.

>>> JEAN-SÉBASTIEN DION 2015-03-20 12:49 >>>

Envoyé depuis un mobile Samsung

----- Message d'origine -----

De : DANNY RENAUD
Date : 03/20/2015 12:42 PM (GMT-05:00)
À : JEAN-SÉBASTIEN DION ,MICHELINE GAUMOND
Cc : MARIE-ÈVE GAGNON ,GINETTE CÔTÉ ,RICHARD COLEMAN
Objet : Requête 111826 - courriel réponse Makitautik

file:///C:/Documents and Settings/FONV01/Local Settings/Temp/XPgrpwise/550FF02CS... 2015-03-23



112186 2015-07-02

Correspondance : 2015-03-31

Réception : 2015-04-13

Autres références :

Expéditeurs : Emudluk, Maggie - Conseil de l'administration régionale de Kativik
 Destinataires : Thériault, Lise - Cabinet de la ministre
 Objet : **Administration régionale Kativik - Prévisions des dépenses d'infrastructures pour les casernes de pompiers du Nunavik**
 Notes supplémentaires : Pierre Leclerc

Approbation finale : 2015-07-02

1

Mandataire : Marsolais, Denis - BSM **Échéance :** 2015-04-28
Demandeur : Bédard, Louise - CAB **Complétée :**
Action à prendre : Pour analyse, commentaires et projet de réponse **Retour final :** 2015-07-02
Remarques du demandeur : 2015-04-14 : un accusé de réception a été acheminé par le cabinet (sc)
 2015-06-25 : Pierre Leclerc pour approbation (cl)
Remarques du mandataire : 2015-06-23 : Pochette transmise au cabinet. KP (stes)
 2015-07-02 : Retour de la pochette du cabinet avec approbation.

1.2

Mandataire : Morneau, Louis - DGSCSI **Échéance :** 2015-05-14
Demandeur : Marsolais, Denis - BSM **Complétée :** 2015-06-05
Action à prendre : Pour analyse, commentaires et projet de réponse **Retour final :**
Remarques du demandeur : 2015-04-21 : Inversion des rôles entre la DGAP et la DGSCSI. (KP/mc)
 2015-05-04 : Pochette reçue BSM. (mc)
 2015-05-07 : pochette retournée à la DGSCSI pour précisions.
 Échéance : 14 mai 2015. Merci (fv)
 2015-06-03 : pochette retournée à la DGSCSI pour modification. (vf)
 2015-06-05 : Retour de la pochette du BSMA et transmise à Katia Petit. (stes)
 2015-06-17 : Pochette reçue avec correction faite. (mc)
 2015-06-22 : Note à la ministre approuvée par le SM. M. Denis Marsolais. KP (stes)
 2015-07-02 : Pochette retournée au BSMA avec approbation. KP (stes)
Remarques du mandataire : 2015-05-01 : Pochette transmise au BSM pour approbation (lp)
 2015-06-05 : Pochette retournée au BSM avec les précisions demandées (mb)
 2015-06-17 : Pochette retournée au BSM avec la corrections effectuées (mb)
Copie à : Gagnon Marie - DGAP - (En collaboration)

1.2.3

Mandataire : Houde, Éric - DGSCSI-DO **Échéance :** 2015-04-24
Demandeur : Houde, Éric (BSMA intérim) - DGSCSI **Complétée :** 2015-04-24
Action à prendre : Pour analyse, commentaires et projet de réponse **Retour final :**
Remarques du demandeur : SVP vous assurer de la validation de la DGAP
 2015-04-24 : Pochette reçue au BSMA (lp)
Remarques du mandataire : 2015-04-24 : Pochette transmise au BSMA pour approbation
Copie à : Bilodeau Cynthia - DGSCSI - (En collaboration)

1.2.3.6

Mandataire : Loisel, France-Sylvie - DGSCSI-DRCNCAN **Échéance :** 2015-04-23
Demandeur : Houde, Éric - DGSCSI-DO **Complétée :** 2015-04-23
Action à prendre : Pour analyse, commentaires et projet de réponse **Retour final :**
Remarques du demandeur : SVP vous assurer de la validation de la DGAP
Remarques du mandataire : 2015-04-23 : Pochette transmise par courriel à la DO pour approbation et signature. (jo)

1.2.3.7

Mandataire : Bilodeau, Cynthia - DGSCSI **Échéance :** 2015-04-29
Demandeur : Houde, Éric (BSMA intérim) - DGSCSI **Complétée :** 2015-05-01
Action à prendre : Pour validation **Retour final :**
Remarques du mandataire : 2015-05-01 : Validation effectuée aucun commentaire. Pochette retournée au BSMA.

1.2.3.9

Mandataire : Marsolais, Denis - BSM **Échéance :**
Demandeur : Morneau, Louis - DGSCSI **Complétée :**
Action à prendre : Pour suivi **Retour final :**
Compléments : comme discuté entre Annik Bouchard et Véronyck Fontaine
Remarques du demandeur : 2015-05-19 : Pochette transmise au SM (mb)
Remarques du mandataire : 2015-05-19 : Pochette reçue BSM. (mc)

1.2.4

Mandataire : Coleman, Richard - DPSPJAAN **Échéance :** 2015-04-24
Demandeur : Gagnon, Marie - DGAP **Complétée :** 2015-04-24
Action à prendre : **Retour final :** 2015-04-23
Compléments : SVP fournir la collaboration demandée et nous tenir informé
Remarques du demandeur : Assignation transmise par courriel à RG + CG par mg
 2015-04-21 : Changement apporté à l'Action à prendre. Inversion des rôles entre la DGAP et la DGSCSI. (mg)
Remarques du mandataire : 2015-04-23: Voir courriel ci-joint pour nos commentaires. (cg)

1.2.4.5

Mandataire : Renaud, Danny - DPSPJAAN **Échéance :** 2015-04-23
Demandeur : Coleman, Richard - DPSPJAAN **Complétée :** 2015-04-23
Action à prendre : Pour analyse, commentaires et projet de réponse **Retour final :** 2015-04-23
Remarques du mandataire : 2015-04-23: Voir courriel ci-joint pour nos commentaires. (cg)

1.2.8

Mandataire :	Houde, Éric - DGSCSI-DO	Échéance :	2015-05-14
Demandeur :	Morneau, Louis - DGSCSI	Complétée :	2015-05-15
Action à prendre :	Pour modification	Retour final :	
Compléments :	(voir commentaires sur note jointe)		
Remarques du mandataire :	2015-05-15 : Suite à une conversation avec Annick Bouchard, pochette retournée au BSMA (jm)		
Copie à :	Bilodeau Cynthia - DGSCSI - (En collaboration)		

Gestion documentaire :

17 JUIN 2015

NOTE À LA MINISTRE

REQUÊTE: 112186
Expéditeur : Denis Marsois, sous-ministre

Date : 27 6 / 15

Objectif : Pour approbation

Référence : 112186

Objet : Administration régionale Kativik – Prévisions des dépenses d'infrastructures pour les casernes de pompiers du Nunavik

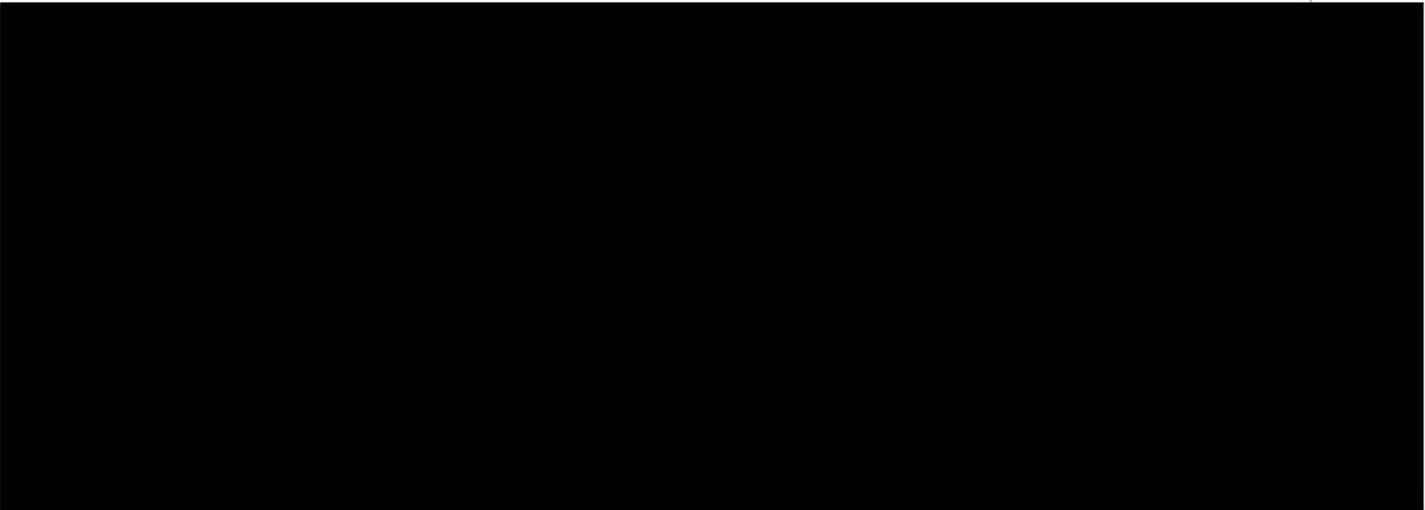
2015/06/19

ÉTAT DE SITUATION

- En juillet 2010, le ministre de la Sécurité publique et le ministre des Affaires autochtones ont conclu l'Entente concernant le financement de certaines infrastructures et certains équipements prévus au projet de schéma de couverture de risques de l'Administration régionale Kativik (ci-après « l'Entente »). Il s'agit de la seule Entente de cette nature en matière de schéma de couverture de risques incendie au Québec.
- Le 3 février 2011, le ministre de la Sécurité publique délivrait une attestation de conformité du schéma de couverture de risques pour le Nunavik (SCRN) en vertu des dispositions de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, chapitre S-3.4). Le schéma est entré en vigueur le 11 mars 2011, à la suite de son adoption par l'Administration régionale Kativik (ARK) le 28 février 2011.
- L'Entente prévoit une aide financière maximale de 5,44 M\$ auxquels s'ajouteront les frais d'intérêts, ainsi que les frais de gestion et d'émission. Le calendrier des dépenses à engager s'échelonne sur une période de 5 ans, se terminant le 31 mars 2016.
- Le calendrier du SCRN prévoyait notamment pour l'an 4 (2014) la rénovation de deux casernes soit celles des municipalités d'Aupaluk et de Tasiujaq. Une contribution de 50 000 \$ pour chacune d'elles était prévue à l'Entente.
- Au début de l'année 2014, l'ARK a soumis une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre de son Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), en vue d'obtenir du financement additionnel pour la rénovation de ces deux casernes. Or ce n'est que le 30 octobre 2014 que l'ARK a été informée par le MAMOT de son refus. Il est à noter que le PIQM du MAMOT et l'Entente entre le MSP et l'ARK qui découle du SCRN sont administrés de façon indépendante.
- Le 11 décembre 2014, la présidente de l'ARK, madame Maggie Emudluk, a transmis une lettre à la ministre de la Sécurité publique, madame Lise Thériault, pour lui demander d'accepter le report à 2015 de l'investissement de 100 000 \$ prévu dans l'Entente pour la rénovation des casernes des municipalités d'Aupaluk et de Tasiujaq.
- Dans une lettre transmise le 18 mars 2015, la ministre de la Sécurité publique a informé l'ARK qu'elle acceptait la demande de report. Par ailleurs, elle y demandait à l'ARK de transmettre au MSP, avant le 1^{er} avril 2015, un document faisant état des dépenses prévues pour la rénovation des casernes en 2015.
- Le 31 mars 2015, la présidente de l'ARK transmettait à la ministre de la Sécurité publique une lettre faisant état des dépenses prévues, soit 50 000 \$ dans chacune des municipalités suivantes : Akulivik, Aupaluk, Ivujivik, Tasiujaq et Umiujaq.

ANALYSE ET COMMENTAIRES

- La modification d'un schéma en vigueur afin de reporter une ou plusieurs des échéances est une mesure exceptionnelle qui requiert l'autorisation de la ministre.
- Le nouveau calendrier du SCRN, qui découle de l'acceptation par la ministre de la Sécurité publique de la demande de report, prévoit que l'ARK devra procéder à la rénovation de cinq casernes, soit celles des municipalités d'Akulivik, Aupaluk, Ivujivik, Tasiujaq et Umiujaq, au courant de l'année 2015. L'Entente prévoit que le MSP contribuera à la hauteur de 50 000 \$ pour chacune d'elles.
- La lettre de la présidente de l'ARK transmise le 31 mars 2015 vient confirmer l'intention de l'ARK de respecter l'Entente en procédant au cours de l'année à des travaux sur les casernes des cinq municipalités susmentionnées.



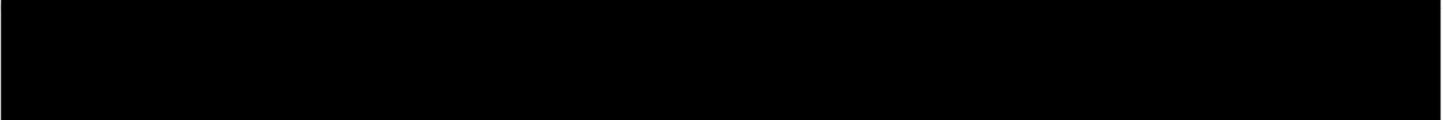
○

○

○

IMPACT

○



CONSULTATION

- La Direction générale des affaires policières a été consultée.

RECOMMANDATION

- Puisque la lettre de la présidente du Conseil de l'Administration régionale Kativik, madame Maggie Emudluk envoyée le 31 mars 2015, comprend les justifications demandées par la ministre de la Sécurité publique, madame Lise Thériault, dans sa lettre le 18 mars 2015 et que le processus actuel de reddition de compte auprès de l'ARK est suffisant, un projet de réponse n'est pas nécessaire.

Préparée par : Zachary Louder
Approuvée par : France-Sylvie Loisel
Approuvée par : Éric Houde
Approuvée par : Louis Morneau

 20 15/06/17

COPIE

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE CABINET DE LA MINISTRE 13 AVR. 2015 REQUÊTE: COTE 112/86
--

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

[Traduction de courtoisie]

Kuujuuaq, le 31 mars 2015

Madame Lise Thériault
Vice-première ministre du Québec
Ministre
Ministère de la Sécurité publique
Tour des Laurentides
2525, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec QC G1V 2L2

Objet : Prévisions des dépenses d'infrastructures pour les casernes de pompiers du Nunavik

Madame la Ministre,

Tout d'abord, permettez-moi de vous remercier d'avoir accédé à la requête que l'Administration régionale Kativik (ARK) vous a présentée en décembre dernier concernant le report à 2015 de l'investissement dans les infrastructures de protection contre l'incendie prévu pour 2014.

Cependant, étant donné le refus du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire quant aux projets de rénovation des casernes de pompiers des communautés d'Aupaluk et de Tasiujaq, l'ARK a dû revoir l'ampleur des travaux qui seront effectués non seulement à ces deux casernes de pompiers, mais également à celles qui sont prévues pour l'an 5 dans le plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques pour le Nunavik, et ce, sans modifier les objectifs de protection publique.

Dans un tel contexte, il ne fait nul doute que la nature des travaux qui pourront être effectués ne permettra pas de résoudre les problèmes d'infrastructure qui ont été décelés en novembre 2012 par la firme d'architectes qui a effectué, à la demande de l'ARK, une étude de ces bâtiments. La majorité de ces problèmes requièrent des travaux qui excèdent considérablement les montants qui sont alloués dans le cadre de l'Entente concernant le financement de certaines infrastructures et équipements prévus au projet de schéma de couverture de risques de l'Administration régionale Kativik. Pour l'an 5 du plan de mise en œuvre du Schéma, l'ARK procédera à des travaux de rénovation de moindre envergure, mais qui respecteront l'enveloppe budgétaire initiale de 5 440 000\$ prévue à l'Entente. Il importe de souligner toutefois que ces travaux ne constitueront qu'une mesure temporaire, car ils ne pourront pas corriger les lacunes décelées.

Les communautés ciblées par ces travaux sont les suivantes :

Akulivik	50 000 \$
Aupaluk	50 000 \$
Ivujivik	50 000 \$
Tasiujaq	50 000 \$
Umiujaq	50 000 \$

Je vous remercie pour votre soutien en matière de protection contre l'incendie sur le territoire du Nunavik et vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

La présidente,

Maggie Emudluk



ᐅᓂᓂᓂ ᐅᓂᓂᓂᓂ ᐅᓂᓂᓂ

Administration régionale KATIVIK Regional Government
P.O. Box 9 KUUJJUAQ (QUÉBEC) CANADA J0M 1C0

OFFICE OF THE CHAIRPERSON

March 31, 2015

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE CABINET DE LA MINISTRE 10 AVR. 2015 REQUÊTE: 112186 COTE

Lise Thériault
Deputy Premier
Minister
Ministère de la Sécurité publique
Des Laurentides Tower
2525 Laurier Blvd., 5th Floor
Québec QC G1V 2L2

Subject: Infrastructure expenditure forecasts for fire halls in Nunavik

Dear Madam:

First, I would like to thank you for accepting the application submitted to you by the Kativik Regional Government (KRG) in December to postpone to 2015 the fire protection infrastructure investments that had been planned for 2014.

In light of the refusal received from the Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (municipal affairs and land occupancy) regarding the fire hall renovation projects for the communities of Aupaluk and Tasiujaq, the KRG was obliged to review the scale of the work to be carried out at these two fire halls as well as at those identified for Year 5 in the implementation plan contained in the *Nunavik Fire Safety Cover Plan*, while at the same time maintaining the set public protection objectives.

In this context, it is clear that the nature of the work to be carried out will not correct the infrastructure problems identified in November 2012 by the architectural firm contracted by the KRG to prepare a study on these buildings. The majority of these problems will require work that considerably exceeds the funding allocated under the *Agreement concerning the Financing of Certain Infrastructure and Equipment set out in the Draft Fire Safety Cover Plan of the Kativik Regional Government*. For Year 5 of the implementation plan under the Cover Plan, the KRG will proceed with more modest renovation work that complies with the initial resource envelope of \$5.44 million under the Agreement. It is however important to stress that this work represents only a temporary measure since it will not be sufficient to correct the identified defects.



This work is intended to be carried out in the following communities:

Akulivik	\$50,000
Aupaluk	\$50,000
Ivujivik	\$50,000
Tasiujaq	\$50,000
Umiujaq	\$50,000

I would like to conclude by recognizing your invaluable support for fire protection in Nunavik.

Sincerely,

Maggie Emudluk
Chairperson

113425 2015-10-16

Correspondance : 2015-07-06

Réception : 2015-07-14

Expéditeurs : Emudluk, Maggie - Administration régionale de Kativik (ARK)
Tukkiapik, Jobbie - Société Makivik

Destinataires : Thériault, Lise - Cabinet de la ministre

Objet : **Requête de la Société Makivik relativement à l'administration de la justice au Nunavik (résolutions de la Société Makivik et de l'Administration régionale Kativik (ARK) 2015-47)**

Détenteur principal : DGAP - Direction générale des affaires policières

Notes supplémentaires : Emilie Simard

Approbation finale : 2015-10-16

1

Mandataire : Marsolais, Denis - BSM Transmise : 2015-07-16

Demandeur : Bédard, Louise - CAB Échéance : 2015-08-06

Action à prendre : Pour action appropriée et nous informer des suites apportées Complétée : 2015-10-16

Remarques du demandeur : 2015-07-16 : un accusé de réception a été acheminé par le cabinet (sc)
2015-10-16: reçu copie de la lettre signée par Hélène Ménard, cabinet de la Justice - dossier complété (cl)

Remarques du mandataire : 2015-10-16 : Transmis par boîte GREFFE-BSM copie de la fiche et du document. Voir action 2 remarques mandataire en date du 15 octobre 2015. S.v.p. m'informer de la suite. (stes)

1.1

Mandataire : Gagnon, Marie - DGAP Transmise : 2015-07-17

Demandeur : Marsolais, Denis - BSM Échéance : 2015-08-14

Action à prendre : Pour analyse, commentaires et projet de réponse Complétée : 2015-10-16

Remarques du demandeur : 2015-07-17 : Requête transmise au BSMA ce même jour. (stes)
2015-07-24 : Demande de report d'échéance pour le 14 août 2015 approuvé par Katia Petit. Voir courriel (stes)
2015-10-15 : Reçu requête voir commentaires mandataire en date du 15 octobre 2015 et transmise à Katia Petit. Approuvée par KP (stes)

Remarques du mandataire : 2015-10-15 : SVP requête à fermer. Tel que convenu, le MJQ a déjà transmis une lettre afin de répondre à la demande de la Société Makivik et de l'Administration régionale Kativik. Cette lettre a aussi été transmise à la directrice du cabinet du MSP et à la directrice du cabinet du SAA. Merci (jsd/mg)

1.1.1

Mandataire : Coleman, Richard - DPSPJAAN Transmise : 2015-07-17

Demandeur : Gagnon, Marie - DGAP Échéance : 2015-08-04

Action à prendre : Pour analyse, commentaires et projet de réponse Complétée : 2015-10-14

Remarques du demandeur : 2015-07-17 : Requête transmise par cfe
2015-10-14 : Pochette sur bureau jsd

Remarques du mandataire : 2015-07-24: Demandons report d'échéance pour le 14 août 2015. A été approuvé par Katia Petit. (cg)
2015-10-14: SVP fermer la requête. Tel que convenu, le MJQ a déjà transmis une lettre afin de répondre à la demande de Société Makivik et de l'Administration régionale Kativik. Cette lettre a aussi été transmise à la directrice du cabinet du MSP et à la directrice du cabinet du SAA. (cg)

1.1.1.1

Mandataire :	Renaud, Danny - DPSPJAAN	Transmise :	2015-07-21
Demandeur :	Coleman, Richard - DPSPJAAN	Échéance :	2015-08-03
Action à prendre :	Pour analyse, commentaires et projet de réponse	Complétée :	
Remarques du mandataire :	2015-10-14: SVP fermer la requête. Tel que convenu, le MJQ a déjà transmis une lettre afin de répondre à la demande de Société Makivik et de l'Administration régionale Kativik. Cette lettre a aussi été transmise à la directrice du cabinet du MSP et à la directrice du cabinet du SAA. (cg)		

Gestion documentaire :

Kuujuaq, le 6 juillet 2015

Traduction de courtoisie

Madame Lise Thériault
Vice-première ministre et ministre
Ministère de la Sécurité publique
Tour des Laurentides, 5^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec QC G1V 2L2



Madame Stéphanie Vallée
Ministre et procureure générale
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe-Pigeon, 9^e étage
1200, route de l'Église
Québec QC G1V 4M1

Geoffrey Kelley
Ministre responsable des Affaires autochtones
Secrétariat aux affaires autochtones
905, avenue Honoré-Mercier, 1^{er} étage
Québec QC G1R 5M6

Objet : Besoin urgent d'améliorer l'administration de la justice au Nunavik
 Résolutions de la Société Makivik et de l'ARK

Mesdames les Ministres, Monsieur le Ministre,

Lors d'une réunion récente du Conseil de direction de la Société Makivik et de l'assemblée du le Conseil de l'Administration régionale Kativik (ARK) qui a eu lieu en mai à Inukjuak, les deux organismes ont adopté des résolutions afin de prier le gouvernement du Québec de s'acquitter enfin de ses obligations concernant l'administration de la justice et les services connexes au Nunavik, conformément aux droits des Inuits du Nunavik prévus dans la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ainsi qu'aux enjeux fondamentaux concernant la justice et la régulation sociale énoncés dans le *Rapport de la consultation Parnasimautik* et aux constats contenus dans le rapport qu'a récemment produit le Barreau du Québec sur la justice au nord.

Deux thèmes principaux ont ressorti des recommandations et des commentaires formulés à l'égard de l'administration de la justice au Nunavik au cours des quatre dernières décennies, soit :

- il y a un besoin urgent d'accroître la disponibilité des services de justice au Nunavik;
- il y a un besoin urgent d'adapter complètement les services de justice aux réalités et aux besoins du Nunavik.

Des mesures concrètes et immédiates à cet égard sont nécessaires afin de renforcer la confiance des Nunavimmiuts dans l'administration de la justice.

Nous aimerions réitérer la proposition que nous avons faite dans une lettre conjointe transmise à la ministre Vallée le 11 décembre 2014, soit de poursuivre cette discussion en personne le plus tôt possible. Afin de planifier et de coordonner une telle rencontre, vos représentants peuvent communiquer avec Joë Lance, adjoint exécutif au président de la Société Makivik, par téléphone au 514-745-8880, poste 2250, ou par courriel au jlance@makivik.org.

Veillez agréer, Mesdames les Ministres et Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Jobbie Tukkiapik
Président
Société Makivik

Maggie Emudluk
Présidente
ARK

p. j. Résolution adoptée par le Conseil de direction de la Société Makivik
Résolution n° 2015-47 adoptée par le Conseil de l'ARK
Lettre de la Société Makivik et de l'ARK adressée à la ministre Stéphanie Vallée le
11 décembre 2014



July 6, 2015

Lise Thériault
Deputy Premier and Minister
Ministère de la Sécurité publique
Des Laurentides Tower, 5th Floor
2525 Laurier Blvd.
Quebec City QC G1V 2L2

Stéphanie Vallée
Minister and Attorney-General
Ministère de la Justice
Louis-Philippe-Pigeon Building, 9th Floor
1200 De l'Église Rd
Quebec City QC G1V 4M1

Geoffrey Kelley
Minister responsible for Native Affairs
Secrétariat aux affaires autochtones
905 Honoré-Mercier Ave, 1st Floor
Quebec City QC G1R 5M6

Subject: Urgent need to improve the administration of justice in Nunavik
Makivik and KRG resolutions

Dear Madams and Sir:

The Board of Directors of the Makivik Corporation at its meeting held earlier this week and the Council of the Kativik Regional Government (KRG) at its regular sitting held in May in Inukjuak have adopted resolutions urging the Québec government to finally fulfil its obligations regarding the administration of justice and related services in Nunavik, in accordance with the rights of Nunavik Inuit under the *James Bay and Northern Québec Agreement* as well as with the fundamental issues regarding justice and social regulation identified in the *Parnasimautik Consultation Report* and the findings contained in the recent report by the Barreau du Québec on northern justice.

Two main themes have emerged from all the recommendations and comments made about the administration of justice in Nunavik over the last four decades:

- there is an urgent need to increase the availability of justice services in the region;
- there is an urgent need to fully adapt these justice services to the realities and needs of the region.

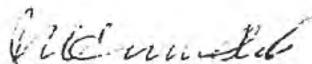
Immediate and concrete actions in this respect are needed to bolster the confidence of Nunavimmiut in the administration of justice.

We would like to reiterate the proposal contained in our letter transmitted to Minister Vallée on December 11, 2014, to continue this discussion face-to-face as soon as possible. For the purpose of scheduling and coordinating such a meeting, your representatives may contact Joë Lance, Assistant to the President of the Makivik Corporation, by telephone at 514-745-8880, ext. 2250, or by email at jlance@makivik.org.

Respectfully,



Jobie Tukkiapik
President
Makivik Corporation



Maggie Emudluk
Chairperson
Kativik Regional Government

Att. Resolution adopted by the Board of Directors of the Makivik Corporation
Resolution No. 2015-47 adopted by the KRG Council
Makivik-KRG letter addressed to Minister Stéphanie Vallée on December 11, 2014

Makivik Corporation
Meeting of the Board of Directors
June 18, 2015
(via telephone conference call)



Resolution No. 2015-

Concerning a request to the Québec government to improve the administration of justice in Nunavik.

- Whereas** over the past 25 years a significant number of reports have been published with regards to the administration of justice in Nunavik;
- Whereas** the 1993 Inuit Justice Task Force final report entitled *Blazing the trail to a better future* contains recommendations with regards to preventive measures, role of Inuit Customary Law and Traditions in the Justice System, law enforcement (police), legal representation (access to legal counsel), court system and alternate forms of dispute resolution, correctional facilities and services (detention) and post-incarceration and alternatives to incarceration, most of which are still relevant today;
- Whereas** since 2008, the Working Group on Justice in Nunavik, composed of representatives from the Makivik Corporation, the Kativik Regional Government including the Kativik Regional Police Force, the Ministère de la Justice and the Ministère de la Sécurité publique, has been studying issues related to justice and public security in Nunavik;
- Whereas** the Working Group has made a number of recommendations to improve the administration of justice in Nunavik, including the creation of permanent court worker positions on the Hudson coast, the creation of a permanent judge position for Nunavik, the construction of better court infrastructure in the communities, the increase of funding for the community justice committees and the implementation of social regulation initiatives through the Saqijjuq Project,
- Whereas** the Saqijjuq project is now entering into its implementation phase and it is hoped that it will achieve its overall objectives to promote the reduction of the abuse of alcohol or drugs and consequently reduce the multiple physical and psychological damages that result, and the over judicialization, and, consequently, the number of Nunavimmiut who are sent to jail;
- Whereas** the Saqijjuq Project will not address nor solve all the issues and problems encountered in the administration of justice in Nunavik;

- Whereas** since the spring of 2013, the Barreau du Québec has conducted five missions in the northern part of the province (Puvirnituq, Kawawachikamach and Matimekush-Lac John, Manawan, Inukjuak and Salluit), the purpose of the which was to increase the awareness of the Barreau du Québec about community realities, to explain how justice services are delivered in the region, and to establish links between the Barreau du Québec, citizens and justice stakeholders;
- Whereas** on January 23, 2015, the Barreau du Québec released the *Rapport sur les missions du Barreau du Québec auprès des communautés autochtones du Grand Nord québécois : La justice dans le Nord* (report on the missions of the Barreau du Québec to Native communities in Northern Québec: northern justice);
- Whereas** the main findings of the Barreau du Québec report are:
- there is a backlog of court proceedings (delays, postponements, etc.);
 - there are insufficient court workers and interpreters;
 - communications between the court and Inuit involved in the judicial process are poor, i.e. there is a general lack of knowledge about the justice system and poor communications with Inuit involved in proceedings; the roles of justice stakeholders needs to be clarified; there is a lack of awareness of the purpose of the Barreau du Québec and about legal aid, more court documents should be translated into Inuktitut, etc.;
 - there is a shortage of appropriate court facilities, and inadequate and unacceptable conditions of detention during court proceedings;
 - Inuit have no representation on the Forum sociojudiciaire autochtone;
 - there is a low proportion of Aboriginal lawyers in Québec;
 - there is a need to extend the use of video appearances for criminal justice and youth protection files;
 - there is a lack of adequate bylaws regarding bootlegging.
- Whereas** two main themes have emerged from all the recommendations and comments made about the administration of justice in Nunavik over the last several decades, and these were reinforced during Parnasimautik workshops carried out in 2013 and in the Barreau du Québec report, specifically:
- there is an urgent need to increase the availability of justice services in Nunavik;
 - there is an urgent need to fully adapt justice services to the realities and needs of Nunavik;
- Whereas** confidence in the administration of justice in Nunavik can be bolstered notably by increasing the dissemination of information, by investing more in justice infrastructure and resources, and by addressing the social causes of growing crime;

- Whereas** the *James Bay and Northern Québec Agreement* guarantees Inuit the right to have their customs, usages and ways of life taken into account in the administration of justice in Nunavik;
- Whereas** the Board of Directors deems it essential that there be an improvement in the administration of justice in Nunavik;
- Whereas** Makivik Corporation is prepared to work with its regional partners as well as with the government and the Barreau du Québec to address the issues related to justice in Nunavik.

On a motion moved by Rhoda Kokiapik and seconded by Raymond Mickpegak, it was resolved:

- THAT** the preamble be an integral part of this resolution;
- THAT** a request be made to the Québec government to improve the administration of justice in Nunavik for the above-mentioned reasons;
- THAT** the President be mandated to forward certified copies of this resolution to the Minister of Justice, the Minister of Public Security, the Minister responsible for Native Affairs and the Kativik Regional Government;
- THAT** this resolution come into effect on the day of its adoption.

CERTIFICATION

I, the undersigned, Andrew Moorhouse, Corporate Secretary of Makivik Corporation, do hereby certify that the foregoing Resolution is a true and correct copy of a Resolution adopted at a Meeting of the Board of Directors of Makivik Corporation held on June 18, 2015 via telephone conference call, and that the said Resolution is in full force and effect as of the date hereof.

DATED this 25th day of June 2015.

Andrew Moorhouse

Andrew Moorhouse – Corporate Secretary

KATIVIK REGIONAL GOVERNMENT
Resolution No. 2015-47



Concerning the urgent need to improve the administration of justice in Nunavik.

- Whereas** Nunavimmiut have the right to enjoy the same protection of, support from, and accessibility to justice services despite the geographical and other constraints of Nunavik, and the *James Bay and Northern Québec Agreement* (JBNQA) guarantees Inuit the right to have their customs, usages and ways of life taken into account in the administration of justice in Nunavik;
- Whereas** although the administration of justice and related services in Nunavik has been studied and the subject of recommendations by various committees, task forces and working groups over a span of four decades, the expected results have never been achieved;
- Whereas** since 2008, the Working Group on Justice in Nunavik, composed of representatives from the Makivik Corporation, the Kativik Regional Government (KRG) including the Kativik Regional Police Force, the Ministère de la Justice and the Ministère de la Sécurité publique, has been studying issues related to justice and public security in Nunavik;
- Whereas** the Working Group has made a number of recommendations to improve the administration of justice in Nunavik, including the creation of permanent court worker positions on the Hudson coast, the creation of a permanent judge position for Nunavik, the construction of better court infrastructure in the communities, the increase of funding for the community justice committees and the implementation of social regulation initiatives through the Saqjuq Project;
- Whereas** since the spring of 2013, the Barreau du Québec has conducted five missions in northern Québec, specifically to Puvirnituq, Kawawachikamach and Matimekush-Lac John, Manawan, Inukjuak and Salluit.
- Whereas** the purpose of the Barreau du Québec missions has been to increase the awareness of the Barreau du Québec about community realities, to explain how justice services are delivered in the region, and to establish links between the Barreau du Québec, citizens and justice stakeholders.
- Whereas** on January 23, 2015, the Barreau du Québec released the *Rapport sur les missions du Barreau du Québec auprès des communautés autochtones du Grand Nord québécois : La justice dans le Nord* (report on the missions of the Barreau du Québec to Native communities in Northern Québec northern justice), which included the following main findings:
- there is a backlog of court proceedings (delays, postponements, etc.);
 - there are insufficient court workers and interpreters;
 - communications between the court and Inuit involved in the judicial process are poor, i.e. there is a general lack of knowledge about the justice system and poor communications with Inuit involved in proceedings, the roles of justice stakeholders needs to be clarified, there is a lack of awareness of the purpose of the Barreau du Québec and about legal aid, more court documents should be translated into Inuktitut, etc.;
 - there is a shortage of appropriate court facilities, and inadequate and unacceptable conditions of detention during court proceedings;
 - Inuit have no representation on the Forum sociojudiciaire autochtone;
 - there is a low proportion of Aboriginal lawyers in Québec;

- there is a need to extend the use of video appearances for criminal justice and youth protection files;

Whereas at workshops organized in all Nunavik communities in 2013, participants discussed the fundamental issues affecting their day-to-day lives, and justice and the Saqjuq Project were a major sector of concern as summarized in the *Parnasimautik Consultation Report*,

Whereas on March 26, 2015, the Annual General Meeting of the Makivik Corporation adopted the *Nunavik Inuit Declaration* which, in particular, states that the cycle of problems plaguing Nunavik families and communities can be broken through increased justice and social services adapted to the realities of Nunavik Inuit;

Whereas two main themes have emerged from all the recommendations and comments made about the administration of justice in Nunavik over the last several decades, and these are reinforced in the *Parnasimautik Consultation Report* and in the Barreau du Québec report on northern justice, specifically:

- there is an urgent need to increase the availability of justice services in Nunavik;
- there is an urgent need to fully adapt justice services to the realities and needs of Nunavik;

Whereas confidence in the administration of justice in Nunavik can be bolstered by increasing the dissemination of justice-related information, by investing more in justice infrastructure and resources, and by addressing the social causes of growing crime.

Whereas the Council deems it essential that improvements be made in the administration of justice and related services in Nunavik;

It is therefore resolved that:

1. the preamble be an integral part of this resolution;
2. the Québec government be urged to finally fulfil its obligations regarding the administration of justice and related services in Nunavik, specifically in accordance with the rights of Nunavik Inuit under the JBNQA as well as with the fundamental issues regarding justice and social regulation-related identified in the *Parnasimautik Consultation Report* and the findings contained in the Barreau du Québec report on northern justice;
3. the Secretary be mandated to forward certified copies of this resolution to the Minister of Justice, the Minister of Public Security, the Minister responsible for Native Affairs, the Makivik Corporation, and the Barreau du Québec;
4. this resolution come into effect on the day of its adoption.

Moved by:	David Angutinguak
Seconded by:	Jennifer Watkins
In favour:	16
Opposed:	0
Abstentions:	0
Absentees:	1
Date of adoption:	May 27, 2015
Speaker's signature:	(S) Eli Aullaluk
Secretary's signature:	(S) Ina Gordon



CERTIFIED COPY
BY: Ina Gordon
DATE: 2015 05 28



LPĕĀĭ
Société Makivik
Makivik Corporation



December 11, 2014

Stéphanie Vallée
Minister
Ministère de la Justice du Québec
Louis-Philippe-Pigeon Building
1200 De l'Église Rd., 9th Floor
Quebec City QC G1V 4M1



Dear Madam:

We want to begin by thanking you for your September letter regarding the delivery of justice services in Nunavik, for your awareness of the serious challenges facing the region, and for your commitment to work toward concrete and tailored solutions.

Over close to 40 years, the delivery of justice in Nunavik has been the subject of many studies and reports by various committees, task forces and working groups. Yet, despite all the best intentions and constructive recommendations, it is painfully obvious that the targeted results have not been achieved. Nunavimmiut do not recognize themselves in the justice system, and trust in the system is continually eroding.

Nunavimmiut are entitled to benefit from the same protection, support and accessibility provided by the provincial legal system to other Québecers, regardless of the region's distinct geographical characteristics. Moreover, pursuant to the *James Bay and Northern Québec Agreement*, the customs, usages and ways of life of Nunavik Inuit must be taken into consideration in the judicial process.

In order to continue this discussion with a view to developing concrete and tailored solutions for our region, we would like to accept your offer to meet with us as soon as possible in 2015. For the purpose of scheduling and coordinating such a meeting, your representative may contact Joë Lance, Assistant to the President of the Makivik Corporation, by telephone at 514-745-8880, ext. 2250 or by email at jlance@makivik.org.

Respectfully,

Jobie Tukkiapik
President
Makivik Corporation

Maggie Emudluk
Chairperson
Kativik Regional Government

Kuujuuaq, le 11 décembre 2014

[Traduction de courtoisie]

Madame Stéphanie Vallée
Ministre
Ministère de la Justice du Québec
Édifrice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec QC G1V 4M1

Madame la Ministre,

Tout d'abord, permettez-nous de vous remercier pour votre lettre du mois de septembre concernant la prestation des services de justice au Nunavik, votre attention aux défis considérables auxquels est confrontée la région et votre engagement à tenter de trouver des solutions concrètes et adaptées.

Au cours des quelque 40 dernières années, la prestation des services de justice au Nunavik a fait l'objet de bon nombre d'études et de rapports de la part de divers comités et groupes de travail. Pourtant, en dépit de toutes les bonnes intentions et recommandations constructives, il est malheureusement évident que les résultats escomptés n'ont pas été atteints. Les Nunavimmiuts ne se reconnaissent pas dans le système de justice et la confiance qu'ils ont dans ce système ne cesse de s'éroder.

Les Nunavimmiuts ont le droit de bénéficier de la même protection, du même soutien et la même accessibilité qu'offre le système de justice provincial aux autres Québécois, et ce, sans égard aux particularités géographiques de la région. En outre, conformément à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, les coutumes, les usages et le mode de vie des Inuits du Nunavik doivent être pris en considération dans le processus judiciaire.

Afin de poursuivre cette discussion en vue de trouver des solutions concrètes et adaptées pour notre région, nous aimerions accepter votre offre d'une rencontre le plus tôt possible en 2015. Votre représentant peut communiquer avec Joë Lance, adjoint exécutif au président de la Société Makivik, par téléphone au 514-745-8880, poste 2250, ou par courriel au jlance@makivik.org pour planifier et coordonner une telle rencontre.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Jobie Tukkiapik
Président
Société Makivik

Maggie Emudluk
Présidente
Administration régionale Kativik

116708 2016-05-19

Correspondance : 2016-03-31

Réception : 2016-04-07

Expéditeurs : Munick, Jennifer - Administration régionale Kativik
Tukkiapik, Jobie - Société Makivik

Destinataires : Coiteux, Martin - Cabinet du ministre
Vallée, Stéphanie - Cabinet du ministre de la Justice

Objet : **Demande de rencontre de la Société Makivik et de l'Administration régionale Kativik relativement au rapport spécial du Protecteur du citoyen, février 2016 - rapport sur les conditions de détention, l'administration de la justice et la prévention de la criminalité au Nunavik**

Détenteur principal : DGAP - Direction générale des affaires policières

Notes supplémentaires : Alexandre Boulé

Approbation finale : 2016-05-19

1

Mandataire : Marsolais, Denis - BSM Transmise : 2016-04-07
 Demandeur : Mignault, Isabelle - CAB Échéance : 2016-04-14
 Action à prendre : Pour avis de pertinence Complétée : 2016-05-19

Remarques du demandeur : Délai de rigueur : 14 avril 2016 (cl)
2016-05-19 : vu par le cabinet - pochette retournée au BSM (cl)

Remarques du mandataire : 2016-04-07 : Reçu requête urgente du cabinet et transmise à Katia Petit ce même jour. (stes)
2016-05-05: Pochette transmise au cabinet KP(MB)
2016-05-19 : Pochette reçue vu par le cabinet (MB)

1.1

Mandataire : **Gagnon, Marie - DGAP** Transmise : 2016-04-07
 Demandeur : Marsolais, Denis - BSM Échéance : 2016-04-14
 Action à prendre : Pour avis de pertinence **Complétée : 2016-04-20**

Remarques du demandeur : 2016-04-20 : pochette reçue au BSM (fv)
2016-05-04: Pochette reçu au BSM, note au ministre signé le 2016-05-04 KP(MB)
2016-05-20 : Pochette retournée à la DGAP. Vu par le cabinet. Dossier clos. (KP/MB)

Remarques du mandataire : 2016-04-20 : Pochette transmise au BSM (mg)

1.1.1

Mandataire : Coleman, Richard - DPSPJAAN Transmise : 2016-04-07
 Demandeur : Gagnon, Marie - DGAP Échéance : 2016-04-13
 Action à prendre : Pour avis de pertinence Complétée : 2016-04-15

Compléments : DÉLAI DE RIGUEUR : 13 avril à 14h

Remarques du demandeur : 2016-04-07 : Requête transmise par mg (jsd/mg)
2016-04-15 : Pochette sur bureau jsd + mag

Remarques du mandataire : 2016-04-14 : Pochette transmise. (al)

1.1.1.1

Mandataire : Renaud, Danny - DPSPJAAN Transmise : 2016-04-08
 Demandeur : Coleman, Richard - DPSPJAAN Échéance : 2016-04-13
 Action à prendre : Pour avis de pertinence Complétée : 2016-04-14

Compléments : DÉLAI DE RIGUEUR : 13 AVRIL 14H

Remarques du mandataire : 2016-04-14 : Pochette transmise. (al)

Gestion documentaire :

NOTE AU MINISTRE

Expéditeur : Denis Marsolais, sous-ministre

Objectif : Pour approbation et signature

Objet : Demande de rencontre de la Société Makivik et de l'Administration régionale Kativik relativement au rapport spécial du Protecteur du citoyen, février 2016 - rapport sur les conditions de détention, l'administration de la justice et la prévention de la criminalité au Nunavik

Date : 4/5/16

Références : 116708

ÉTAT DE SITUATION

- Le 18 février 2016, le Protecteur du citoyen (PC) déposait à l'Assemblée nationale le rapport intitulé *Les conditions de détention, l'administration de la justice et la prévention de la criminalité au Nunavik*. Il émet des recommandations qui touchent différents ministères, mais principalement le ministère de la Sécurité publique (MSP), ainsi que l'Administration régionale Kativik (ARK), sur lequel il n'a toutefois pas compétence.
- Le 31 mars 2016, l'ARK et Société Makivik (Makivik) ont transmis une lettre au ministre de la Sécurité publique, M. Martin Coiteux, et à la ministre de la Justice, Mme Stéphanie Vallée, requérant une rencontre avec ceux-ci afin de clarifier de quelle façon le gouvernement va donner suite aux recommandations du PC et de définir les investissements requis.
- Au début du mois de mars 2016, la requête 116122 (Rencontre entre le ministre et les représentants de l'ARK) a été transmise pour information au ministre.

ANALYSE ET COMMENTAIRES

- Comme mentionné dans la requête 116122 (voir note au ministre ci-jointe) et pour donner suite à la correspondance du 31 mars dernier, le MSP doit prévoir une rencontre avec les représentants de l'ARK et Makivik au cours des mois prochains afin de faire un suivi adéquat sur les recommandations du PC et de faire une mise au point sur les enjeux concernant le Nunavik. Les principaux enjeux à discuter sont :

CONSULTATIONS

- Aucune consultation n'a été nécessaire à la rédaction de cette note.

IMPACTS

- Ne pas répondre favorablement à la demande de l'ARK et de Makivik d'avoir une rencontre avec le MSP pourrait laisser croire à l'indifférence du gouvernement du Québec concernant les dossiers sensibles du Nunavik.

RECOMMANDATIONS

- Il est recommandé de prévoir, au cours des prochains mois, une rencontre avec l'ARK et Makivik afin de faire un suivi adéquat sur les recommandations du PC et de faire une mise au point sur les enjeux concernant le Nunavik.

Préparée par : Danny Renaud, conseiller aux négociations, DPSPJAAN

Approuvée par : Richard Coleman, directeur principal, DPSPJAAN

Approuvée par : Marie Gagnon, sous-ministre associée, DGAP

2016-04-18

0 8 MAR. 2016

REQUÊTE
COTE

116122

NOTE AU MINISTRE

Expéditeur : Denis Marsolais, sous-ministre

Date : 9/3/16

Objectif : Pour information

Référence : 116122

Objet : Rencontre entre le ministre et les représentants de l'ARK

ÉTAT DE SITUATION

- Le 18 février 2016, le Protecteur du citoyen (PDC) déposait à l'Assemblée nationale le rapport intitulé *Les conditions de détention, l'administration de la justice et la prévention de la criminalité au Nunavik* (ci-après appelé : Rapport spécial). Il émet des recommandations qui touchent différents ministères, mais principalement le ministère de la Sécurité publique (MSP), ainsi que l'Administration régionale Kativik (ARK), sur lequel il n'a toutefois pas compétence.
- À cet effet, afin de faire un suivi adéquat sur les recommandations du PDC et de faire une mise au point des enjeux concernant le Nunavik, le MSP prévoit de rencontrer les représentants de l'ARK au cours du mois de mars 2016. Les principaux enjeux à discuter sont :

ANALYSE ET COMMENTAIRES

1. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU PDC

- À la suite de plaintes et d'informations qu'il a reçues à titre d'ombudsman correctionnel du Québec, le PDC a enquêté sur les conditions de détention des personnes incarcérées. Du Rapport spécial découlent 30 recommandations concernant à la fois le MSP et l'ARK relativement aux services qu'elle doit offrir selon *l'Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik* (Entente Sivunirmut). Les recommandations visent à ce que tous les aspects de la détention des Inuits répondent aux normes et exigences établies et suscitent la mise en place de solutions pour rendre plus efficiente l'administration de la justice.

3. REGROUPEMENT DE LA CLIENTÈLE INUITE À L'EDA

- Les 220 places qui seront disponibles dans le nouvel EDA, dont 116 réservées à la clientèle inuite, permettront d'atténuer la problématique de surpopulation. L'EDA permettra de répondre aux besoins et à la réalité des populations autochtones, notamment des Cris et des Inuits. Il s'agit là de la réalisation d'un engagement pris par le Québec en 2006 dans l'*Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik* (Entente Sanarrutik) qui prévoit, à l'article 4.4.11, le regroupement de la clientèle inuite au sein d'un même établissement de détention, en l'occurrence l'EDA. À ce jour, les discussions se poursuivent afin de trouver une solution satisfaisante pour tous les intervenants concernés dans ce dossier.

État du dossier

- Le projet de construction du nouvel EDA vise à remplacer l'établissement de détention actuel par une nouvelle construction qui comportera 220 places dans 170 cellules, soit 120 à occupation simple et 50 à occupation double. L'établissement comportera cinq pavillons d'hébergement, dont quelques secteurs seront dédiés aux Inuits.
- Les travaux de construction sont en cours et la livraison est prévue à l'automne 2016.
- La surpopulation en établissement de détention constitue une problématique provinciale. En mars 2015, la population moyenne quotidienne à l'EDA était de 143,5 personnes incarcérées avec une capacité de 121 places, ce qui représente un taux d'occupation de 116,7 %. Par ailleurs, en moyenne 100 personnes

- inuites étaient incarcérées à l'Établissement de détention de Saint-Jérôme alors qu'elles devraient être incarcérées à l'EDA.
- Cette problématique étant présente depuis plusieurs années, le gouvernement s'engageait en 2008 à construire un nouvel établissement de détention à Amos. Le regroupement de la clientèle inuite et le développement de programmes correctionnels adaptés à réalité culturelle sont deux des trois conditions (avec le pont aérien) de la Société Makivik pour le choix de l'EDA, plutôt qu'un établissement situé dans la région de Montréal.

Éléments de réponse suggérés

- Le nouvel EDA permettra de répondre aux besoins et à la réalité de la clientèle inuite.
- Le MSP s'attend, avant l'automne 2016, à ce que la Société Makivik, conjointement avec l'ARK, confirment leur position en faveur du regroupement de la clientèle inuite à l'EDA.

4. SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE

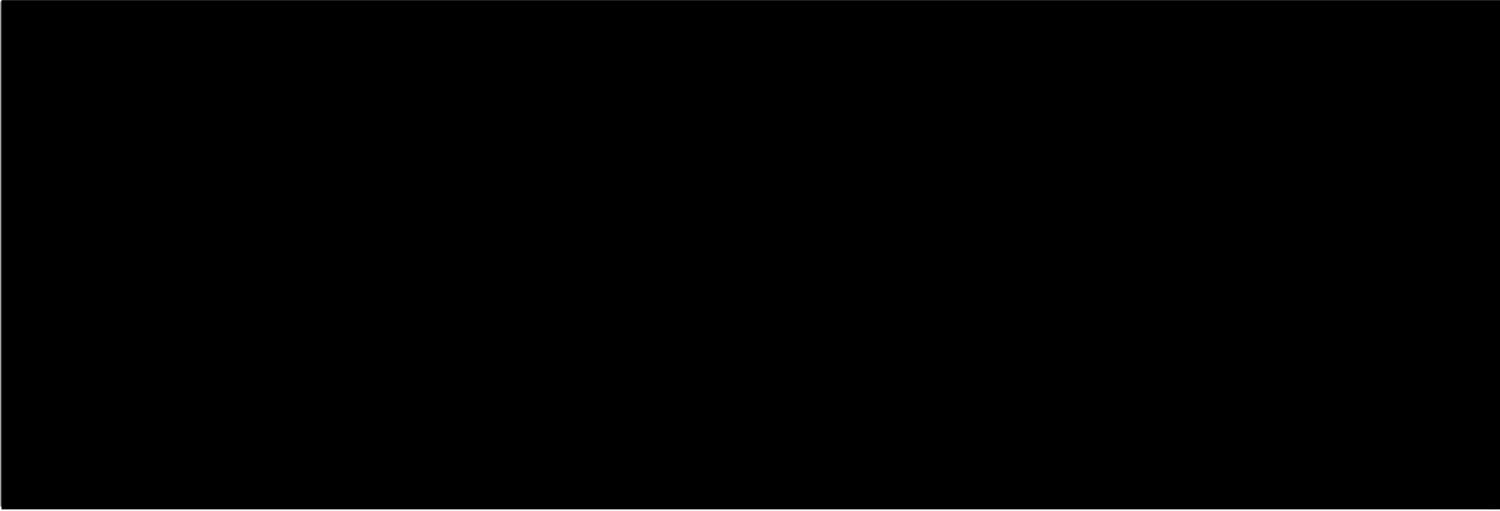
Sécurité civile

- Le MSP soutient financièrement l'ARK, via l'Entente Sivunirmut, pour les services de sécurité civile et de sécurité incendie au Nunavik. Celle-ci s'engage ainsi à fournir de l'assistance technique et de la formation continue aux organisations municipales de sécurité civile et au personnel affecté à la sécurité civile du Nunavik.
- Les enjeux de sécurité civile sont importants, notamment en termes de risques, tous liés aux caractéristiques d'éloignement, d'isolement et de rigueur du climat.
- Ainsi, sur le plan des risques naturels, exacerbés par la progression des changements climatiques, notons les problématiques qui influent sur l'aménagement du territoire, à savoir la fonte du pergélisol, l'érosion côtière et les zones d'avalanches. Des feux de forêt se déclarent même à ces latitudes.
- Concernant les risques technologiques, les communautés sont sensibilisées aux problématiques qu'engendrerait un déversement maritime majeur d'hydrocarbures ou un incendie dans le dépôt pétrolier présent dans chaque village. Étant donné leur isolement géographique, les communautés sont également préoccupées par les situations qui entraînent des pannes électriques prolongées, particulièrement en hiver, par les pannes de télécommunications, ainsi que par les problèmes liés à la distribution d'eau potable.
- Il existe aussi un enjeu réel et important dans le fait que les distances sont grandes entre le Sud et le Nunavik, ce qui rend plus difficile la réponse gouvernementale qui peut être requise pour soutenir l'effort des responsables locaux et régionaux de la sécurité civile lorsque se produit un sinistre.
- Il est à noter que le modèle de gouvernance qui prévaut dans cette région confirme l'ARK comme partenaire privilégié du MSP. À une échelle comparable à aucune autre entité régionale au Québec, l'ARK est le joueur principal dans les dossiers de sécurité civile. De plus, à l'instar des municipalités régionales de comté (MRC), l'ARK possède les compétences d'une municipalité locale sur l'ensemble du territoire situé en dehors des villages nordiques, ce qui correspond à un territoire immense, exposé quant à lui à des aléas de plus en plus nombreux.
- Le MSP est en processus de conclusion d'un contrat de recherche avec le Centre d'études nordiques qui consistera à l'identification des risques actuels et appréhendés sur le territoire du Nunavik en fonction des changements climatiques. Ce contrat représente un investissement de 100 k\$ réparti en deux versements, soit 50 k\$ en 2015-2016 et 50 k\$ en 2016-2017.

Sécurité incendie

- En février 2011, le MSP a délivré une attestation de conformité du schéma de couverture de risques pour le Nunavik (SCRN) en vertu des dispositions de la Loi sur la sécurité incendie (chapitre S-3.4). L'ARK est responsable de la mise en œuvre du SCRN. Elle prévoit en faire la révision en 2016. L'ARK disposant de très peu de moyens pour financer les mesures inscrites dans le SCRN, le MSP a signé avec elle deux ententes de financement :

- L'Entente concernant le financement de certaines infrastructures et certains équipements prévus au schéma de couverture de risques de l'ARK (juillet 2010) prévoit une aide financière de 5,4 M\$ et permet de financer des casernes, camions et tout autre équipement dans l'ensemble des municipalités du Nunavik. Selon l'entente, les travaux doivent être terminés au 31 mars 2016 (cette entente prévoit cependant des versements jusqu'en 2028-2029).
- L'Entente concernant le financement de la formation initiale prévue au projet de schéma de couverture de risques de l'ARK (avril 2011), d'une durée de cinq ans, prévoit une aide financière de 625 000 \$ et prendra fin le 31 mars 2016. Elle vise à permettre à l'ARK d'assurer la formation initiale des pompiers de l'ensemble des municipalités du Nunavik. Le versement final a été effectué en septembre 2015.



État du dossier

- Le MSP assure un suivi de la mise en œuvre du SCRN et des dépenses effectuées en vertu des deux ententes qui y sont liées.
- Le SCRN et ces deux ententes arrivent à échéance le 31 mars 2016. Un processus de révision du SCRN devra alors être entamé.

Éléments de réponse suggérés

- Le MSP continuera à soutenir l'ARK dans ses démarches pour assurer à l'ensemble des municipalités du Nunavik une couverture incendie adéquate. Le MSP s'assurera que l'aide financière versée à l'ARK sera dépensée selon les ententes de financement.

CONSULTATIONS

- La DGSC et la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie ont été consultées pour les aspects qui les concernent.
- La Direction des ressources financières, matérielles et de la planification a également été consultée concernant les aspects financiers.

Préparée par :

Approuvée par :

Approuvée par :

M. Danny Renaud, conseiller aux négociations, DPSPJAAN

M. Richard Coleman, directeur principal, DPSPJAAN

Mme Marie Gagnon, sous-ministre associée, DGAP

[Signature] 2016-03-03

[Signature] 2016/03/03

[Signature] 2016-03-07

3/3
[Signature] 2016/03/03



LP^{ab}
Société Makivik
Makivik Corporation



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
CABINET DU MINISTRE
04 AVR. 2016
REQUÊTE: 116708
COTE

March 31, 2016

Me Stéphanie Vallée
Minister
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe-Pigeon, 9th Floor
1200 De l'Église Rd.
Quebec City QC G1V 4M1

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
BUREAU DU SOUS-MINISTRE
07 AVR. 2016
REQUÊTE:
COTE

Martin Coiteux
Minister
Ministère de la Sécurité publique
Tour des Laurentides, 5th Floor
2525 Laurier Blvd.
Quebec City QC G1V 2L2

Subject: Special report by the Québec Ombudsman, February 2016

Dear Madam and Sir:

We are writing to you further to the investigation carried out by the Québec Ombudsman in Puvirnituq, Akulivik and Kuujuaq in the spring of last year, the Ombudsman's special report on detention conditions, administration of justice and crime prevention in Nunavik released on February 18, 2016, as well as your government's follow-up to date.

To begin, we want you to know that our organizations have reviewed the contents of the Ombudsman's report and its 30 recommendations, and we are committed to collaborating with you to identify and implement concrete improvements as quickly as possible, in particular, through the creation of a Québec-Nunavik liaison committee.

The Ministère de la Sécurité publique (public security, MSP), the Ministère de la Justice, the Kativik Regional Government (KRG), the Kativik Regional Police Force (KRPF) and the Makivik Corporation are all cited throughout the Ombudsman's special report. In fact, the observations contained in the report come as no surprise to our organizations. Over the years, repeated representations have been addressed to the Québec government regarding the delivery of justice in Nunavik. It is important to recall that as recently as July 2015 the KRG and Makivik transmitted resolutions to your offices urging the government to finally fulfil its obligations regarding the administration of justice and related services in Nunavik, in accordance with the rights of Nunavik Inuit under the *James Bay and Northern Québec Agreement* as well as with the fundamental issues regarding justice and social regulation identified in the *Parnasimautik Consultation Report*. Correctional issues, the judicial system and responses to the social roots of growing crime all need to be dealt with.

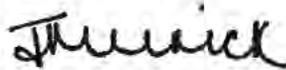
In particular, we want to take advantage of this opportunity to draw your attention to the difficulties of funding for public security infrastructure in Nunavik, infrastructure that in most communities is inadequate. Although additional budgets have been requested for several years, regional facilities (especially detention facilities) continue to fall below accepted standards. The support provided by the KRPF to MSP correctional services during sittings of the itinerant court also has a severe negative impact on the reported detention facility problem.

It is crucial that we sit down together as soon as possible so that you may clarify for us how your government is following up on the Ombudsman's recommendations and necessary related investments. For the purpose of scheduling and coordinating such a meeting, your representatives may contact Joë Lance, Assistant to the President of the Makivik Corporation, by telephone at 514-745-8880, ext. 2250, or by email at jlance@makivik.org as well as Michael Gordon, KRG Director General, by telephone at 819-964-2961, ext. 2381, or by email at mgordon@krg.ca.

Respectfully,



Jobie Tukkiapik
President
Makivik Corporation



Jennifer Munick
Chairperson
Kativik Regional Government

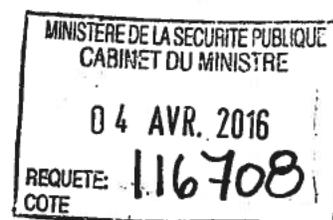
Att. Correspondence addressed to the Québec government: July and December 2015

c.c. Geoffrey Kelley, Minister responsible for Native Affairs

Kuujuuaq, le 31 mars 2016

[Traduction de courtoisie]

Maître Stéphanie Vallée
Ministre
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe-Pigeon, 9^e étage
1200, route de l'Église
Québec QC G1V 4M1



Monsieur Martin Coiteux
Ministre
Ministère de la Sécurité publique
Tour des Laurentides, 5^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec QC G1V 2L2

Objet : Rapport spécial du Protecteur du citoyen, février 2016

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Nous vous écrivons la présente lettre à la suite de l'enquête réalisée par le Protecteur du citoyen à Puvirnituq, à Akulivik et à Kuujuuaq au printemps 2015, du rapport spécial du Protecteur du citoyen sur les conditions de détention, l'administration de la justice et la prévention de la criminalité au Nunavik rendu public le 18 février 2016 ainsi que du suivi effectué par votre gouvernement à ce jour.

Tout d'abord, nous tenons à vous informer que nos organismes ont examiné le contenu du rapport du Protecteur du citoyen et ses 30 recommandations, et que nous nous engageons à collaborer avec vous afin de proposer des améliorations et de les apporter le plus rapidement possible, notamment en créant un comité de liaison Québec-Nunavik.

Le ministère de la Sécurité publique (MSP), le ministère de la Justice, l'Administration régionale Kativik (ARK), le Corps de police régional Kativik (CPRK) et la Société Makivik sont tous mentionnés dans le rapport spécial du Protecteur du citoyen. En fait, les observations contenues dans le rapport ne surprennent pas nos organismes. L'administration de la justice au Nunavik a fait, au fil des ans, l'objet de maintes représentations auprès du gouvernement du Québec. Il importe de rappeler que, tout récemment, soit en juillet 2015, l'ARK et la Société Makivik ont transmis à vos bureaux des résolutions exhortant le gouvernement à s'acquitter enfin de ses obligations concernant l'administration de la justice et les services connexes au Nunavik, conformément aux droits des Inuits du Nunavik prévus dans la Convention de la Baie-

James et du Nord québécois ainsi qu'aux enjeux fondamentaux concernant la justice et la régulation sociale énoncés dans le *Rapport de la consultation Parnasimautik*. Les services correctionnels, le système de justice et les causes sociales de la criminalité grandissante doivent tous faire l'objet d'interventions.

Nous profitons de l'occasion pour attirer votre attention sur les difficultés de financement des infrastructures de sécurité publique au Nunavik qui, dans la plupart des communautés, sont inadéquates. Bien que des fonds additionnels aient été demandés pendant plusieurs années, les installations de la région (particulièrement les installations de détention) demeurent en dessous des normes acceptables. Le soutien offert par le CPRK aux services correctionnels du MSP lors des séances de la cour itinérante a également une incidence négative considérable sur le problème des installations de détention qui a été signalé.

Il est essentiel que nous nous rencontrions le plus rapidement possible afin que vous puissiez nous clarifier comment votre gouvernement donne suite aux recommandations du Protecteur du citoyen et quels sont les investissements requis. Afin de coordonner une telle rencontre, vos représentants peuvent communiquer avec Joë Lance, adjoint exécutif au président de la Société Makivik, par téléphone au 514-745-8880, poste 2250, ou par courriel au jlance@makivik.org ainsi que Michael Gordon, directeur général de l'ARK, par téléphone au 819-964-2961, poste 2381, ou par courriel au mgordon@krg.ca.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Jobie Tukkiapik
Président
Société Makivik

Jennifer Munick
Présidente
Administration régionale Kativik

p. j. Correspondance adressée au gouvernement du Québec en juillet et décembre 2015

c. c. Geoffrey Kelley, ministre responsable des Affaires autochtones



LP^ᑭᑭᑭ
Société Makivik
Makivik Corporation

Kuujjuaq, December 2nd, 2015

*By email: ministre@justice.gouv.qc.ca
and regular mail*

Me Stéphanie Vallée
Minister and Attorney-General
Ministère de la justice du Québec
1200 de l'Église
Édifice Louis-Philippe-Pigeon, 9th floor
Quebec city (Quebec) G1V 4M1

Subject: Follow-up to our recent meeting in Kuujjuaq

Dear minister Vallée,

I would like to thank you for taking the time to come to Nunavik to meet with the Parnasimautilirijit group and to visit the community of Kangiqsualujjuaq. We feel important for government officials to visit us and witness our reality. We hope you appreciated your visit and that you have a better knowledge of our issues and needs in the field of justice.

As you know, both Makivik and KRG adopted resolutions calling upon the Quebec government to improve the administration of justice services in Nunavik. This letter confirms the concerns and issues raised during our meeting held on October 14, 2015 in Kuujjuaq during the Parnasimautilirijit meeting as well as our understanding of the follow-up that was agreed upon for each item.

Permanent office in a Hudson Bay community

For many years, there have been recommendations to the effect that a permanent office with permanent staff members (clerk, legal aid lawyer, criminal and penal prosecuting attorney, and support staff) be established in a Hudson Bay community. To date, we have yet to get an answer from Justice Québec with regards to the implementation of such recommendation.

We understand that, based on our discussions, you will get back to us with an answer to our long-standing request some time early in 2016.

Information on the legal system and public awareness

The Nunavik Inuit don't recognize themselves in a justice system that is still foreign to them. A better access to information on legal system and other legal matters is required. This would allow for a better understanding of the system and hopefully bolster the necessary confidence people need to have in the justice system.

One possible solution we discussed with regards to this fundamental issue is the establishment of a community justice center («centre de justice de proximité») that could be tailored to our region's needs. In order to make some progress quickly in this very important file, we have mandated Me François Dorval to work with your department so that possible scenarios could be tabled to our respective organizations early in the Spring 2016. I invite your appointed representatives to contact Me Dorval to initiate the discussions. Please note that we will also invite the Kativik Regional Government to appoint a representative to assist us on this issue.

Interpretation services

The itinerant court has been struggling to find interpreters for the court sessions in Nunavik. There are numerous issues that need to be resolved so that this file can be settled in the long term.

Makivik Corporation is already in contact with members of your department as well as with senior interpreters to find solutions to this pressing issue. Among other things, it has been agreed that a proposal tabled by the Avataq Cultural Institute with regards to the provision of court interpreter's services would be looked at again.

Cross-cultural training

Section 20 of the James Bay and Northern Quebec Agreement specifies that all judges and other persons appointed to dispense justice in the judicial district of Abitibi, non-Inuit court staff, probation officers, information officers and prosecuting attorneys, must be cognizant with the usages, customs and psychology of the Inuit people.

We strongly believe that an intercultural exchange workshop should be made available on a regular basis for workers in the socio-judicial, judicial and correctional fields. As some organizations already developed such training, we believe that adapting and expanding on what exists is the preferable solution. To do so, it would require only a reasonable investment that would allow us to hire the required resources.

Justice Committees

The Nunavik justice committees have been active for nearly 15 years. They are playing an increasingly important role in our communities and it is foreseen that they will even play a bigger role in the future considering the implementation of the Saqijug project, the growing number of requests from the court, the production of Gladue reports, the development of new activities, etc.

To achieve all this, Makivik requires more human and financial resources so that the program be fully deployed and for the justice committees to fully play the role that is intended for them. We recently created a new position of Nunavik justice development agent that will assist with the development and the growth of the program. We would definitely appreciate if you could consider increasing your department's yearly contribution towards the community justice program by an amount of at least \$25,000. That would allow us to cover for part of the costs associated with the new position.

In closing, I want to thank you again for your visit and look forward to hearing back from you.

Respectfully,



Jobie Tukkiapik
President
Makivik Corporation

C.c. Jennifer Munick, Kativik Regional Government

Kuujjuaq, 2 décembre 2015

Madame Stéphanie Vallée
Ministre
Ministère de la Justice du Québec
1200, route de l'Église, 9^{ème} étage
Québec (QC) G1V 4M1

Objet: Suivi de notre récente rencontre à Kuujjuaq

Madame la ministre Vallée,

Je tiens à vous remercier d'avoir pris le temps de venir au Nunavik afin de rencontrer le groupe Pamasimautilirijit et visiter la communauté de Kangiqsualujjuaq. Nous estimons important que les responsables gouvernementaux visitent notre région et s'imprègnent de notre réalité. Nous espérons que vous avez apprécié votre visite et que vous avez une meilleure connaissance de nos préoccupations et besoins dans le domaine de la justice.

Comme vous le savez, Makivik et l'ARK ont adopté des résolutions priant le gouvernement du Québec d'améliorer l'administration des services de justice au Nunavik. Cette lettre confirme les préoccupations et les questions soulevées au cours de notre réunion tenue le 14 Octobre, 2015 à Kuujjuaq lors de la réunion Pamasimautilirijit ainsi que notre compréhension du suivi qui a été convenu pour chaque sujet discuté.

Bureau permanent dans une communauté la baie d'Hudson

Depuis de nombreuses années, des recommandations ont été formulées à l'effet qu'un bureau permanent comprenant du personnel à temps complet (greffier, avocat de l'aide juridique, procureur aux poursuites criminelles et pénales, et personnel de soutien) soit établie dans une communauté la baie d'Hudson. À ce jour, nous n'avons toujours pas obtenu de réponse de la part de Justice Québec en ce qui a trait à la mise en œuvre de cette recommandation.

Nous comprenons que, sur la base de nos discussions, vous nous transmettez une réponse à cette demande de longue date au début de 2016.

Informations sur le système juridique et sensibilisation du public

Les Inuit du Nunavik ne se reconnaissent pas dans le système de justice. Un meilleur accès à de l'information sur le système juridique et sur d'autres questions d'ordre juridique est nécessaire. Cela permettrait une meilleure compréhension du système et, nous l'espérons, pourrait contribuer au renforcement de la confiance qu'ont les gens envers le système de justice.

Une piste de solution que nous avons abordée relativement à cette problématique fondamentale est la mise en place d'un centre de justice de proximité qui pourrait être adapté aux besoins de notre région. Afin d'avancer rapidement dans ce dossier très important, nous avons mandaté Me François Dorval afin qu'il travaille avec votre ministère à l'élaboration de scénarios possibles qui pourraient nous être soumis d'ici au début du printemps 2016. J'invite vos représentants désignés à contacter Me Dorval pour initier les discussions. Je vous prie de noter que nous allons également inviter l'Administration régionale Kativik à nommer un représentant pour nous aider sur cette question.

Les services d'interprétation

La cour itinérante a du mal à trouver des interprètes pour les audiences au Nunavik. Il y a de nombreuses problématiques qui doivent être résolues afin que ce dossier puisse être réglé à long terme.

Makivik est déjà en contact avec les gens de votre ministère ainsi qu'avec certaines interprètes afin de trouver des solutions à ce problème urgent. Entre autres, il a été convenu que la proposition présentée par l'Institut culturel Avataq en ce qui concerne la fourniture des services d'interprètes à la cour serait examinée à nouveau.

La formation interculturelle

Le chapitre 20 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) spécifie que tous les juges et autres personnes désignées pour rendre la justice dans le district judiciaire d'Abitibi, le personnel non inuit des tribunaux, les agents de probation, les agents d'information et les procureurs, doivent connaître les us et coutumes ainsi que la mentalité des Inuit.

Nous croyons fermement qu'un atelier d'échange interculturel devrait être offert sur une base régulière à tous les travailleurs dans les domaines socio-judiciaires, judiciaires et correctionnels. Certaines organisations ayant déjà développé une telle formation, nous croyons que l'adaptation et le développement d'une formation basée sur ce qui existe est la solution à privilégier. Pour ce faire, un investissement raisonnable nous permettrait d'engager les ressources nécessaires au développement et à l'adaptation de la formation.

Les comités de justice

Les comités de justice du Nunavik sont actifs depuis près de 15 ans. Ils jouent un rôle de plus en plus important dans nos communautés et il est prévu qu'ils seront appelés à jouer un rôle encore plus important dans le future compte tenu de la mise en œuvre du projet Saqijuq, du nombre croissant de demandes de la Cour, de la production de rapports Gladue, du développement de nouvelles activités, etc.

Pour réaliser tout cela, la Société Makivik nécessite davantage de ressources humaines et financières afin que le programme puisse être mis en œuvre et pour que les comités de justice jouent pleinement le rôle qui leur est dévolu. Nous avons récemment créé un poste d'agent de développement pour la justice au Nunavik. La personne embauchée contribuera au développement et à la croissance du programme. Nous apprécierions grandement que vous considériez augmenter la contribution annuelle de votre ministère pour le financement du programme de justice communautaire d'un montant minimal de 25 000 \$. Cette contribution permettrait à Makivik d'assumer une partie des coûts associés à la nouvelle position.

En terminant, je tiens à vous remercier à nouveau pour votre visite au Nunavik et demeurerai dans l'attente de nouvelles de votre part.

Bien à vous,

Jobie Tukkiapik, président
Société Makivik

C.c. Jennifer Munick, Administration régionale Kativik



December 11, 2014

Stéphanie Vallée
Minister
Ministère de la Justice du Québec
Louis-Philippe-Pigeon Building
1200 De l'Église Rd., 9th Floor
Quebec City QC G1V 4M1

Dear Madam:

We want to begin by thanking you for your September letter regarding the delivery of justice services in Nunavik, for your awareness of the serious challenges facing the region, and for your commitment to work toward concrete and tailored solutions.

Over close to 40 years, the delivery of justice in Nunavik has been the subject of many studies and reports by various committees, task forces and working groups. Yet, despite all the best intentions and constructive recommendations, it is painfully obvious that the targeted results have not been achieved. Nunavimmiut do not recognize themselves in the justice system, and trust in the system is continually eroding.

Nunavimmiut are entitled to benefit from the same protection, support and accessibility provided by the provincial legal system to other Québecers, regardless of the region's distinct geographical characteristics. Moreover, pursuant to the *James Bay and Northern Québec Agreement*, the customs, usages and ways of life of Nunavik Inuit must be taken into consideration in the judicial process.

In order to continue this discussion with a view to developing concrete and tailored solutions for our region, we would like to accept your offer to meet with us as soon as possible in 2015. For the purpose of scheduling and coordinating such a meeting, your representative may contact Joë Lance, Assistant to the President of the Makivik Corporation, by telephone at 514-745-8880, ext. 2250 or by email at jlance@makivik.org.

Respectfully,

Jobie Tukkiapik
President
Makivik Corporation

Maggie Emudluk
Chairperson
Kativik Regional Government

Kuuujuaq, le 11 décembre 2014

[Traduction de courtoisie]

Madame Stéphanie Vallée
Ministre
Ministère de la Justice du Québec
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec QC G1V 4M1

Madame la Ministre,

Tout d'abord, permettez-nous de vous remercier pour votre lettre du mois de septembre concernant la prestation des services de justice au Nunavik, votre attention aux défis considérables auxquels est confrontée la région et votre engagement à tenter de trouver des solutions concrètes et adaptées.

Au cours des quelque 40 dernières années, la prestation des services de justice au Nunavik a fait l'objet de bon nombre d'études et de rapports de la part de divers comités et groupes de travail. Pourtant, en dépit de toutes les bonnes intentions et recommandations constructives, il est malheureusement évident que les résultats escomptés n'ont pas été atteints. Les Nunavimmiuts ne se reconnaissent pas dans le système de justice et la confiance qu'ils ont dans ce système ne cesse de s'éroder.

Les Nunavimmiuts ont le droit de bénéficier de la même protection, du même soutien et la même accessibilité qu'offre le système de justice provincial aux autres Québécois, et ce, sans égard aux particularités géographiques de la région. En outre, conformément à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, les coutumes, les usages et le mode de vie des Inuits du Nunavik doivent être pris en considération dans le processus judiciaire.

Afin de poursuivre cette discussion en vue de trouver des solutions concrètes et adaptées pour notre région, nous aimerions accepter votre offre d'une rencontre le plus tôt possible en 2015. Votre représentant peut communiquer avec Joë Lance, adjoint exécutif au président de la Société Makivik, par téléphone au 514-745-8880, poste 2250, ou par courriel au jlance@makivik.org pour planifier et coordonner une telle rencontre.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Jobie Tukkiapik
Président
Société Makivik

Maggie Emudluk
Présidente
Administration régionale Kativik

Nation : INUITE - NUNAVIK	Date : 1^{er} mars 2016	
	CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES	
	Québec	Canada
	Ungava	Abitibi - Baie-James – Nunavik - Eeyou

INFORMATIONS GÉNÉRALES DES COMMUNAUTÉS INUITES

<p>Village d'Akulivik Maire : Mark Qumak Conseiller régional : Eli Aullaluk Population : 684</p>	<p>Village d'Aupaluk Maire et conseiller régional : George Eetook Population : 215</p>	<p>Village d'Inukjuak Maire : Pauloosie J. Kasudluak Conseiller régional : Sarollie Weetaluktuk Population : 1733</p>
<p>Village d'Ivujivik Maire et conseiller régional : Tivi Iyaituk Population : 395</p>	<p>Village de Kangiqsualujuaq Mairesse et conseillère régionale : Hilda Snowball Population : 944</p>	<p>Village de Kangiqsujuaq Maire : Charlie Arngak Conseillère régionale : Mary A. Pilurtuut Population : 771</p>
<p>Village de Kangirsuk Maire et conseiller régional : Noah Eetook Population : 608</p>	<p>Village de Kuujuaq Maire et conseiller régional : Tunu Napartuk Population : 2644</p>	<p>Village de Kuujuarapik Maire : Lucassie Inukpuk Conseillère régionale : Parsa Kitishimik Population : 707</p>
<p>Village de Puvirnituq Maire : Levi Amarualik Conseiller régional : Muncy Novalinga Population : 1824</p>	<p>Village de Quaqaq Maire : Robert Deer Sr Conseiller régional : Tommy Annatok Population : 426</p>	<p>Village de Salluit Maire et conseiller régional : Paulusie Saviadjuk Population : 1445</p>
<p>Village de Tasiujaq Maire : Billy Cain Conseillère régionale : Elena Berthe Population : 354</p>	<p>Village d'Umiujaq Mairesse et conseillère régionale : Louisa Tookalook Population : 454</p>	<p>* Communauté crie de Chisasibi 93 bénéficiaires inuits y résident.</p>

PRINCIPALES ORGANISATIONS INUITES

<p>Société Makivik Fondation : 1978 Lieu : Kuujuaq (Siège), Kuujuarapik, Inukjuak, Montréal, Québec. Président : Jobie Tukkiapik Vice-président du développement des ressources : Adamie Delisle Alaku Vice-président du développement économique : Andy Moorhouse Trésorier : Andy Pirti Secrétaire : Adamie Padlayat</p>	<p>Administration régionale Kativik Fondation : 1978 Lieu : Kuujuaq Présidente : Jennifer Munick Vice-président : Lucy Kumarluk Directrice générale : Michael Gordon</p>
--	--

* Population : Selon le Décret de population pour 2016 - Municipalités locales, arrondissements, villages nordiques et territoires non organisés

PRINCIPALES ORGANISATIONS INUITES (SUITE)	
<p>Régie régionale de Santé et des Services sociaux du Nunavik</p> <p>Fondation : 1995 Lieu : Kuujjuaq Directeur du CA : Minnie Grey</p>	<p>Commission scolaire Kativik</p> <p>Fondation : 1975 Lieu : Kuujjuaq Présidente du conseil exécutif : Alicie Nalukturuk Vice-président du conseil exécutif : Peter Papyarluk Directrice générale : Annie Popert</p>
<p>Association des Corporations Foncières du Nunavik</p> <p>Fondation : 2002 Lieu : Kuujjuaq Président : David Angutinguak</p>	<p>Forum des jeunes du Nunavik</p> <p>Fondation : 2015 Lieu : Kuujjuaq Présidente : Alicia Aragutak Vice-Présidente : Louisa Yeates</p>
<p>Institut Culturel Avataq</p> <p>Fondation : 1980 Lieu : Inukjuak, Westmount Présidente : Jeannie Nungak</p>	<p>Office municipal d'habitation Kativik</p> <p>Fondation : 1999 Lieu : Kuujjuaq Président : Daniel Oovaut Vice-Président : Delaila Amarualik Directeur général : Watson Fournier</p>

**Montants versés par le ministère de la Sécurité publique à
l'Administration régionale Kativik et à Société Makivik
Années financières 2014-2015 et 2015-2016**

Entente	Versements 2014-2015	Versements 2015-2016	Précisions	Reddition de compte
<p>Affaires policières</p> <p><i>Entente sur la prestation des services policiers dans la région Kativik pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2018 (entente tripartite)</i></p>	8 126 142 \$	8 189 442 \$		<ul style="list-style-type: none"> o L'ARK doit fournir au Canada et au Québec dans les quatre (4) mois suivant la fin de chaque exercice financier, un rapport annuel des activités du CPRK incluant l'information suivante : <ul style="list-style-type: none"> a) la description de l'effectif civil et policier du CPRK, y compris un organigramme; b) les activités de recrutement et de formation du CPRK; c) les données statistiques concernant les dossiers d'infraction traités par le CPRK; d) les activités et programmes offerts ou auxquels le CPRK participe, comme les visites scolaires, les activités de sensibilisation aux drogues, la prévention du crime, etc.; e) l'inventaire des véhicules; f) la description des installations policières, de leur état ainsi que la mention de toutes les améliorations ou de tous les travaux faits durant l'année écoulée; g) les données statistiques concernant les plaintes du public à l'égard du CPRK, y compris la nature de ces plaintes; h) l'inventaire des armes, y compris les armes intermédiaires. o L'ARK doit fournir au Canada et au Québec dans les six (6) mois suivant la fin de chaque exercice financier, des états financiers répondant aux exigences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> a) avoir été vérifiés, conformément aux principes comptables généralement reconnus et recommandés par le <i>Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés</i>; b) comprendre, notamment, un état des revenus et des dépenses de toutes les sommes reçues et des dépenses encourues pour la prestation des services policiers; c) fournir de l'information sur toutes les transactions de plus de 5 000 \$ affectant

**Montants versés par le ministère de la Sécurité publique à
l'Administration régionale Kativik et à Société Makivik
Années financières 2014-2015 et 2015-2016**

Entente	Versements 2014-2015	Versements 2015-2016	Précisions	Reddition de compte
				<p>des biens acquis avec les fonds versés sous la présente entente ou une entente précédente;</p> <p>d) porter spécifiquement sur la prestation des services policiers;</p> <p>e) avoir été effectués par des experts comptables, indépendants de l'ARK, membres actifs et en règle de l'Ordre des comptables professionnels agréés (CPA).</p> <p>o L'ARK doit transmettre au Canada et au Québec dans les trente (30) jours suivant la fin de chaque trimestre d'un exercice financier, la mise à jour prévue au paragraphe 4.3.1 de l'entente, c'est-à-dire un état des flux de trésorerie comprenant l'état des revenus et des dépenses pour le trimestre précédent et les projections pour les trimestres futurs, et présenté selon leurs exigences.</p> <p>o L'ARK fournit au Québec et au Canada toute pièce justificative supportant les états financiers décrits au paragraphe 4.9.2 ou l'état des flux de trésorerie décrit au paragraphe 4.3.1 de l'entente, y compris les inscriptions pertinentes du grand livre, dans les délais prévus à ces articles pour la production des états financiers et de l'état des flux de trésorerie.</p> <p>o L'ARK doit fournir au Canada et au Québec toute information additionnelle qui pourrait lui être demandée que le Canada et le Québec jugent nécessaire pour les fins de la présente entente.</p>
<p><i>Entente sur le financement complémentaire pour la prestation des services policiers 2014-2018 (Entente bilatérale)</i></p>	<p>3 200 000 \$</p>	<p>3 200 000 \$</p>	<p>La contribution du Québec au financement de la prestation des services policiers de cette entente est conditionnelle à la mise en vigueur et au maintien de l'Entente tripartite</p> <p>Le versement du 1^{er} février de chaque exercice financier est conditionnel à la transmission de</p>	<p>o Les dispositions de reddition de compte de l'Entente tripartite s'appliquent à l'entente bilatérale.</p> <p>o L'ARK doit fournir au Québec dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivants la date d'entrée en vigueur de l'entente bilatérale :</p> <p>➤ une planification stratégique des opérations du CPRK, pour les quatre (4) prochaines années, établissant les orientations et les objectifs sur le plan de la gestion des opérations policières, des ressources humaines, des ressources</p>

**Montants versés par le ministère de la Sécurité publique à
l'Administration régionale Kativik et à Société Makivik
Années financières 2014-2015 et 2015-2016**

Entente	Versements 2014-2015	Versements 2015-2016	Précisions	Reddition de compte
			<p>pièces justificatives démontrant que les sommes sont engagées pour les postes budgétaires suivants, énoncés à l'annexe « A » de l'entente bilatérale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équipements spécialisés pour périmètre de sécurité. - Équipement de berçonnage (système de transmission d'empreintes digitales). - Véhicules de police. 	<p>matérielles, des infrastructures et des activités en matière de prévention;</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ une planification budgétaire des opérations du CPRK, pour les quatre (4) prochaines années, établissant des objectifs financiers pour chacun des postes budgétaires afin d'atténuer la croissance des coûts et d'optimiser ses opérations. <p>À la fin de chaque exercice financier, l'ARK doit informer le Québec par écrit et lui transmettre les résultats obtenus.</p>
<p>Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (Entente Sanarrutik) - Modification n° 3 mise en oeuvre le Programme Ungaluk</p>	13 693 498 \$	13 906 272 \$		<ul style="list-style-type: none"> ○ Un comité d'experts, d'au plus huit (8) membres et formé d'un nombre égal de membres désignés par le Québec et de membres désignés conjointement par Makivik et l'ARK, doit se réunir au moins deux fois par année. Le comité d'experts identifie les besoins de la région et font des recommandations quant aux priorités et aux stratégies permettant d'atteindre les objectifs décrits à l'article 4.4.3 qui prévoient : <ul style="list-style-type: none"> - la recommandation de priorités et de stratégies pour combattre la criminalité; - de promouvoir la sécurité et la bonne santé des communautés, en prenant notamment des mesures adaptées à la culture pour améliorer le milieu social; - de fournir de l'aide aux victimes d'actes criminels et améliorer les programmes sociaux destinés aux Inuits qui sont incarcérés. ○ Aucune rencontre de ce comité n'a eu lieu depuis 2008. Makivik a fait part au MSP, à plusieurs reprises au cours de l'année 2014, que suite à la restructuration et aux nouvelles orientations du Programme Ungaluk, le comité d'experts serait relancé sous peu. ○ Le 16 décembre 2014, le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) a été interpellé par Makivik afin de relancer le comité d'experts prévu l'article 4.4.4 de l'Entente

**Montants versés par le ministère de la Sécurité publique à
l'Administration régionale Kativik et à Société Makivik
Années financières 2014-2015 et 2015-2016**

Entente	Versements 2014-2015	Versements 2015-2016	Précisions	Reddition de compte
<i>Entente concernant le financement des travaux de construction de postes de police dans les villages nordiques de Puvirnituk, Akulivik, Kangiqsualujuaq, Umiujaq, Quaqtaq, Ivujivik (2002) – Calendrier d'emprunt</i>	362 605 \$	339 122 \$		<p><i>Sanarrutik pour le Programme Ungaluk. A cet effet, les ministères concernés ont désigné les représentants du Comité d'experts et une première rencontre est prévue au début de l'automne afin de présenter et d'entériner les nouvelles orientations du Programme.</i></p> <p>o N/A (construction de postes de police réalisée)</p>
Sécurité civile				
<i>Financement de certaines infrastructures et certains équipements prévus au projet de schéma de couverture de risques de l'Administration régionale Kativik (ARK)</i>	311 600 \$	594 100 \$	512 200 \$ seront versés d'ici le 31 mars 2016, dont 467 040 \$ d'ici le 9 juillet 2015	<p>o Analyse des rapports annuels incendie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ En vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie (LSI), l'ARK transmet chaque année au MSP un rapport d'activité en matière de sécurité incendie, lequel est analysé par la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DRSCSI). Cet exercice lui permet d'évaluer l'atteinte des objectifs de leur schéma de couverture de risques (SCR). o Suivis réguliers avec les représentants de l'ARK : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Des échanges téléphoniques et électroniques sont effectués régulièrement entre la DRSCSI et les représentants de l'ARK responsables de la sécurité incendie concernant la mise en œuvre de leur SCR. ➢ Des conférences téléphoniques ont lieu entre la DRSCSI et les représentants de l'ARK responsables de la sécurité incendie au besoin. ➢ Au moins une rencontre en face à face a lieu annuellement avec les représentants de l'ARK ainsi que de la DRSCSI pour effectuer un suivi sur la
<i>Durée de l'Entente : 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2016</i>				
<i>Montant total de l'Entente : 5 440 000 \$</i>				

**Montants versés par le ministère de la Sécurité publique à
l'Administration régionale Kativik et à Société Makivik
Années financières 2014-2015 et 2015-2016**

Entente	Versements 2014-2015	Versements 2015-2016	Précisions	Rédaction de compte
				<p>mise en œuvre du SCR (lors de la rencontre de l'Organisation régionale de la sécurité civile du Nunavik et/ou lors du Colloque sur la sécurité civile et incendie).</p> <ul style="list-style-type: none"> o Analyse des pièces justificatives : <ul style="list-style-type: none"> ➢ L'ARK transmet au MSP, chaque année, les factures et devis relatifs à l'achat des divers équipements (casernes, mises à niveau de camions, etc.) qu'elle s'est procurés et les services d'exams de certification dont elle s'est prévalu. Chacune des factures est analysée par la DRSCSI, avec le soutien du Service de sécurité incendie (SSI) de la Direction des opérations (DO) et du BSMA. Par l'entremise du SSI, une vérification est également effectuée afin que chacune des dépenses soit conforme aux normes en vigueur. o Tournée annuelle au Nunavik <ul style="list-style-type: none"> ➢ En septembre 2013, une tournée a été effectuée par un conseiller en sécurité incendie dans les villages du Nunavik afin de vérifier les équipements et infrastructures existants et de constater les travaux à venir selon l'Entente. Il était prévu qu'une tournée serait effectuée annuellement, toutefois, en raison de la conjoncture budgétaire, une seule a eu lieu en 2013. Dans ce contexte, la DRSCSI procède à la validation, selon les besoins, à l'aide de photographies.
<p><i>Financement de la formation initiale prévue au projet de schéma de couverture de risques de l'Administration régionale Kativik (ARK)</i></p> <p>Durée de l'Entente : 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2016</p> <p>Montant total de l'Entente : 625 000 \$</p>	125 000 \$	125 000 \$	<p>Réception des pièces justificatives le 29 juin 2015</p> <p>Analyse en cours</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Analyse des rapports annuels incendie : <ul style="list-style-type: none"> ➢ En vertu de l'article 35 de la LSI, l'ARK transmet chaque année au MSP un rapport d'activité en matière de sécurité incendie, lequel est analysé par la DRSCSI. Cela lui permet d'évaluer l'atteinte des objectifs de leur SCR. o Suivis réguliers avec les représentants de l'ARK : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Des échanges téléphoniques et électroniques sont effectués régulièrement entre la DRSCSI et les représentants de l'ARK responsables de la sécurité incendie. ➢ Des conférences téléphoniques ont lieu entre la DRSCSI et les représentants de l'ARK responsables de la sécurité incendie au besoin.

**Montants versés par le ministère de la Sécurité publique à
l'Administration régionale Kativik et à Société Makivik
Années financières 2014-2015 et 2015-2016**

Entente	Versements 2014-2015	Versements 2015-2016	Précisions	Reddition de compte
				<ul style="list-style-type: none"> ○ Au moins, une rencontre en face à face a lieu annuellement avec les représentants de l'ARK ainsi que de la DRSCSI pour effectuer un suivi sur la mise en œuvre du SCR (lors de la rencontre de l'Organisation régionale de la sécurité civile du Nunavik et/ou lors du colloque sur la sécurité civile et incendie). ○ Analyse des pièces justificatives : <ul style="list-style-type: none"> ➢ L'ARK transmet, chaque année, au MSP des documents faisant état des activités de formation des pompiers du Nunavik réalisées, la liste des étudiants ayant reçu et réussi la formation ainsi que les dépenses qui y sont rattachées. Ces documents sont analysés par la DRSCSI, qui s'assure que toutes les activités de formation décrites correspondent aux orientations préconisées par le MSP et sont conformes à l'Entente. ○ Tournée annuelle au Nunavik : <ul style="list-style-type: none"> ➢ En septembre 2013, un conseiller en sécurité incendie a effectué une tournée dans les villages du Nunavik pour rencontrer les intervenants en sécurité incendie. Il était prévu qu'une tournée serait effectuée annuellement afin d'apporter un suivi, toutefois, en raison de la conjoncture budgétaire, une seule a eu lieu en 2013.
Services correctionnels				
<p><i>Accord de partenariat en matière d'hébergement dans la communauté de personnes contrevenantes en vue de leur réinsertion sociale entre l'organisme et le gouvernement du Québec</i></p> <p><i>Entente sur le financement des coûts d'exploitation du</i></p>	* 220 483 \$	*** 881 929 \$	<p><u>2014-2015</u></p> <p>* montant versé en vertu de l'Accord de partenariat 2013-2014. Ce montant était rattaché à la clause prévoyant la reconduction tacite de l'accord du 1^{er} avril au 30 juin 2014.</p> <p>** montant à verser à la signature</p>	<p>Accord de partenariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'organisme s'engage à présenter à la ministre les rapports et relevés que cette dernière requiert sur les services donnés en vertu de cet accord, conformément à ce qui est prévu à l'annexe A de l'entente. ○ L'organisme s'engage à présenter à la ministre ses états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus, et ce, dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la fin de son exercice financier.

**Montants versés par le ministère de la Sécurité publique à
l'Administration régionale Kativik et à Société Makivik
Années financières 2014-2015 et 2015-2016**

Entente	Versements 2014-2015	Versements 2015-2016	Précisions	Reddition de compte
centre résidentiel communautaire inuit de Kangirsuk (2014-2015)	**461 446 \$		de l'Entente sur le financement des coûts d'exploitation du centre résidentiel communautaire inuit de Kangirsuk (ces coûts d'exploitation couvrent 2014- 2015). <u>2015-2016</u> *** valeur annuelle de l'Accord de partenariat 2015-2016 (cet accord n'est pas en vigueur).	
Total	26 500 774 \$	27 235 865\$		

2016-09-02
 117405

Correspondance : 2016-05-06

Réception : 2016-05-19

Expéditeurs : Munick, Jennifer - Administration régionale de Kativik (ARK)
 Destinataires : Coiteux, Martin - Cabinet du ministre
 Objet : **Demande d'autorisation de l'Administration régionale Kativik (ARK) - Schéma de couverture de risques pour le Nunavik - ajustement au financement des infrastructures et équipements**
 Détenteur principal :
 Notes supplémentaires : Marie-Ève Labranche/Alexandre Boulé

Approbation finale : 2016-09-02

1

Mandataire : Larrivée, Liette (SM p. i.) - BSM **Transmise :** 2016-05-19
Demandeur : Mignault, Isabelle - CAB **Échéance :** 2016-06-03
Action à prendre : Pour analyse, recommandations et projet de réponse **Complétée :** 2016-09-02
Remarques du demandeur : 2016-05-19 : un accusé de réception a été acheminé par le cabinet (cl)
 2016-06-21 : relancé le BSM (cl) - (Mme Ghislaine Turcot nous contacte pour Jennifer Munich)
 2016-07-11 : relancé le BSM (cl) - (Mme Ghislaine Turcot nous contacte pour Jennifer Munich)
 2016-07-29 : pour signature du ministre - AB (cl)
 2016-09-02 : lettre signée par le ministre le 25 août 2016 - pochette retournée au BSM (cl)
Remarques du mandataire : 2016-05-19: Requête reçue au BSM
 2016-07-28 : Pochette transmise au cabinet pour approbation KP (mbr)
 2016-09-02 : Pochette revenue du cabinet. (mc)

1.1

Mandataire : Gagnon, Marie - DGAP **Transmise :** 2016-07-12
Demandeur : Larrivée, Liette (SM p. i.) - BSM **Échéance :** 2016-07-19
Action à prendre : Pour analyse, recommandations et projet de réponse **Complétée :** 2016-09-06
Remarques du demandeur : 2016-06-21 : Relance de la part du cabinet (mbr)
 2016-07-11 : Rappel fait par le Cabinet. Qu'advient-il de cette requête. (mc)
 2016-07-12 : Rappel de Kelly Plamondon du Cabinet auprès de JS Dion. Tout porte à croire que la DGAP n'avait pas reçue cette requête le 24 mai 2016. Nous vous la transmettons aujourd'hui, ne sachant pas si vous l'aviez reçue. (mc)
 2016-07-22 : Pochette reçue et transmise à VF pour approbation (mbr)
 2016-09-06 : Pochette retournée au secteur incluant copie de la lettre adressée à Jennifer Munick datée du 25 août signée par le ministre. Lettre et traduction de courtoisie postés. Requête fermée. KP(mbr)
Remarques du mandataire : 2016-07-22 : Pochette transmise au BSM (mg)
Copie à : Morneau Louis - DGSCSI - (En collaboration)
 Thibault Marilyn - DAJ - (En collaboration)

1.1.1

Mandataire : Coleman, Richard - DPSPJAAN **Transmise :** 2016-07-12
Demandeur : Morneau, Louis (Intérim) - DGAP **Échéance :** 2016-07-15
Action à prendre : Pour analyse, recommandations et projet de réponse **Complétée :** 2016-07-22
Compléments : En collaboration avec la DGSCSI
Remarques du demandeur : 2016-07-12 : Requête transmise par mg (jsd/mg)
 Tout porte à croire que nous n'avons jamais reçu cette requête du 24 mai 2016. Merci de donner suite de façon urgente. (mg)
Remarques du mandataire : 2016-07-21 : Note et projet de réponse transmis pour approbation et signature. (al)

1.1.1.1

Mandataire : Renaud, Danny - DPSPJAAN **Transmise :** 2016-07-12
Demandeur : Coleman, Richard - DPSPJAAN **Échéance :** 2016-07-15
Action à prendre : Pour analyse, recommandations et projet de réponse **Complétée :**
Compléments : En collaboration avec la DGSCSI
Remarques du mandataire : 2016-07-18 : Note et projet de réponse transmis pour approbation et signature. (al)

1.1.1.2

Mandataire : Mathurin, Sylvie - DGSCSI-SST **Transmise :** 2016-07-21
Demandeur : Coleman, Richard - DPSPJAAN **Échéance :** 2016-07-22
Action à prendre : **Complétée :**
Compléments : Pour approbation des aspects qui concernent la DGSCSI. S.v.p. signer la NM et nous retourner la pochette. (al)

1.1.2

Mandataire : Mathurin, Sylvie - DGSCSI-SST **Transmise :** 2016-07-12
Demandeur : Morneau, Louis - DGSCSI **Échéance :** 2016-07-12
Action à prendre : **Complétée :** 2016-07-12
Compléments : Désigner une personne pour collaborer au dossier
Remarques du demandeur : 2016-07-12 : La personne désignée pour collaborer au dossier est Philippe Jobin. Information transmise à Jean-Sébastien Dion de la DGAP. (nr)
Remarques du mandataire : Philippe Jobin est la personne désignée pour collaborer dans ce dossier, information transmise par Sylvie Mathurin au BSMA (nt)

1.1.3

Mandataire : Houde, Éric - DGSCSI-DO **Transmise :** 2016-07-13
Demandeur : Rousseau, Nancy - DGSCSI **Échéance :**
Action à prendre : Fournir la collaboration requise **Complétée :** 2016-07-13
Copie à : Bilodeau Cynthia - DGSCSI - (Pour information)

1.1.3.1

Mandataire : Loisel, France-Sylvie - DGSCSI-DRCNCAN **Transmise :** 2016-07-13
Demandeur : Houde, Éric - DGSCSI-DO **Échéance :**
Action à prendre : Fournir la collaboration requise **Complétée :** 2016-07-13
Remarques du mandataire : 2016-07-13 : Documents fournis à M. Danny Renaud DPSPJAAN : - Analyse et recommandation des pièces justificatives An 5
 - Note 110785
 - Correspondances avec la DAJ
 - Retour de pochette

Gestion documentaire :

NOTE AU MINISTRE

Expéditeur : Liette Larrivée, sous-ministre

Date : 2016.07.28

Objectif : Pour approbation

Référence : 117405

Objet : Demande d'autorisation de l'Administration régionale Kativik (ARK) – Schéma de couverture de risques pour le Nunavik – ajustement au financement des infrastructures et équipements

ÉTAT DE SITUATION

- En juillet 2010, le ministre de la Sécurité publique et le ministre responsable des Affaires autochtones ont conclu l'*Entente concernant le financement de certaines infrastructures et certains équipements prévus au projet de schéma de couverture de risques de l'Administration régionale Kativik* (Entente). Il s'agit de la seule entente de cette nature en matière de schéma de couverture de risques incendie au Québec.
- Le 3 février 2011, le ministre de la Sécurité publique de l'époque, M. Robert Dutil, délivrait une attestation de conformité du schéma de couverture de risques pour le Nunavik (SCRN) en vertu des dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie* (chapitre S-3.4). Le schéma est entré en vigueur le 11 mars 2011, à la suite de son adoption par l'ARK le 28 février 2011.
- L'Entente prévoit une aide financière maximale de 5,44 M\$ auxquels s'ajoutent les frais d'intérêts ainsi que les frais de gestion et d'émission. Le calendrier des dépenses à engager s'échelonne sur une période de 5 ans qui s'est terminée le 31 mars 2016.
- Le 6 mai 2016, la présidente de l'ARK, Mme Jennifer Munick, a transmis une lettre au ministre de la Sécurité publique, M. Martin Coiteux, pour lui demander d'autoriser le transfert d'un montant non dépensé de 78 470 \$. L'ARK demande que ce montant, à l'origine prévu pour la mise à niveau des autopompes des municipalités de Kuujuaq et de Kangirsuk, soit réaffecté à la rénovation des casernes des municipalités de Tasiujaq, Aupaluk, Ivujivik, Akulivik et Umiujaq prévue au calendrier du SCRN et à l'Entente.
- Le 27 juin 2016, la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DRSCSI) de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik confirmait, après l'analyse des pièces justificatives émises par l'ARK, que celle-ci respecte le calendrier prévu au SCRN et que les équipements acquis par l'ARK sont conformes aux normes en vigueur dans le domaine de la sécurité incendie.

ANALYSE ET COMMENTAIRES

- Tel que stipulé dans le préambule de l'Entente, le dernier alinéa de l'article 137 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que le ministre peut accorder, aux conditions qu'il détermine, une aide financière à une autorité régionale ou locale pour l'établissement, la modification ou la révision d'un schéma ou pour la réalisation des actions qui y sont prévues.
- La demande présentée par l'ARK est conforme à l'objet de l'Entente. Par conséquent, à la discrétion du ministre, le montant de 78 470 \$, non dépensé et prévu pour la mise à niveau des autopompes, pourra être réaffecté au poste budgétaire dédié à la rénovation des casernes puisqu'aucune modification ne sera ainsi apportée aux objectifs de protection publique de l'Entente et que l'enveloppe budgétaire de 5,44 M\$ inscrite à ladite entente sera respectée.

IMPACTS

- L'autorisation du ministre favoriserait à terme l'atteinte des objectifs du SCRN.

CONSULTATION

- Les aspects juridiques concernant la demande de l'ARK ont fait l'objet des consultations requises auprès de la Direction des affaires juridiques.
- La Direction des ressources financières, matérielles et de la planification a été consultée pour les aspects qui la concernent.
- La Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie a été consultée pour les aspects qui la concernent.

RECOMMANDATION

- Nous recommandons d'approuver, de signer et de transmettre la lettre ci-jointe autorisant l'ARK à réaffecter le montant de 78 470 \$ dans un autre poste budgétaire prévu à l'Entente dans la mesure où le cadre budgétaire initial de 5,44 M\$ est respecté.

Préparée par : Danny Renaud, conseiller aux négociations, DPSPJAAN

Approuvée par : Richard Coleman, directeur principal, DPSPJAAN

Approuvée par : Louis Morneau, directeur général des affaires policières par intérim

2016/07/28

2016/07/28

2016-07-28

2016/07/28

2016/07/28



Madame Jennifer Munick
Présidente
Conseil de l'Administration régionale Kativik
C. P. 9
Kuujuaq (Québec) J0M 1C0

Madame la Présidente,

J'ai pris connaissance de votre lettre du 6 mai dernier requérant l'autorisation de réaffecter un montant de 78 470 \$, non dépensé et prévu pour la mise à niveau des autopompes, au poste budgétaire dédié à la rénovation des casernes inscrite au calendrier du schéma de couverture de risques pour le Nunavik (SCRN) et à l'*Entente concernant le financement de certaines infrastructures et certains équipements prévus au projet de schéma de couverture de risques de l'Administration régionale Kativik (Entente)*.

Par la présente, puisque votre demande est conforme aux objectifs de protection publique de l'Entente, je vous autorise à procéder à la réaffectation mentionnée précédemment dans la mesure où l'Administration régionale Kativik entend respecter l'enveloppe budgétaire initiale de 5,44 M\$ prévue à ladite entente.

...2

Je vous encourage à poursuivre vos efforts visant à améliorer la protection des personnes et des biens contre les incendies.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

MARTIN COITEUX

COURTESY TRANSLATION

Madam Chairperson,

I have read your letter dated of May 6 requesting authorization to reallocate an amount of \$78,470, not spent and planned for the upgrade of fire engines, on the budget line dedicated to the renovation of fire stations included in the calendar of the Fire Safety Cover Plan for Nunavik (FSCPN) and in the Agreement concerning the financing of certain infrastructure and equipment set out in the draft fire safety cover plan of the Kativik Regional Government (Agreement).

Hereby, because your request is conform to public safety objectives of the Agreement, I authorize you to proceed with reallocation of the budget above with the condition that the Kativik Regional Government must respect the original budget of \$5.44 million under the Agreement.

I encourage you to continue your efforts to improve the protection of people and property against fire.

Best regards,

DESTINATAIRE : FRANCE-SYLVIE LOISEL
Directrice de la Direction régionale de la sécurité civile et de la
sécurité incendie (DRSCSI) 03-12 et du Nunavik

EXPÉDITEUR : ZACHARY LOUDER
Conseiller en sécurité civile à la DRSCSI 03-12 et Nunavik

DATE : 27 juin 2016

OBJET : **Résultat de l'analyse des pièces justificatives émises par
l'Administration régionale Kativik (ARK) pour la mise à
niveau d'autopompes et les travaux de rénovation de
casernes effectués en 2015**

J'ai procédé à l'analyse des pièces justificatives fournies par l'ARK pour la mise à niveau des autopompes des municipalités de Kuujuaq et de Kangirsuk ainsi que pour les travaux de rénovation des casernes des municipalités suivantes : Tasiujaq, Aupaluk, Ivujivik, Akulivik et Umiujaq. Ces investissements visaient à respecter les engagements prévus dans son schéma de couverture de risque (SCR) pour l'année 2015 (an 5).

Parmi les pièces justificatives fournies se trouvent les soumissions des fournisseurs retenus ainsi que les factures pour la mise à niveau d'autopompes et pour l'achat et l'installation de fournaies destinées aux casernes des cinq municipalités susmentionnées. Nous devons nous assurer que l'ensemble des pièces justificatives étaient disponibles, déterminer si l'ARK avait respecté le calendrier de son SCR et établir si les équipements acquis répondent aux normes en vigueur dans le domaine de la sécurité incendie.

Voici les résultats de l'analyse de ces documents :

- Bien que certaines d'entre elles aient été reçues tardivement, l'ensemble des pièces justificatives ont été transmises et ont pu être analysées. Elles sont conformes.
- L'ARK respecte le calendrier, pour l'an 5, de son SCR, ayant effectué les actions prévues : mise à niveau des autopompes des municipalités de Kuujuaq et de Kangirsuk et travaux de rénovation des casernes des municipalités de Tasiujaq, Aupaluk, Ivujivik, Akulivik et Umiujaq.
- Les équipements acquis par l'ARK sont conformes aux normes en vigueur dans le domaine de la sécurité incendie.

Il est important de noter que, en mars 2016, j'ai pu visiter les casernes de Kuujjuaq, Ivujivik et Akulivik, lors d'un séjour au Nunavik. J'ai pu constater visuellement, à Kuujjuaq, l'état des camions et, à Ivujivik et Akulivik, le résultat des travaux de rénovation effectués.

De ce fait, nous pouvons procéder au versement des 250 000 \$ pour la rénovation des 5 casernes, tel que prévu pour l'an 5 de l'Entente de financement.

En ce qui a trait aux 160 000 \$ prévus à l'Entente, à l'an 5, pour la mise à niveau des autopompes, 81 530 \$ pourront être versés pour les sommes qui ont été engagées.

Par ailleurs, à titre d'information, la présidente de l'ARK, M^{me} Jennifer Munick, a transmis, le 6 mai 2016, une lettre au ministre de la Sécurité publique, M. Martin Coiteux, lui demandant que les 78 470 \$ non dépensés, qui étaient prévus pour la mise à niveau des autopompes, puissent être réalloués à la rénovation des casernes.

Personnes consultées :

Craig Lingard ARK
Ghislaine Turcot ARK
Pierre Bettez ARK
Michel C. Morin ARK
Cynthia Bilodeau MSP

DANNY RENAUD - Rép. : Requête 117405 - Demande d'autorisation de ARK – Schéma de couverture de risques pour le Nunavik – ajustement au financement des infrastructures et équipements

De : SÉBASTIEN BLANCHETTE

À : RENAUD, DANNY

Date : 2016-07-15 13:47

Objet : Rép. : Requête 117405 - Demande d'autorisation de ARK – Schéma de couverture de risques pour le Nunavik – ajustement au financement des infrastructures et équipements

CC : LEPAGE, LOUISE; MATHURIN, SYLVIE; PICARD, LUCIE; ROSA, SÉBASTIEN

Bonjour Danny,

Après analyse des documents transmis hier, nous n'avons aucun commentaire à formuler sur l'aspect financier de ce dossier, considérant qu'une disposition de l'Entente prévoit la possibilité d'un tel transfert de budget entre postes budgétaires, sous réserve de l'approbation du ministre.

Enfin, nous adhérons au commentaire de Louise concernant la référence à l'Entente plutôt qu'à la Loi pour autoriser ce transfert.

Sébastien Blanchette, CPA, CGA



Chef d'équipe - Division du budget
Direction des ressources financières,
matérielles et de la planification
2525, boul. Laurier
Tour St-Laurent, 7e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : (418) 646-6777 #30080
Télécopieur: (418) 528-1713
Courriel: sebastien.blanchette@msp.gouv.qc.ca

>>> DANNY RENAUD 2016-07-14 15:47 >>>

Bonjour,

Pour validation et commentaires.

Pour demain fin am S.V.P.

Je ferai suivre par la suite, en pm, la pochette finale pour signature.

Merci à l'avance!

file:///C:/Users/REND01/AppData/Local/Temp/XPgrpwise/5788E970SPSSO200SPSSO... 2016-07-15

Danny Renaud

Conseiller aux négociations
Direction des affaires autochtones
Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent, 5e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2
418-646-6777 poste 60067
danny.renaud@msp.gouv.qc.ca



ᐅᑎᐱᐅ ᓄᓇᓕᓕᓴᐅ ᐅᑕᓴᓴᓴ
Administration régionale KATIVIK Regional Government
P.O. Box 9 KUUJJUAQ (QUÉBEC) CANADA J0M 1C0

OFFICE OF THE CHAIRPERSON

May 6, 2016

Martin Coiteux
Minister
Ministère de la Sécurité publique
Des Laurentides Tower, 5th Floor
2525 Laurier Blvd.
Quebec City QC G1V 2L2



Subject: *Nunavik Fire Safety Cover Plan* – infrastructure and equipment funding adjustments

Dear Sir:

As you are aware, pursuant to the *Fire Safety Act* each regional county municipality including the Kativik Regional Government (KRG) is required to implement a fire safety planning process to increase awareness of fire risks and encourage resource planning. The *Nunavik Fire Safety Cover Plan* has been in effect since 2011.

In 2015, some of the activities performed under the Cover Plan included renovations to fire halls in Tasiujaq, Aupaluk, Ivujivik, Akulivik and Umiujaq, as well as upgrading of fire trucks in Kuujuuaq and Kangirsuk. Funding for these activities was covered under a funding agreement signed in 2010 with the Québec government. Specifically, the agreement provides \$250,000 for the renovation of five fire halls and \$160,000 for the upgrading of two fire trucks. The actual costs of these activities in 2015 were \$371,729 for fire hall renovations and \$81,530 for fire truck upgrading. In other words, 2015 fire hall renovation work exceeded the funding available under the agreement by \$121,729 and 2015 fire truck upgrading work resulted in a surplus of \$78,470.

The purpose of this letter is to request your authorization to apply the 2015 fire truck upgrading surplus to the 2015 fire hall renovation costs. For its part, the KRG is prepared to absorb the remaining amount for the fire hall renovation



ᑕᑎᑕᑦ ᑕᑎᑎᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ ᑕᑎᑎᑦᑕᑦ
Administration régionale KATIVIK Regional Government
P.O. Box 9 KUUJJUAQ (QUÉBEC) CANADA J0M 1C0

work, i.e. \$43,259. Note that these adjustments will conclude KRG commitments under the 2011 *Nunavik Fire Safety Cover Plan* and the related 2010 funding agreement.

I would also like to take this opportunity to mention that the KRG has undertaken this year to revise the *Nunavik Fire Safety Cover Plan* in cooperation with the northern villages and your department.

Follow-up to the above-mentioned request may be directed to Pierre Bettez, Deputy Chief – Administration, Civil Security and Support of the Kativik Regional Police Force, by telephone at 819-964-2961, ext. 2210, or by email at pbettez@krg.ca.

Respectfully,

Jennifer Munick
Chairperson

ADMISTRATION RÉGIONALE KATIVIK
Schéma de couverture de risque
Ministère de la Sécurité publique
Réclamation #5
Acquisitions 2015-2016

Coûts actuels au 31 mars 2016

Project #	Village	BUDGET (Coût net)	DÉPENSES ACTUELLES AU 31 MARS 2016	Variance Actuel/Budget
CASERNES - RÉNOVATIONS				
233	Tasiujaq	\$50 000	\$98 608	\$ 48 608
234	Aupaluk	\$50 000	\$67 853	\$ 17 853
235	Ivujivik	\$50 000	\$67 855	\$ 17 855
236	Akalivik	\$50 000	\$67 897	\$ 17 897
237	Umijuq	\$50 000	\$69 517	\$ 19 517
TOTAL	Terme 5 ans	\$250 000	\$371 729	\$ 121 729
VÉHICULES D'INTERVENTION - RÉPARATIONS				
238	Kuujuaq	\$80 000	\$19 168	\$ (60 832)
239	Kangirsuk	\$80 000	\$62 362	\$ (17 638)
TOTAL	Terme 5 ans	\$160 000	\$81 530	\$ (78 470)
GRAND TOTAL	Terme 5 ans	\$410 000	\$453 259	\$ 43 259

Solde disponible règlement d'emprunt 2010-293 - terme 5 ans

* Intérêts Taux actuel 3%

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

[Traduction de courtoisie]

Kuujuaq, le 3 mai 2016

Monsieur Martin Coiteux
Ministre
Ministère de la Sécurité publique
Tour des Laurentides, 5^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec QC G1V 2L2

Objet : *Schéma de couverture de risques pour le Nunavik* – ajustements au financement des infrastructures et équipements

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, conformément à la Loi sur la sécurité incendie, chaque municipalité régionale de comté, y compris l'Administration régionale Kativik (ARK), doit mettre en œuvre un processus de planification de la sécurité incendie en vue de favoriser la sensibilisation aux risques d'incendie et la planification des ressources. Le *Schéma de couverture de risques pour le Nunavik* est en vigueur depuis 2011.

En 2015, quelques activités ont été réalisées dans le cadre du *Schéma de couverture de risques pour le Nunavik*, dont des travaux de rénovation aux casernes de pompiers à Tasiujaq, à Aupaluk, à Ivujivik, à Akulivik et à Umiujaq, ainsi que la mise à niveau de véhicules de lutte contre l'incendie à Kuujuaq et à Kangirsuk. Les fonds nécessaires à la réalisation de ces activités ont été puisés de l'enveloppe budgétaire prévue dans l'entente de financement conclue en 2010 avec le gouvernement du Québec. Plus précisément, l'entente prévoit 250 000 \$ pour la rénovation de cinq casernes de pompiers et 160 000 \$ pour la mise à niveau de deux véhicules de lutte contre l'incendie. Or, les coûts réels de ces activités en 2015 étaient de 371 729 \$ pour la rénovation des casernes de pompiers et de 81 530 \$ pour la mise à niveau des véhicules. Autrement dit, les travaux de rénovation des casernes de pompiers réalisés en 2015 ont excédé de 121 729 \$ le financement prévu à l'entente, alors que la mise à niveau des véhicules de lutte contre l'incendie a engendré un surplus de 78 470 \$.

La présente lettre a pour but de demander votre autorisation d'utiliser le surplus engendré en 2015 par la mise à niveau des véhicules de lutte contre l'incendie pour couvrir une partie des coûts des travaux de rénovation des casernes de pompiers. L'ARK absorberait le montant restant, soit 43 259 \$. Veuillez noter que ces ajustements permettraient de conclure les engagements de l'ARK dans le cadre du *Schéma de couverture de risques pour le Nunavik* de 2011 et de l'entente de financement de 2010 afférente.

Je profite également de l'occasion pour mentionner que l'ARK a entrepris cette année la révision du *Schéma de couverture de risques pour le Nunavik* en collaboration avec les villages nordiques et votre ministère.

Pour assurer le suivi de la présente demande, prière de contacter Pierre Bettez, chef adjoint – Administration, sécurité civile et soutien du Corps de police régional Kativik, par téléphone au 819-964-2961, poste 2210, ou par courriel au pbettez@krg.ca.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

La présidente,

Jennifer Munick

2017-11-09
 121301

Correspondance : 2017-03-16

Réception : 2017-03-22

Expéditeurs : Munick, Jennifer - Administration régionale Kativik
 Tukkiapik, Jobie - Société Makivik
 Destinataires : Coiteux, Martin - Cabinet du ministre
 Objet : **Demande de collaboration de la Société Makivik et de l'Administration régionale Kativik concernant le regroupement des détenus Inuit du Nunavik**
 Détenteur principal :
 Notes supplémentaires : Kelly Plamondon

Approbation finale : 2017-11-09

1

Mandataire : Larrivée, Liette - BSM Transmise : 2017-03-22
 Demandeur : Hébert, Olivier - CAB Échéance : 2017-04-12
 Action à prendre : Pour analyse, recommandations et projet de réponse Complétée : 2017-11-09
 Remarques du demandeur : 2017-05-03 : Pochette reçue au cabinet (mbr)
 2017-05-29 : Approuvé. Lettre signée par le ministre le 25 mai . Pochette retournée au BSM.
 2017-10-19 : pochette reçue au cabinet pour approbation - KellyP (cl)
 2017-11-09 : le cabinet approuve le tout - pochette retournée au BSM (cl)
 Remarques du mandataire : 2017-03-23 : Requête reçue et transmise à VF(mbr)
 2017-05-03 : Pochette transmise au cabinet VF(mbr)
 2017-05-29 : Pochette reçue et transmise à VF(mbr)
 2017-06-01 : Copie de la lettre transmis par courriel au cabinet (mbr)
 2017-10-19 : Pochette transmise au cabinet pour approbation. KP(mbr)
 2017-11-09 : Pochette reçue et transmise à VF(mbr)

1.1

Mandataire : Morneau, Louis - DGAP Transmise : 2017-03-23
 Demandeur : Larrivée, Liette - BSM Échéance : 2017-04-11
 Action à prendre : Pour analyse, recommandations et projet de réponse Complétée : 2017-05-31
 Remarques du demandeur : 2017-04-27 : Pochette reçue. (mc)
 2017-05-31 : Pochette retournée à la direction incluant copie de la lettre datée du 25 mai signé par le ministre adressée à Jobie Tukkiapik et Jennifer Munick. Lettres et c.c. postées. Copie de la lettre transmise à la DGSC. Requête fermée. VF(mbr)
 Remarques du mandataire : 2017-04-27 : Pochette approuvée par le SMA, transmise au BSM pour approbation. (nr)
 Copie à : Longtin Jean-François - DGSC - (En collaboration)

1.1.1

Mandataire : Tremblay, Martine - DGSC-RCOQ Transmise : 2017-03-23
 Demandeur : Longtin, Jean-François - DGSC Échéance : 2017-04-11
 Action à prendre : Complétée : 2017-03-23
 Compléments : pour collaboration à la Direction des affaires policières (Direction des affaires autochtones).
 Remarques du demandeur : 2017-03-23: informer M. Danny Renaud du nom de votre responsable. (BR)

1.1.2

Mandataire : Coleman, Richard - DPSPJAAN **Transmise :** 2017-03-24
Demandeur : Morneau, Louis - DGAP **Échéance :** 2017-04-07
Action à prendre : Pour analyse, recommandations et projet de réponse **Complétée :** 2017-04-13
Compléments : En collaboration avec la DGSC
Remarques du demandeur : 2017-03-24 : Requête transmise par mg
 2017-04-13 : Réception de la pochette au BSMA. (nr)
 2017-04-19 : Pochette remise à JSD pour validation. (nr)
 2017-04-21 : Pochette retournée à l'unité pour modifications. (nr)
 2017-04-24 : Réception de la pochette au BSMA. (nr)
 2017-04-26 : Pochette retournée à l'unité pour modifications. (nr)
 2017-04-27 : Réception de la pochette modifiée au BSMA, vu par JSD et approuvée par le SMA.
 Transmise au BSM pour approbation. (nr)
 2017-06-13 : Pochette signée par le ministre, transmise à la direction pour leur dossier. (nr)
Remarques du mandataire : 2017-04-18 : Pochette transmise pour approbation. À noter que la traduction sera faite après l'approbation du projet de lettre. (mig)
 2017-04-24 : Pochette retransmise après modifications apportées (mig)
 2017-04-27 : Pochette retransmise pour approbation après modifications apportées (mig)

1.1.2.1

Mandataire : Renaud, Danny - DPSPJAAN **Transmise :** 2017-03-27
Demandeur : Coleman, Richard - DPSPJAAN **Échéance :** 2017-04-06
Action à prendre : Pour analyse, recommandations et projet de réponse **Complétée :** 2017-04-27
Compléments : En collaboration avec la DGSC
Remarques du demandeur : 2017-04-26 : Pochette retournée pour modifications (mig)
 2017-06-16 : Ci-joint la pochette reçue du BSMA signée par le ministre (mig)
Remarques du mandataire : 2017-04-18 : Pochette transmise pour approbation. À noter que la traduction sera faite après l'approbation du projet de lettre. (mig)
 2017-04-24 : Pochette transmise pour approbation après modifications apportées (dr/mig)
 2017-04-27 : Pochette retransmise pour approbation (dr/mig)

1.1.3

Mandataire : Fortin, Line - DGSC-RCOQ **Transmise :** 2017-06-01
Demandeur : Longtin, Jean-François - DGSC **Échéance :**
Action à prendre : Pour information **Complétée :** 2017-06-01
Compléments : || Lettre adressée à JTukkiapik et JMunick du 25 mai 2017 || JML

1.1.3.1

Mandataire : Longtin, Jean-François - DGSC **Transmise :** 2017-10-16
Demandeur : Fortin, Line - DGSC-RCOQ **Échéance :**
Action à prendre : Pour approbation **Complétée :** 2017-10-16
Remarques du mandataire : 2017-10-16 : Reçu BSMA (lg)

1.1.3.1.1

Mandataire : Larrivée, Liette - BSM **Transmise :** 2017-10-18
Demandeur : Longtin, Jean-François - DGSC **Échéance :**
Action à prendre : Pour approbation **Complétée :**
Remarques du demandeur : 2017-10-19 : Ajustements effectués. Retour au BSM pour approbation. || JML
Remarques du mandataire : 2017-10-18 : Pochette reçue et transmise à VF(mbr)
 2017-10-19 : Pochette retournée à la direction pour ajustement. Merci KP(mbr)
 2017-11-14 : Pochette retournée à la direction. Approuvée par le Cabinet. Requête à fermer. (vf/mg)

Gestion documentaire :

Liette Larrivée

NOTE AU MINISTRE

Expéditrice : Liette Larrivée, sous-ministre

Date : 2017.10.18

Objectif : Pour approbation

Référence : 121301

Objet : Demande de collaboration de la Société Makivik et de l'Administration régionale Kativik concernant le regroupement des détenus inuits du Nunavik

ÉTAT DE SITUATION

- Le 9 avril 2002, l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (Sanarrutik), de 25 ans, était conclue entre le gouvernement du Québec, l'Administration régionale Kativik (ARK) et la Société Makivik (Makivik). Le gouvernement du Québec s'y engageait à construire et à rendre opérationnel, au plus tard le 31 décembre 2005, un établissement de détention de 40 places et d'en assumer les coûts d'exploitation. Toutefois, étant donné les difficultés relatives à la réalisation d'un tel projet au Nunavik (coûts, main-d'œuvre, etc.), les parties à l'entente se sont entendues, en 2006, pour la modifier (modification n° 3).
- La modification n° 3 prévoit notamment la participation du ministère de la Sécurité publique à un comité d'experts (Programme Ungaluk) chargé d'identifier les besoins de la région et d'émettre des recommandations à l'ARK et à Makivik quant à l'affectation des sommes versées par le gouvernement du Québec, soit 10 M\$ indexés annuellement (près de 14 M\$ en 2016-2017), afin de prévenir et combattre la criminalité, de promouvoir la sécurité et la santé des collectivités, de fournir une aide aux victimes et d'améliorer les services correctionnels aux Inuits.
- Dans le contexte où le projet de construction d'un établissement de détention au Nunavik est abandonné, la modification n° 3 prévoit aussi la possibilité que le Québec regroupe en un même établissement de détention les Inuits incarcérés. Le cas échéant, il pourra, à compter de l'année du regroupement et sous réserve du consentement écrit de Makivik et de l'ARK, retenir annuellement à cette fin une somme maximale de 950 k\$ sur le financement prévu à l'entente afin de défrayer une partie de l'amortissement des coûts en capital d'un tel regroupement.
- Le 20 octobre 2006, Makivik informait ainsi le gouvernement du Québec que si ce dernier envisageait de regrouper les personnes contrevenantes inuites dans un même établissement de détention, elle préférerait un regroupement à l'Établissement de détention d'Amos (EDA), mais trois conditions étaient posées :
 1. Que les Inuits incarcérés le soient dans un même établissement;
 2. Que soient développés des programmes correctionnels adaptés à la réalité culturelle inuite;
 3. Que le transport aérien soit priorisé dans le déplacement des détenus inuits (pont aérien).
- Le 17 mai 2010, le gouvernement du Québec annonçait la construction de l'EDA, dont les travaux devaient débiter à l'été 2011, et dévoilait le site où il serait érigé. Le Conseil des ministres a autorisé, en juin 2013, le début des travaux de construction pour un établissement de 220 places. La livraison est prévue au printemps 2018. L'EDA est développé en fonction de l'accueil des Inuits. Des secteurs spécifiques à cette clientèle sont prévus, une cuisine communautaire pour les repas traditionnels, plusieurs salles de classe et des ateliers permettant d'offrir des programmes et des activités adaptés à leurs besoins. Ils pourront également participer aux programmes de travaux rémunérés et pratiquer différentes activités sportives. Des visioconférences sont aussi prévues, afin que la clientèle puisse communiquer avec des membres de leur communauté, dont leur famille.
- Le 20 septembre 2011, Makivik écrivait au ministre de la Sécurité publique de l'époque pour notamment lui faire part qu'elle n'appuyait plus l'idée d'un regroupement à l'EDA : « Nous croyons également que le regroupement des détenus inuits devrait se faire dans un établissement de détention situé dans la région de Montréal, car cela faciliterait les contacts avec les familles et d'autres Inuits et la prestation de programmes éducatifs conçus spécialement pour les détenus inuits. ». Le MSP a continué à travailler avec les différentes parties au dossier afin de trouver des solutions.
- Le 28 septembre 2011, dans une lettre à Makivik, le sous-ministre du MSP, M. Martin Prud'homme, confirmait que le maximum de places qui pourra être garanti aux Inuits au nouvel EDA est de 116 au lieu de 60, comme discuté en 2006.

- Lors d'une conférence téléphonique tenue le 23 novembre 2016, le MSP répondait aux questions des représentants de Makivik au sujet du regroupement prochain des détenus inuits au nouvel EDA. Les questions ciblaient principalement les sujets concernant la répartition et le transport de la clientèle (prévenus et détenus), l'accessibilité des services et des programmes et l'ouverture de l'EDA prévue possiblement au cours du printemps 2017. Par ailleurs, les représentants de Makivik indiquaient n'être toujours pas en mesure de donner leur consentement au regroupement de la clientèle inuite à l'EDA, et ce, malgré le plan de travail sur les programmes et l'intérêt financier de l'ARK à mettre en place un pont aérien. Le MSP réitérait être en attente d'une position officielle de Makivik sur le regroupement de la clientèle inuite à l'EDA.
- Le 16 mars 2017, Makivik et l'ARK écrivaient au ministre de la Sécurité publique requérant une rencontre afin de discuter des enjeux concernant leur position sur le regroupement des prévenus et des détenus inuits du Nunavik au nouvel EDA.
- Le 25 mai 2017, le ministre de la Sécurité publique répondait à Makivik et à l'ARK, les informant que le sous-ministre associé à la Direction générale des services correctionnels (DGSC), M. Jean-François Longtin, communiquerait avec eux afin de fixer une rencontre.
- À la suite de cette correspondance, un comité de travail réunissant des représentants de Makivik, de l'ARK, de la DGSC, de la Direction générale des affaires policières et du Bureau des relations avec les autochtones a été formé, avec le mandat de faire des recommandations quant au regroupement possible des personnes incarcérées inuites, et ce, en prévision d'une rencontre entre les présidents de l'ARK et de Makivik et le ministre de la Sécurité publique à l'automne 2017. À l'initiative du sous-ministre associé à la DGSC, une rencontre de travail de ce comité a eu lieu le 9 août dernier.

ANALYSE ET COMMENTAIRES

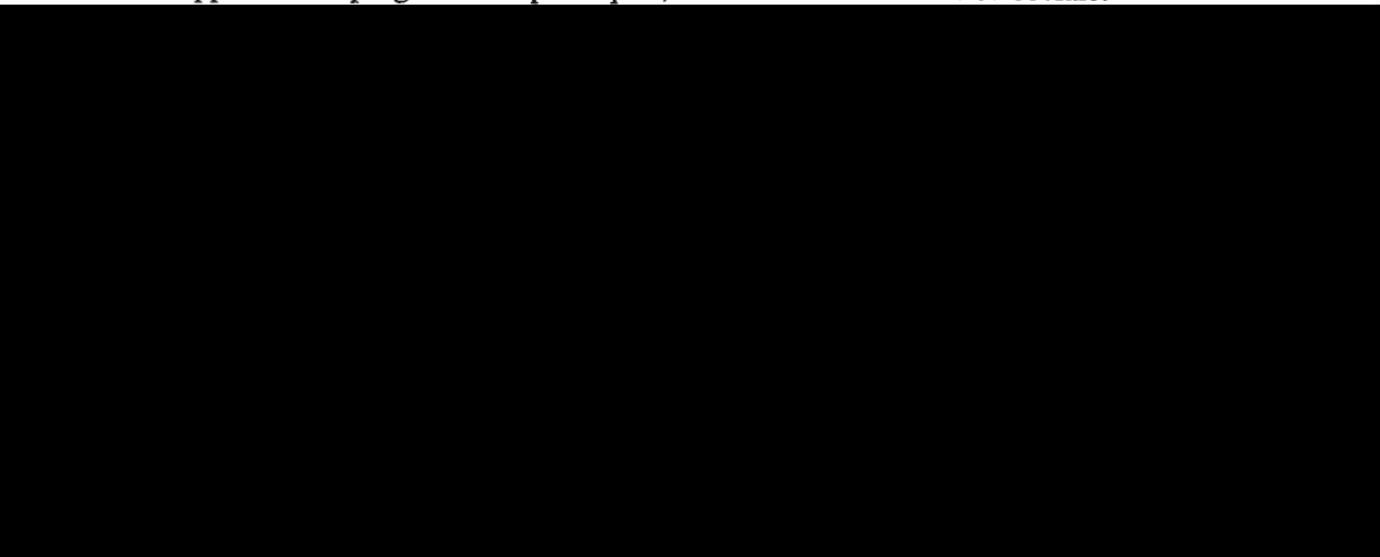
- Lors de la rencontre, les représentants des autorités inuites et du MSP se sont donc entendus sur un certain nombre de principes concernant les services correctionnels pour la clientèle inuite masculine et féminine, notamment au plan de la trajectoire de la clientèle à partir du Nunavik, de sa répartition dans le réseau correctionnel, ainsi que du maintien de l'expertise et du développement de programmes spécifiques.
- En suivi de cette rencontre, nous vous soumettons en annexe les recommandations du comité de travail, en ce qui a trait à l'organisation des services correctionnels pour la clientèle inuite. Ces recommandations seront en parallèle présentées aux autorités inuites par leurs représentants respectifs.

CONSULTATIONS

- Aucune, outre les membres du comité.

IMPACTS

- L'ARK et Makivik ayant manifesté leur opposition à un regroupement à l'EDA, l'approbation des recommandations du comité par les autorités inuites et du MSP favorisera la collaboration et les bonnes relations entre le gouvernement du Québec et les Inuits.
- L'approbation des recommandations du comité permettra d'offrir des services correctionnels adaptés à la clientèle inuite masculine et féminine, notamment au plan de sa trajectoire à partir du Nunavik, par le biais d'une porte d'entrée unique via le nouvel EDA, de sa répartition entre l'EDA pour les prévenus et l'Établissement de détention de Saint-Jérôme pour les détenus, améliorant leurs conditions de détention et permettant de réduire les transferts, ainsi que du maintien de l'expertise et du développement de programmes spécifiques, favorisant leur réinsertion sociale.



RECOMMANDATION

- Nous recommandons d'entériner les orientations présentées dans le document ci-joint et le cas échéant, suivant l'approbation par les autorités inuites, de planifier une rencontre entre les présidents de l'ARK et de Makivik et le ministre de la Sécurité publique.

Préparée par : Marie-Josée Rodrigue
Vérifiée par : Line Fortin
Approuvée par : Jean-François Longtin

M. J. Rodrigue 2017/10/19



COMITÉ DE TRAVAIL – RECOMMANDATIONS REGROUPEMENT DES PERSONNES INCARCÉRÉES INUITES DU NUNAVIK

11 octobre 2017

Mise en contexte

Faisant suite à la lettre adressée par l'Administration régionale Kativik (ARK) et la Société Makivik (Makivik) au ministre de la Sécurité publique le 16 mars 2017 concernant le regroupement possible au sein d'un même établissement des détenus Inuit placés en détention préventive ou purgeant une peine d'emprisonnement de moins de deux ans, et à la réponse du ministre de la Sécurité publique à cette lettre (documents ci-joints), un comité de travail a été constitué. Le mandat du comité de travail consiste à faire des recommandations quant au regroupement possible des détenus inuit en prévision d'une rencontre entre les présidents de l'ARK et de Makivik et le ministre de la Sécurité publique à l'automne 2017.

Le comité de travail est composé des représentants suivants : pour le MSP, Jean-François Longtin, sous-ministre associé à la Direction générale des services correctionnels (DGSC), Line Fortin, directrice générale adjointe au réseau correctionnel de l'Ouest-du-Québec (DGA-RCO) par intérim, Richard Coleman, directeur du Bureau des relations avec les autochtones (BRA), Jean-Sébastien Cloutier, conseiller BRA, Marie-Josée Rodrigue, conseillère DGA-RCO et Danny Renaud, conseiller à la Direction générale des affaires policières; pour l'ARK, Frédéric Gagné, directeur général adjoint et Michel Martin, chef du Corps de police régional Kativik (CPRK); pour Makivik, Lyne St-Louis, coordonnatrice du programme de justice, François Dorval, conseiller juridique et Isabelle Parizeau, consultante.

Le comité constate :

Que la Convention de la Baie-James et du Nord québécois établit, au chapitre 20 (20.0.1) que le Nunavik fait partie du district judiciaire de l'Abitibi;

Que la population carcérale inuite a augmenté de 183 % entre 2006-2007 et 2015-2016, passant d'une moyenne de 69 à une moyenne de 196 personnes, incluant une proportion de prévenus plus élevée que la moyenne ailleurs au Québec;

Que la population carcérale masculine inuite est répartie principalement dans les établissements de détention de Saint-Jérôme (EDSJE) et d'Amos (EDA), en plus de l'Établissement de détention de Hull, en support à l'EDA;

Que le regroupement de la clientèle inuite favorise la mise en place d'une offre de services culturellement adaptée;

Que la porte d'entrée actuelle de la clientèle inuite arrêtée au Nunavik, via l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau, est l'EDSJE;

Que le transport sur des vols commerciaux sous escorte policière de la clientèle prévenue inuite est à plusieurs égards inapproprié et occasionne une réduction des effectifs disponibles au Nunavik pour le CPRK;

Que la clientèle prévenue qui est incarcérée dans un établissement de détention autre que l'EDA fait l'objet d'un nombre élevé de transferts terrestres de longue durée par fourgon cellulaire dans des conditions inconfortables afin de comparaître en Abitibi ou au Nunavik;

Que la clientèle prévenue a accès à très peu de programmes et services afin de répondre à ses besoins;

Que de plus en plus de familles rendent visite au membre de leur famille incarcéré dans la région de Montréal étant donné entre autres le programme d'aide mis en place par Makivik, le fait qu'il existe une collectivité inuite grandissante à Montréal et que la ville de Montréal est plus facilement accessible du Nunavik que la ville d'Amos;

Que les parties reconnaissent les efforts et l'expertise développée par l'EDSJE dans la gestion de la clientèle inuite, l'écoute des besoins de celle-ci, l'offre de services et l'accès à des programmes pour la clientèle inuite et dans la collaboration établie avec les organisations du Nunavik;

Que les parties reconnaissent l'expertise développée par l'EDA dans la gestion de la clientèle prévenue inuite lors des transports et du gardiennage pour comparutions à la cour itinérante;

Que les parties reconnaissent l'expertise développée entre autres par Makivik et la Commission scolaire Kativik dans la prestation de services et programmes culturellement adaptés à la clientèle inuite;

Que les parties reconnaissent l'expertise développée par le CPRK au plan de la coordination avec l'EDA et l'EDSJE, des documents légaux requis liés aux transferts, de la logistique associée à ces transferts, de l'escorte sécuritaire des prévenus dans des vols commerciaux dans les délais légaux impartis et de la gestion des ressources policières dans les communautés lors des escortes policières;

Que les parties reconnaissent la spécificité de la clientèle féminine et masculine inuite et de ses besoins ainsi que l'existence de certaines différences entre les réalités des prévenus et des détenus.

Les membres du comité s'entendent sur les principes suivants, lesquels s'appliquent à la clientèle féminine et masculine inuite :

La nécessité de réduire le nombre de transports terrestres, ainsi que leur durée, de la clientèle inuite prévenue notamment par l'utilisation de la visioconférence dans les établissements de détention, par le regroupement de cette clientèle à l'EDA et la mise en place d'un pont aérien entre le Nunavik et l'EDA;

La nécessité de réduire les transferts de la clientèle inuite prévenue et détenue causés par la surpopulation pouvant prévaloir dans un établissement de détention afin d'éviter l'éparpillement de la clientèle inuite prévenue et détenue dans plusieurs établissements de détention. Cette orientation sera transmise par la DGSC aux directeurs d'établissement, afin d'en faire un critère à prioriser lors des transferts, sous réserve du pouvoir de transfert conféré aux directeurs d'établissements dans la Loi sur le système correctionnel du Québec;

La nécessité d'améliorer la prestation de services et programmes offerts à la clientèle inuite en établissement de détention;

La nécessité de préserver l'expertise développée à l'EDSJE et d'assurer le maintien et le développement de services et programmes culturellement adaptés à la clientèle inuite détenue;

La nécessité de développer et d'offrir à la clientèle inuite prévenue des services et programmes culturellement adaptés;

La nécessité d'établir la collaboration, la consultation, la communication continue et l'établissement d'un partenariat réel entre les parties, en fonction de leur expertise respective, pour assurer une prestation de services adéquate culturellement adaptée à la clientèle inuite prévenue et détenue;

La nécessité de soutenir le projet proposé par le MSP et le Centre résidentiel communautaire Makitautik, dans l'hébergement des personnes libérées sous engagement (caution) par le Tribunal, afin de favoriser une diminution du recours à l'incarcération.

Organisation des services envisagée :

Considérant que l'ouverture de l'Établissement de détention de Sorel permettra de libérer des places dans la région Montréal afin de supporter l'EDSJE dans sa mission auprès de la clientèle détenue inuite, dans un contexte où la région de Laval-Laurentides-Lanaudière vit actuellement une problématique de surpopulation;

Considérant que l'EDA permettra de recevoir la clientèle prévenue en provenance du Nunavik en tout temps en augmentant le nombre de places disponibles, ce qui permettra

le développement et la mise en place de services et des programmes culturellement adaptés pour la clientèle prévenue;

Considérant que le transport de la clientèle arrêtée au Nunavik vers un établissement de détention incombe au CPRK;

Considérant ce qui précède, les parties conviennent de ce qui suit :

- l'Abitibi-Témiscamingue sera, de manière générale, la porte d'entrée de l'ensemble de la clientèle inuite provenant du Nunavik;
- le CPRK mettra en place, dans le cadre de la mise-en-œuvre de la prochaine entente sur la prestation de services policiers dans la région Kativik, un pont aérien entre le Nunavik et l'EDA;
- le MSP effectuera, dans le contexte du pont aérien, le transport terrestre des prévenus inuit entre l'aéroport et l'EDA;
- les prévenus masculins inuit seront détenus à l'EDA, toutefois, dans un contexte de rédaction d'un rapport Gladue, et comme demandé par Makivik, les prévenus pourront être transférés à l'EDSJE selon les processus en vigueur à la DGSC. Il est possible que certains prévenus « long terme » puissent demeurer à l'EDSJE, afin de recevoir certains services;
- les parties collaboreront au développement et à la prestation de services et de programmes culturellement adaptés à la clientèle prévenue à l'EDA et, à cette fin, le MSP et Makivik s'engagent à développer une entente de service relativement entre autres aux frais afférents au développement de ces services et programmes ainsi qu'au financement entourant la réalisation et la dispensation de ceux-ci;
- les détenus masculins inuits seront gardés à l'EDSJE à l'exception de ceux purgeant une courte sentence, dont la durée reste à être déterminée par le comité de suivi permanent décrit ci-dessous, qui seront gardés à l'EDA, afin d'éviter des transferts inutiles;
- les femmes prévenues et détenues seront gardées à l'EDLL, notamment en fonction du projet de visioconférence actuellement développé avec le ministère de la Justice du Québec, à l'exception de celles ayant des comparutions rapprochées et de celles purgeant une courte sentence, dont la durée reste à être déterminée par le comité de suivi permanent décrit ci-dessous, qui seront gardées à l'EDA;
- advenant une augmentation significative de la population carcérale inuite, une révision de l'organisation des services envisagée serait à prévoir et sera faite en consultation avec le comité de suivi permanent décrit ci-dessous;
- un comité de suivi permanent sera créé afin d'assurer le suivi des engagements des parties ainsi que le respect des principes énoncés ci-haut. Les parties conviennent que ce comité sera composé notamment du sous-ministre associé à la DGSC et de la DGA-RCO par intérim pour le MSP, du directeur général adjoint pour l'ARK et de la coordonnatrice du programme de justice pour Makivik. Le comité de suivi permanent devra s'assurer de la participation du directeur d'établissement de l'EDA, du directeur d'établissement de l'EDSJE, du chef du CPRK et de la conseillère à l'intégration des services de la DGA-RCO lorsque requis.

WORKING COMMITTEE – RECOMMENDATIONS GROUPING INUIT INMATES FROM NUNAVIK

October 11th 2017

Context

Following the letter from the Kativik Regional Government (KRG) and the Makivik Corporation (Makivik) to the Minister of Public Security on March 16, 2017 concerning the possible grouping in the same facility of Inuit detainees held in preventive detention or serving a prison sentence of less than two years, and the response from the Minister of Public Security to this letter (see attached documents), a working committee was set up. The mandate of the working committee is to make recommendations with regard to the possible grouping of Inuit detainees in anticipation of a meeting between the chairpersons of KRG and Makivik and the Minister of Public Security in fall 2017.

The working committee is made up of the following representatives: for the MSP, Jean-François Longtin, Associate Deputy Minister at the *Direction générale des services correctionnels* (corrections branch, or DGSC), Line Fortin, Acting Deputy Director General at the *Réseau correctionnel de l'Ouest-du-Québec* (western Québec correctional network, or DGA-RCO), Richard Coleman, Director of the *Bureau des relations avec les autochtones* (Aboriginal relations office, or BRA), Jean-Sébastien Cloutier, BRA advisor, Marie-Josée Rodrigue, DGA-RCO advisor and Danny Renaud, advisor at the *Direction générale des affaires policières* (police affairs branch); for KRG, Frédéric Gagné, Assistant Director General and Michel Martin, Chief of the Kativik Regional Police Force (KRPF); for Makivik, Lyne St-Louis, Coordinator of the Justice Program, François Dorval, Legal Advisor and Isabelle Parizeau, consultant.

The Committee notes the following:

That the James Bay and Northern Quebec Agreement provides, in chapter 20 (20.0.1), that Nunavik is part of the Abitibi judicial district;

That the Inuit prison population increased by 183% between 2006-2007 and 2015-2016, from an average of 69 to an average of 196 people, including a higher proportion of clientele on remand than the average elsewhere in Québec;

That the Inuit male prison population is distributed mainly in the *Établissement de détention de Saint-Jérôme* (Saint-Jérôme detention facility, or EDSJE) and the *Établissement de détention de d'Amos* (Amos detention facility, or EDA), in addition to the *Établissement de détention de Hull* (Hull detention facility), providing backup for the EDA;

That grouping the Inuit clientele favours the establishment of a culturally appropriate service offer;

That the current entry point for the Inuit clientele arrested in Nunavik is the EDSJE, by way of Pierre Elliott Trudeau Airport;

That transportation on commercial flights under police escort of the Inuit remanded in custody is in many respects inappropriate and leads to a reduction in available staff in Nunavik for the KRPF;

That the clientele on remand incarcerated in a detention facility other than the EDA is subject to a high number of long overland transfers by police van in uncomfortable conditions so as to appear in Abitibi or Nunavik;

That the clientele on remand has access to very few programs and services designed to meet their needs;

That more and more family members visit the member of their family who is incarcerated in the Montréal region given, among other things, the assistance program set up by Makivik, the fact that there is a growing Inuit community in Montréal, and that Montréal is more easily accessible from Nunavik than Amos;

That the parties recognize the initiatives and expertise developed by the EDSJE with regard to managing the Inuit clientele, listening to their needs, the offer of services and the access to programs for the Inuit clientele, and the collaboration established with Nunavik organizations;

That the parties recognize the expertise developed by the EDA with respect to managing the Inuit clientele on remand during transfers and providing guard services for appearances at the itinerant court;

That the parties recognize the expertise developed by Makivik and the Kativik School Board, among others, with respect to delivering services and programs that are culturally appropriate for the Inuit clientele;

That the parties acknowledge the expertise developed by the KRPF with regard to coordinating with the EDA and the EDSJE the required legal documents related to transfers, the logistics associated with these transfers, the security escort of offenders remanded in custody in commercial flights within the established legal deadlines, and the management of police resources in communities during police escorts;

That the parties recognize the specificity of the female and male Inuit clientele and of their needs as well as the existence of certain differences between the realities of remanded and sentenced custody.

Members of the committee agree on the following principles, which apply to the female and male Inuit clientele:

The need to reduce the number of overland transfers of the Inuit clientele on remand, as well as their duration, in particular through the use of videoconferences in detention facilities, by grouping this clientele at the EDA, and by establishing an airlift between Nunavik and the EDA;

The need to reduce transfers of the Inuit clientele on remand and sentenced to custody (detainee) caused by possible overcrowding in a detention facility in order to avoid scattering the Inuit clientele on remand and detainee in a number of detention facilities. This guiding principle will be forwarded by the DGSC to wardens, so as to make it a criterion to be prioritized during transfers, subject to the power to transfer conferred upon wardens by the Act respecting the Québec correctional system;

The need to improve the delivery of services and programs offered to the Inuit clientele in detention facilities;

The need to preserve the expertise developed at the EDSJE and to ensure the maintenance and development of culturally appropriate services and programs for the Inuit detainee clientele;

The need to develop and offer culturally appropriate services and programs to the Inuit clientele on remand;

The need for ongoing collaboration, consultation, and communication and the establishment of a true partnership between the parties, according to their respective expertise, so as to ensure effective delivery of culturally appropriate services to the Inuit clientele on remand and detainee;

The need to support the project proposed by the MSP and the Makitautik Community Residential Centre to lodge individuals released on bail by the Court, in order to foster a reduction in the recourse to incarceration.

Anticipated organization of services

Whereas the opening of the *Établissement de détention de Sorel* will free up spaces in the Montréal region in order to support the EDSJE in its mission with respect to the Inuit detainee clientele, in a context where the Laval-Laurentides-Lanaudière region is currently experiencing a problem of overpopulation;

Whereas the EDA will make it possible to receive the clientele remanded in custody from Nunavik at any time by increasing the number of spaces available, thus enabling the development and implementation of services and programs that are culturally adapted for the clientele on remand;

Whereas the transportation of the clientele arrested in Nunavik to a detention facility is the responsibility of the KRPF;

In light of the above, the parties agree to the following:

- The Abitibi-Témiscamingue region will, in general, be the entry point for all Inuit clientele from Nunavik;
- As part of the implementation of the next agreement on the provision of police services in the Kativik region, the KRPF will establish an airlift between Nunavik and the EDA;
- In the context of the airlift, the MSP will provide ground transportation for Inuit clientele on remand between the airport and the EDA;
- Male Inuit on remand will be held at the EDA; however, in a context of drafting a Gladue report, and as requested by Makivik, Inuit offender on remand may be transferred to the EDSJE according to the procedure in force at the DGSC. Some "long-term" offenders on remand may remain at the EDSJE in order to receive certain services;
- The parties will cooperate in the development and delivery of services and programs that are culturally appropriate for the EDA's clientele on remand and, to this end, the MSP and Makivik are committed to developing a service agreement regarding, among other things, costs related to developing these services and programs as well as funding their realization and provision;
- Male Inuit detainees will be held at the EDSJE, with the exception of those serving a short sentence, the length of which remains to be determined by the permanent monitoring committee described below; who will be held at the EDA in order to avoid unnecessary transfers;
- Female on remand and detainees will be held at the EDLL, most notably as part of the videoconferencing project currently being developed with the Ministère de la Justice du Québec, except those with upcoming court appearances and those serving a short sentence, the length of which remains to be determined by the permanent monitoring committee described below, who will be held at the EDA;
- In the event of a significant increase in the Inuit prison population, a review of the anticipated organization of services would be required, to be carried out in consultation with the permanent monitoring committee described below;
- A permanent monitoring committee will be created to ensure follow-up of the parties' commitments as well as respect of the principles set out above. The parties agree that this committee will include, in particular, the Associate Deputy Minister at the DGSC and the Acting Deputy Director General for the MSP; the Assistant Director General for the KRG; and the Coordinator of the Justice Program for Makivik. The permanent monitoring committee shall ensure participation of the EDA facility director, the EDSJE facility director, the KRPF chief, and the DGA- RCO service integration advisor, when required.

[Traduction de courtoisie]

Kuujuuaq, le 16 mars 2017

Monsieur Martin Coiteux
Ministre
Ministère de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier, 5^e étage
Tour des Laurentides
Québec QC G1V 2L2



Objet : Regroupement des détenus Inuit du Nunavik

Monsieur le Ministre,

La présente lettre porte sur le regroupement possible au sein d'un même établissement des détenus Inuit placés en détention préventive ou purgeant une peine d'emprisonnement de moins de deux ans. Nous apprenons que le nouvel établissement de détention d'Amos pourrait être prêt au deuxième trimestre de 2017 et que le transfert des détenus Inuit pourrait avoir lieu au cours du troisième trimestre de 2017.

Depuis la signature en 2006 de la modification n°3 à l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (Entente Sanarutik), de laquelle découle le possible regroupement, la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik (ARK) ont exprimé leurs préoccupations et leur impatience quant à la manière dont le gouvernement traitait ce dossier en présentant des lettres au gouvernement (ci-jointes) ainsi qu'au cours de diverses réunions et conférences téléphoniques avec des représentants du ministère de la Sécurité publique (MSP).

Dans une lettre datée du 20 octobre 2006 et adressée au secrétaire général associé du Secrétariat aux affaires autochtones, la présidente de l'ARK et le président de la Société Makivik ont demandé que trois conditions soient remplies avant d'appuyer le projet de regroupement. Depuis, nous n'avons cessé d'exiger le respect de ces trois conditions :

- Tous les détenus du Nunavik, ceux placés en détention préventive et ceux qui purgent une peine d'emprisonnement de moins de deux ans, devraient être dans un même établissement de détention;
- Un vaste choix de programmes adaptés culturellement et de possibilités d'apprentissage devrait être disponible;
- Un pont aérien entre la région du Nunavik et le centre de détention devrait être instauré afin d'éviter les longs trajets par voie terrestre.

Compte tenu du peu d'information fourni par le gouvernement à ce moment et sous réserve du respect des trois conditions énoncées, la lettre susmentionnée indiquait une préférence pour un regroupement au centre de détention d'Amos.

Pendant plusieurs années, le MSP n'a pas informé la Société Makivik et l'ARK des avancées dans ce dossier. Puis, au début de l'année 2011, nous avons appris la planification d'un nouvel établissement de détention à Amos par l'entremise d'un communiqué.

Dans des lettres datées du 18 avril 2011 et du 20 septembre 2011, le président de la Société Makivik a informé le ministre de la Sécurité publique qu'il ne pouvait pas appuyer la construction de ce nouveau centre à Amos et a expliqué pourquoi l'établissement de détention de Saint-Jérôme était maintenant considéré comme la meilleure option pour le regroupement des détenus Inuit du Nunavik.

Lors de la dernière conférence téléphonique tenue le 23 novembre 2016 et à laquelle participaient nos représentants ainsi que ceux du MSP et de l'établissement de détention d'Amos :

- la disponibilité d'un « vaste choix de programmes adaptés culturellement et de possibilités d'apprentissage » à l'établissement d'Amos n'a pas été démontrée;
- aucun engagement n'a été pris concernant les détails du pont aérien;
- votre personnel a confirmé l'information dont nous disposons depuis 2011 selon laquelle 116 des 220 places disponibles seraient réservées aux Inuit, alors que le nombre moyen de détenus Inuit oscille entre 175 et 185.

La Société Makivik, l'ARK et d'autres organismes régionaux ont investi beaucoup de temps et d'énergie et alloué d'importantes ressources au fil des ans en vue d'établir un réseau de services autour de l'établissement de détention de Saint-Jérôme. Ces services ne peuvent être déplacés à Amos et nous ne pouvons nous permettre de les perdre. Ces services incluent :

- l'école Tullik et d'autres programmes offerts par la Commission scolaire Kativik. On comptait 193 étudiants en 2015-2016 et 153 en 2014-2015;
- l'équipe de la Société Makivik affectée au dossier Justice, établie à Montréal, a rédigé plus de 25 rapports par an relativement aux personnes placées en détention préventive et a élaboré un programme de 10 sessions en matière de relations saines qui sera offert aux contrevenants en 2017 ainsi que 8 modules de deux jours offerts mensuellement traitant de divers sujets comme la résilience et la capacité d'adaptation des Inuit, la maîtrise de soi, l'estime de soi, la fierté personnelle, l'éducation des enfants, etc.;
- des visites par des aînés Inuit et des séances de rétablissement ont été offertes régulièrement;
- des formations particulières notamment une formation visant la réduction du taux de suicide ont été données;
- une collaboration importante établie entre les ressources communautaires urbaines et le Service de police de la ville de Montréal afin de faire face aux problèmes qui peuvent survenir lorsque les Inuit restent dans la région de Montréal ainsi que lorsqu'ils sont en libération conditionnelle dans un centre résidentiel communautaire (CRC) de la région de Montréal.

En outre, de plus en plus de familles rendent visite au membre de leur famille incarcéré dans la région de Montréal. Ces visites sont facilitées par le fait que la Société Makivik offre le transport et d'autres services d'aide à ces familles, qu'il existe une collectivité Inuite grandissante à

Montréal et que la ville de Montréal est plus facilement accessible du Nunavik que la ville d'Amos.

Depuis les premières discussions sur le regroupement des détenus Inuit il y a près de 10 ans, la situation a beaucoup évolué. En 2006, on comptait en moyenne entre 55 et 70 détenus Inuit de sexe masculin. Pour diverses raisons, on établit maintenant cette moyenne entre 175 et 185, et 5,7 % de la population du Nunavik âgée entre 19 et 60 ans est détenu dans un établissement provincial ou fédéral. La dernière décennie a également permis au centre de détention de Saint-Jérôme de développer une expertise (notamment en matière d'évaluation des détenus Inuit), d'adapter certaines de ses procédures et de collaborer avec les partenaires régionaux du Nunavik afin de permettre la prestation de services et de programmes aux Inuit.

La collaboration de toutes les parties concernées est nécessaire afin de faire en sorte que le regroupement des détenus Inuit soit un succès et que l'orientation choisie soit viable. Nous devons être de véritables partenaires dans cette initiative qui aura d'importantes conséquences sur les ressources et la population du Nunavik. Cette question très importante a été brièvement soulevée le 25 janvier dernier à Québec dans le cadre de la consultation en vue d'un plan d'action gouvernemental en matière de développement social autochtone. Nous estimons qu'il est essentiel de nous rencontrer et de convenir des prochaines étapes.

Pour conclure, nous croyons que le regroupement devrait avoir lieu dans un centre de détention situé dans la région de Montréal puisqu'à nos yeux il n'existe aucun avantage notable de regrouper les détenus Inuit du Nunavik à Amos.

Nous invitons votre représentant à communiquer avec M. François Dorval, conseiller juridique à la Société Makivik, en utilisant le courriel suivant fdorval@makivik.org ou en téléphonant au 514-745-8880 afin d'organiser le plus rapidement possible une rencontre en lien avec cette question pressante.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Jobie Tukkiapik
Président
Société Makivik

Jennifer Munick
Présidente
Administration régionale Kativik

- c. c. M^{me} Stéphanie Vallée, ministre de la Justice
M. Geoffrey Kelley, ministre responsable des Affaires autochtones
- p. j. - Lettre de Pita Aatami, président de la Société Makivik, et de Maggie Emudluk, présidente de l'ARK, adressée au secrétaire général associé du Secrétariat aux affaires autochtones, Christian Dubois, 20 octobre 2006;
- Lettre de Pita Aatami adressée à Robert Dutil, ministre de la Sécurité publique, 18 avril 2011;
 - Lettre de Pita Aatami adressée à Robert Dutil, 20 septembre 2011;
 - Lettre de Martin Prud'homme, sous-ministre au ministère de la Sécurité publique, adressée à Pita Aatami, 28 septembre 2011.



Kuuujuaq, March 16, 2017

Mr. Martin Coiteux
Minister
Ministère de la Sécurité publique
2525, Laurier Blvd. 5th floor
Tour des Laurentides
Québec City (QC) G1V 2L2

Subject: Regrouping of Nunavik Inuit detainees

Sir:

The present letter is with regards to the possible regrouping at a single correctional institution of Nunavik Inuit who have been remanded in custody or who are serving a prison sentence of less than two years. We hear that the new Amos detention center could be ready in the second quarter of 2017 and that movement of Inuit detainees may occur in the third quarter of 2017.

Since the signing in 2006 of the amendment No.3 to the *Partnership Agreement on Economic and Community Development (Sanarrutik Agreement)*, from which flows the possible regrouping, Makivik Corporation (Makivik) and the Kativik Regional Government (KRG) raised their concerns and impatience as to the way the government was handling the issue, either in letters addressed to the government (attached) or during various meetings and conference calls with the ministère de la Sécurité publique (MSP, public security) representatives.

In a letter of October 20, 2006 addressed by the KRG chairperson and by the Makivik President to the assistant secretary general of the Secrétariat aux affaires autochtones, and since then, we have been consistently requesting that three conditions be fulfilled before we could support a regrouping:

- all Nunavik detainees, those who have been remanded in custody and those who are serving a prison sentence of less than two years could all be in one detention center;
- there should be a wide range of culturally relevant programs or educational opportunities available;
- an airlift from the Nunavik region to the detention center should be in place to avoid long ground transportation.

The above mentioned letter stated a preference for Nunavik Inuit to be regrouped in the Amos detention center, based on the limited information that the government had provided at the time and subject to the three conditions being met.

For a number of years, the MSP didn't keep Makivik or KRG informed of the progress in this file. Then at the beginning of 2011, we learned through a press release that the construction of a new detention facility in Amos was planned.

In letters of April 18, 2011 and September 20, 2011, Makivik President informed the minister of Public security that it couldn't support the construction of such detention facility in Amos and explained why the detention facility of St-Jérôme was now seen as the best option where the regrouping of Nunavik Inuit should take place.

As of the latest conference call that took place on November 23, 2016 between our representatives and those of the MSP and of the Amos detention facility:

- the availability of a "wide range of culturally relevant programs or educational opportunities" in Amos hasn't been demonstrated;
- no commitment has been made concerning the specifics of the airlift;
- your staff confirmed the information that we had since 2011 which is that 116 places of the 220 available places would be reserved for Inuit, while there is on average between 175 and 185 Inuit inmates.

Makivik, KRG and other regional organizations have invested a lot of time and energy and devoted significant resources over the years to establish a network of services around the St-Jérôme detention facility. These cannot be transferred to Amos and we cannot afford to lose services such as:

- Tullik School and other programs offered by the Kativik School Board, it had 193 students in 2015-2016 and 153 in 2014-2015;
- Makivik justice team based in Montréal, has completed more than 25 reports a year for people in preventive custody, has developed a 10-session program on healthy relationship that will be offered to offenders in 2017 as well as 8 two-day modules to be given monthly on various topics such as Inuit resilience and coping, anger management, self-esteem and self-pride, parenting, etc.;
- Inuit elders' visits and healing sessions have been done on a regular basis;
- specific trainings such as training aiming at reducing suicide have been delivered;
- an important collaboration with the urban community resources and the SPVM has been established to address issues that may arise when Inuit stay in the Montreal area and as well are in parole at CRC in the Montreal area.

Moreover, an increasing number of families visit their relatives who are incarcerated in the Montreal region. The visits are made easier by the fact that Makivik offers a transportation and facilitating service to those families, by the presence of a growing Inuit community in Montreal and by the greater accessibility of Montreal compared to Amos.

Since the first discussions on grouping of Inuit detainees occurred some 10 years ago, the situation has changed quite a bit. In 2006, Inuit male detainees were averaging 55 to 70. For various reasons, Inuit male detainees average now 175 to 185 and 5,7% of the Nunavik population aged from 19 to 60 is detained in provincial or federal institutions. The past decade also allowed the St-Jérôme detention facility to develop an expertise (in the field of assessment

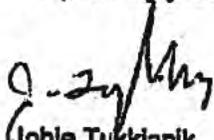
of the Inuit clientele among others), adapt some of its procedures and to collaborate with the Nunavik regional partners in order to allow for the delivery of services and programs to Inuit.

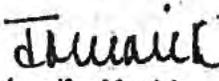
Collaboration from all parties involved is necessary to ensure that any grouping of Nunavik Inuit detainees is a success and that the orientation chosen will be sustainable. We have to be a real partner in this endeavour that will have a serious impact on Nunavik resources and the population. On January 25, 2017 during the consultation on a government action plan for the social development of indigenous people in Québec City, we touched very briefly on this important issue. We feel it is essential that we meet to have a common understanding on the next steps.

In closing, we believe that the regrouping of the Nunavik Inuit detainees should take place at a detention facility located in the Montreal region as we can't see any significant benefit for Nunavik in having Inuit detainees in Amos.

I invite your representative to get in contact with Mr. François Dorval, legal advisor at fdorval@makivik.org or 514-745-8880 so that a meeting can be arranged as soon as possible on this pressing issue.

Respectfully yours,


Jobie Tukkiapik
President
Makivik Corporation


Jennifer Munick
Chairperson
Kativik Regional Government

- Cc.** Ms. Stéphanie Vallée, Minister of Justice
Mr. Geoffrey Kelley, Minister responsible for Native Affairs
- Att.** Letter from Pita Aatami, President Makivik Corporation and Maggie Emudluk, Chairperson Kativik Regional Government to Assistant Secretary General, Secrétariat aux affaires autochtones, Christian Dubois, October 20, 2008
Letter from Pita Aatami, to Robert Dutil, Minister, ministère de la Sécurité publique, April 18, 2011
Letter from Pita Aatami to Robert Dutil, September 20, 2011
Letter from Martin Prud'homme, Deputy Minister, ministère de la Sécurité publique to Pita Aatami, September 28, 2011

Le 28 septembre 2011

Monsieur Pita Aatami
Président
Société Makivik
C.P. 179
Kuujuaq (Québec) JOM 1C0

Monsieur le Président,

La présente fait suite à votre lettre du 18 avril 2011 concernant le possible regroupement des prévenus et des détenus inuits du Nunavik à l'établissement de détention d'Amos.

En 2006, le gouvernement du Québec s'est engagé à accommoder la détention de 60 Inuits, au plus, dans la construction des nouvelles infrastructures correctionnelles d'Amos que l'on prévoyait construire au cours des cinq prochaines années. Cet engagement faisait suite à la Modification no. 3 à l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik qui prévoyait notamment que le Québec paiera conjointement à Makivik et à l'Administration régionale Kativik une somme de 10 M\$ pour l'exercice financier 2005-2006 et pour chacune des années subséquentes de l'Entente.

Dans la correspondance du 20 octobre 2006, la Société Makivik acceptait le projet à condition que les Inuits incarcérés le soient dans un même établissement, que soient développés des programmes correctionnels adaptés à la réalité culturelle inuite, et enfin, que le transport aérien soit priorisé dans le déplacement des détenus inuits.

Or, au cours des dernières années, nous avons constaté une augmentation importante du nombre de personnes contrevenantes inuites en détention. C'est pourquoi, à la suite des résultats des analyses qui tiennent compte des normes en matière de services correctionnels, nous sommes en mesure, à ce jour, de réaliser un projet qui pourrait regrouper 116 Inuits au lieu de 60, tel que prévu en 2006. Ce nombre représente la capacité maximale à laquelle le ministère est en mesure de répondre.

En ce qui a trait au transport des prévenus et des détenus inuits, le ministère de la Sécurité publique, en collaboration avec le Corps de police régional Kativik, envisage, selon les résultats qui découleront des analyses en cours, la mise en place d'un transport aérien. Celui-ci permettrait d'améliorer les conditions des personnes contrevenantes inuites en détention et d'accroître l'efficacité opérationnelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le sous-ministre,



Martin Prud'homme

FREE TRANSLATION

The present letter follows yours of April 18, 2011 concerning the possible regrouping of Inuit detainees from Nunavik at the Amos detention Center.

In 2006, the government of Québec committed itself to accommodate the detention of 60 Inuit, at the most, in the construction of a new correctional facility in Amos that was to be built in the next 5 years. This commitment was made following the Modification no 3 at the *Agreement on Partnership in community and economic development in Nunavik*, that notably set for the payment by Québec to both Makivik and Kativik regional Government of 10M\$ for fiscal year 2005-2006 and for each subsequent year of the agreement.

In the correspondence of October 20, 2006, Makivik Corporation accepted the project conditional to correctional programs being adapted to Inuit and the air transport be prioritized in the displacement of detained Inuit.

Since the last few years, we have noted a significant increase in the number of Inuit offenders who are detained. This is why, following the results of analysis that take into account correctional practices, that at this day we may realize a project that can regroup 116 Inuit instead of 60 as was expect in 2006. This number represents the maximum capacity that the Ministry can offer.

With regards to air transportation of detainees, the Ministry, in cooperation with the Kativik Regional Police force, are considering, depending on the results of analysis actually underway, the creation of an air transport system. This would permit the improvement of the offender's conditions while detained and increase operational efficiency.

Please accept, Mr. President, my sincere regards.



LP^{ca}b
Société Makivik
Makivik Corporation

Kuujuuaq, September 20, 2011

Par télécopieur (original par courrier) :
(418) 846-8188

Monsieur Robert Dutil
Ministre de la Sécurité Publique
2525, boulevard Laurier, 5^e étage
Tour des Laurentides
Québec (Québec) G1V 2L2

Re : Grouping of Nunavik Inuit Inmates

Monsieur le Ministre:

The present is regarding the possible grouping of Nunavik Inuit inmates in a single detention facility as provided for in the Agreement regarding the socio-economic development of Nunavik (Sanarrutik).

On April 18, 2011, I wrote to you regarding this issue and the issue of the construction of the new detention facility in Amos. The letter raised the fact that the ministère de la Sécurité Publique du Québec did not keep us informed on the progress of this file for many years and also raised the fact that Makivik could not, at that time, provide its support towards the construction of the new detention facility in Amos. As of today, you have still not responded to this letter. Since the grouping is of a great importance for us, I strongly believe that your inaction is unacceptable.

I wish to inform you that we have, among ourselves, discussed the possible grouping of Nunavik Inuit inmates in a single detention facility. Our discussions lead us to the following conclusions: (1) we believe that the grouping of the Nunavik Inuit inmates is desirable as it would, among other things, allow for the development of more programs aimed at providing the inmates with the tools they need to reintegrate the communities of Nunavik once they have served their time; (2) we believe that the grouping of the Nunavik Inuit inmates should take place in a detention facility located in the Montreal region as it would, among other things, facilitate the visits of the inmates by their relatives and by other fellow Inuit and allow for specific delivery of educational program; (3) Makivik does not support the grouping of the Nunavik Inuit inmates in a detention facility located in Amos. The Montreal region is also a preferred location as there is a

www.makivik.org

○ **Head Office - Siège Social**
C.P. 179
Kuujuuaq, QC J0M 1C0
Tél. (819) 984-2825
Fax (819) 984-2613

○ **Montréal**
1111, boul. D'Frederic-Phillips 3^e étage
St-Laurent, QC H4M 2K6
Tél. (514) 745-8880
Fax (514) 745-3700

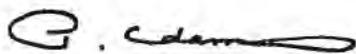
○ **Québec**
555, Grande-Allée E.
Québec, QC G1R 2J5
Tél. (418) 522-2224
Fax (418) 522-2938

○ **Ottawa**
170 Laurier Ave. W. Suite 504
Ottawa ON K1P 5V5
Tél. (613) 234-6530
Fax (613) 234-8297

growing Inuit community in this region and many Inuit organizations have a permanent presence there, making it easier for the delivery of programs that can be designed specifically for the Inuit inmates. The air transportation is also much more developed between Nunavik and Montreal than it is with the Abitibi region.

I want to assure you that we are committed to assist you in making the grouping of the Nunavik Inuit inmates a success. I reiterate that we will have to be considered as a real partner in this project and that your department will have to show some real commitment and transparency towards the Inuit in this important file that has an impact on all the communities of Nunavik. We cannot fail in this endeavor: our communities, our people need to be showed the attention, the respect and the services they deserve.

Yours truly,



Pita Aatami
President
Makivik Corporation

C.c. Mrs. Maggie Emudluk, Chairperson, Kativik Regional Government



Kuujuaq, April 18, 2011

*Par télécopieur (original par courrier)
(418) 646-6168*

M. Robert Dutil
Ministre de la Sécurité Publique
2525, boulevard Laurier
5^e étage
Tour des Laurentides
Québec (Québec)
G1V 2L2

Re : Construction of a new detention facility in Amos

Monsieur le Ministre,

The present relates to the construction of a new detention facility in Amos and the possible grouping of Nunavik Inuit inmates in this new facility.

Back in 2006, in the context of amendment #3 to the Sanarrutik Agreement, Makivik sent, jointly with the Kativik Regional Government, a letter regarding the grouping of the Nunavik Inuit inmates and identifying Amos as our preferred location should such a grouping occur. This letter stated clearly that our decision was based on the limited information made available to us at the time and it also stated clearly the conditions required in order for us to support the grouping.

No reply was even sent to our letter and moreover during the following four years, we did not hear at all about the project. It is only recently, through a Press Release issued by the Quebec Government, that we have been informed of your plans to begin the construction of the new detention facility in Amos this coming summer. This is not acceptable.

We still haven't get any assurance that the conditions that we set in the letter mentioned above will be met and we still don't have any confirmation that the new facility will have sufficient space to group all the Nunavik Inuit inmates in the years to come. We have no document from you, nothing in writing that we can work with. Actually, we still do not understand your concept of the proposed new Amos Detention Center. Therefore, Makivik cannot at this point provide its support towards the construction of the new detention facility.

www.makivik.org

○ Head Office • Siège Social
C.P. 178
Kuujuaq QC J0M 1C0
Tél. (819) 864-2825
Fax (819) 864-2813

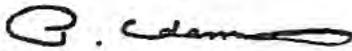
○ Montréal
1111, boul. D^r Frédéric-Phillips, 3^e étage
St-Laurent QC H4M 2X8
Tél. (514) 745-8880
Fax (514) 745-3700

○ Québec
965, Grande-Allée E.
Québec QC G1R 2J5
Tél. (418) 522-2224
Fax (418) 522-2838

○ Ottawa
170 Laurier Ave. W. Suite 504
Ottawa ON K1P 5V5
Tél. (613) 234-6530
Fax (613) 234-6257

I remain confident that you will be able to confirm to us that the project will be done in conformity with the conditions mentioned in the 2006 letter and that an eventual grouping would include all the Nunavik Inuit inmates. I want to assure you we remain committed to assist you to make this project a success as long as we are considered as a real partner in this. We strongly believe that the Nunavik Inuit inmates need to access better programs so that they can reintegrate our communities with all the tools they need.

Yours truly,



Pita Aatami
President
Makivik Corporation
/pr

C.c. Mrs. Maggie Emudluk, chairperson, Kativik Regional Government



LPA^b ᑭᑭᑭᑭᑭᑭ
Makivik Corporation Société Makivik

Kuujuuaq, October 20, 2008

Christian Dubois
Assistant Secretary General
Secrétariat aux affaires autochtones
905, avenue Honoré-Mercier, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5M6

By Facsimile: 418 646-4918

Re: Amendment No. 3 to the Partnership Agreement on Economic and Community Development in Nunavik (s. 4.1.11)
Indication of preference in the event of a regrouping of Inuit remanded in custody and of those serving a sentence of less than two years

Dear Christian,

According to subsection 4.1.11 of Amendment No. 3 to the Partnership Agreement on Economic and Community Development in Nunavik, KRG and Makivik have the obligation to indicate in writing to Québec their preference, from among the provincial institutions in Québec, for a possible future regrouping at a single correctional institution the Inuit who have been remanded in custody or who are serving a prison sentence of less than two years.

As you may recall, during the negotiations that lead to the Amendment No. 3 to the Sanarrutik Agreement, the Ministry of Public Security (MPS) representatives made a verbal commitment to provide KRG and Makivik with information on the options, in order to assist Makivik and KRG in making an informed decision. A two-page summary document was provided on October 4, just two working days before the October 8 deadline. This document contained insufficient relevant information on the options.

On October 5, Jobie Tukkiapik, Louis Mercier (KRG), Jean-François Arteau, Jocelyn Barrett and Bern Pennee (Makivik) met Fernand Roy (SAA), Hughes Tremblay, Yves Galameau and Marie-Claude Gilles, (MPS) to obtain further information on the options. It was understood that the October 8 deadline was unrealistic in the circumstances.

Our primary concern is the wellbeing of the Inuit living in our region. Our decision concerning the preferred institution is based on the limited information provided and it is conditional upon the fulfillment of a number of assurances made by representatives from the MPS.

We understand that there are possibly benefits to regrouping all of the Inuit who are in preventive custody as well as those who have been sentenced since this will allow for the development of a wider array of programs designed to meet the specific needs of Inuit offenders and the development of personnel who would acquire an 'expertise' in working with Inuit clients. Individuals in preventive custody could benefit from participating in programs.

Information from the MPS representatives indicated that in the event of a regrouping, construction of a new infrastructure would be undertaken to accommodate 60 Inuit clients. Construction would take approximately 60 months.

We were informed that the clientele at the St-Jérôme detention center (St-Jérôme) is more heavily criminalized and more likely to include members of organized criminal gangs than at the Amos detention center (Amos). In the event of an overflow of inmates in the Inuit 'sector' of either center, we realize that Inuit would be housed with the general prison population, increasing the risk of influences from members of organized criminal gangs.

There is a very limited array of programs presently available at Amos, and a large range of interesting programs available at St-Jérôme. We were assured that if a regrouping were to take place at Amos, a larger array of programs, addressing the specific needs of Inuit offenders, would be made available and that the Kativik School Board would provide educational services to the Inuit clients.

Travel to Amos is a major complaint amongst the Nunavik inmates themselves. We were assured by MPS representatives that all travel, both to and from Amos, would involve flights to Val d'Or or to Amos and any land transportation would be limited to travel between Val d'Or and Amos. Transportation would not take place by van from Dorval, as is presently often the case. The MPS is responsible for providing for the return of clients to their home communities, and this would be done by air.

Finally, we understand from the MPS representatives that the CEGEP de l'Abitibi-Témiscamingue and the Université du Québec have a Native services and education section. The CEGEP offers a college-level certificate in correctional techniques and an English-language component could be developed for Inuit personnel.

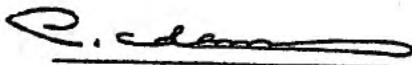
We have therefore decided that, based on the information provided by the MPS representatives and subject to the above assurances, in the event that Québec undertakes a regrouping at a single institution of the Inuit who have been remanded in custody or who are serving a prison sentence of less than two years, the Amos detention institution is preferred.

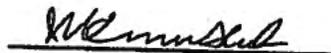
Please bear in mind that according to Amendment no. 3 to the Sanamutik Agreement, in the event that Québec undertakes a regrouping at a single correctional institution, the written consent of Makivik and KRG is required in order for Québec to retain a maximum amount of \$950,000 of the

funding provided in section 4.4.1 to cover, in part, the amortization of the capital costs involved in such regrouping. This letter shall not be considered as such written consent.

We expect that the MPS will keep us informed of any developments in plans for an eventual possible regrouping and that collaboration with the region's resources will be requested in the planning and implementation of future programs.

Sincerely,


Pita Aatami, President, Makivik


Maggie Emudluk, Chairman, KRG

Le 25 mai 2017

Monsieur Jobie Tukkiapik
Président
Société Makivik
Case postale 179
Kuujuuaq (Québec) JOM 1C0

Madame Jennifer Munick
Présidente
Administration régionale Kativik
Case postale 9
Kuujuuaq (Québec) JOM 1C0

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance de votre lettre du 16 mars 2017 dans laquelle vous sollicitez une rencontre afin de discuter des enjeux concernant votre position sur le regroupement des prévenus et des détenus inuits du Nunavik dans le nouvel établissement de détention d'Amos.

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) est à l'écoute de vos besoins et des préoccupations soulevées dans votre correspondance et réitère sa collaboration à cet effet.

Je comprends que des discussions devront être amorcées dans le cadre actuel de votre position et des réalités opérationnelles du MSP et que celles-ci devront prendre en considération un certain nombre d'enjeux dans les solutions envisagées.

À cette fin, le sous-ministre associé à la Direction générale des services correctionnels, monsieur Jean-François Longtin, communiquera avec vos organisations afin de fixer une rencontre dans les plus brefs délais.

Veuillez accepter, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



MARTIN COITEUX

c. c. Mme Stéphanie Vallée, ministre de la Justice
M. Geoffrey Kelley, ministre responsable des Affaires autochtones

Liette Larrivée
 Date : 2017-05-03
 Référence : 121301

Expéditeur : Liette Larrivée, sous-ministre

Objectif : Pour approbation et signature

Objet : Demande de collaboration de la Société Makivik et de l'Administration régionale Kativik concernant le regroupement des détenus Inuits du Nunavik

ÉTAT DE SITUATION

- Le 9 avril 2002, l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (Entente Sanarrutik), d'une durée de 25 ans, était conclue entre le gouvernement du Québec, l'Administration régionale Kativik (ARK) et la Société Makivik (Makivik). Le gouvernement du Québec s'y engageait à construire et à rendre opérationnel, au plus tard le 31 décembre 2005, un établissement de détention de 40 places et d'en assumer les coûts d'exploitation. Toutefois, étant donné les difficultés relatives à la réalisation d'un tel projet au Nunavik (coûts, main-d'œuvre, etc.), les parties à l'entente se sont entendues, en 2006, pour la modifier (modification no 3).
- La modification no 3 prévoit notamment la participation du ministère de la Sécurité publique (MSP) à un comité d'experts (Programme Ungaluk) chargé d'identifier les besoins de la région et d'émettre des recommandations à l'ARK et à Makivik quant à l'affectation des sommes versées par le Gouvernement du Québec, soit 10 millions de dollars indexés annuellement (près de 14 M\$ en 2016-2017), afin de prévenir et combattre la criminalité, de promouvoir la sécurité et la santé des collectivités, de fournir une aide aux victimes et d'améliorer les services correctionnels aux Inuits.
- Dans le contexte où le projet de construction d'un établissement de détention au Nunavik est abandonné, la modification no 3 prévoit aussi la possibilité que Québec regroupe en un même établissement de détention les Inuits incarcérés. Le cas échéant, il pourrait, à compter de l'année du regroupement et sous réserve du consentement écrit de Makivik et de l'ARK, retenir annuellement à cette fin une somme maximale de 950 k\$ sur le financement prévu à l'entente afin de défrayer une partie de l'amortissement des coûts en capital d'un tel regroupement.
- Le 20 octobre 2006, Makivik informait ainsi le gouvernement du Québec que si ce dernier envisageait de regrouper les personnes contrevenantes inuites dans un même établissement de détention, elle préférerait un regroupement à l'Établissement de détention d'Amos (EDA), mais trois conditions étaient posées :
 1. Que les Inuits soient incarcérés dans un même établissement.
 2. Que soient développés des programmes correctionnels adaptés à la réalité culturelle inuite.
 3. Que le transport aérien soit priorisé dans le déplacement des détenus inuits (pont aérien).
- Le 17 mai 2010, le gouvernement annonçait la construction de l'EDA, dont les travaux devaient débuter à l'été 2011, et dévoilait le site où il serait érigé. Le Conseil des ministres autorisait, en juin 2013, le début des travaux de construction pour un établissement de 220 places dont l'ouverture est prévue à l'automne 2017. L'EDA est développé en fonction de l'accueil des Inuits. Des secteurs spécifiques à cette clientèle sont prévus, soit une cuisine communautaire pour les repas traditionnels, plusieurs salles de classes et des ateliers qui permettront d'offrir des programmes et activités adaptés à leurs besoins. Ils pourront également participer aux programmes de travaux rémunérés et pratiquer différentes activités sportives. Des visioconférences seront aussi disponibles, afin que la clientèle puisse communiquer avec des membres de leur communauté, dont leur famille.
- Le 20 septembre 2011, Makivik écrivait au ministre de la Sécurité publique de l'époque pour notamment lui faire part qu'elle n'appuyait plus l'idée d'un regroupement à l'EDA : « *Nous croyons également que le regroupement des détenus inuits devrait se faire dans un établissement de détention situé dans la région de Montréal, car cela faciliterait les contacts avec les familles et d'autres Inuits et la prestation de programmes éducatifs conçus spécialement pour les détenus inuits* ». Le MSP a continué de travailler avec les différentes parties au dossier afin de trouver des solutions.
- Le 28 septembre 2011, dans une lettre à Makivik, le sous-ministre de l'époque, M. Martin Prud'homme, confirmait que le maximum de places qui pourra être garanties aux Inuits au nouvel EDA est de 116 au lieu de 60, comme discuté en 2006. Lors d'une conférence téléphonique tenue le 23 novembre 2016, le MSP répondait aux questions des représentants de Makivik au sujet du regroupement prochain des détenus inuits au nouvel EDA. Les questions ciblaient principalement les sujets concernant la répartition et le transport de la clientèle (prévenus et détenus), l'accessibilité des services et des programmes et l'ouverture de l'EDA prévue au cours de l'automne 2017. Par ailleurs, les représentants de Makivik indiquaient n'être toujours pas en mesure de donner leur consentement au regroupement de la clientèle inuite à l'EDA, et ce, malgré le plan de travail sur les programmes et l'intérêt financier de l'ARK à mettre en place un pont aérien. Le MSP réitérait être en attente d'une position officielle de Makivik sur le regroupement de la clientèle inuite à l'EDA.
- Le 16 mars 2017, Makivik et l'ARK écrivaient au ministre de la Sécurité publique requérant une rencontre afin de discuter des enjeux concernant leur position sur le regroupement des prévenus et des détenus inuits du

- Nunavik au nouvel EDA. Ils demanderaient également à ce qu'un représentant du MSP communique avec le conseiller juridique de la société Makivik, M. Dorval, afin d'organiser ladite rencontre.
- Le 24 avril 2017, la Direction principale de la sécurité dans les palais de justice et des affaires autochtones et du Nord (DPSPJAAN) communiquait avec M. Dorval afin de clarifier les modalités d'une éventuelle rencontre avec les représentants inuits. Lors de la discussion, les représentants de la DPSPJAAN ont été informés qu'un attaché politique de M. Coiteux devrait communiquer avec M. Dorval sous peu afin de fixer une rencontre promptement.

ANALYSE ET COMMENTAIRES

À la suite de la correspondance du 20 octobre 2006, plusieurs travaux ont été menés afin de donner suite à la demande de Makivik qui préférait alors la construction d'un établissement de détention à Amos, moyennant des conditions à respecter. Voici des éléments d'information concernant les trois conditions exposées en 2006.

1. Regrouper les Inuits incarcérés en un seul établissement :

La position du MSP en 2006 était de regrouper les personnes contrevenantes inuites à l'EDA. À l'époque, une quarantaine de prévenus et de détenus relevaient des Services correctionnels du MSP. En comparaison, pour l'année 2016-2017, la population moyenne quotidienne était de 182 prévenus et détenus inuits de sexe masculin dans les établissements de détention québécois. Au cours des dernières années, le MSP a constaté une augmentation importante du nombre de personnes contrevenantes inuites en détention, si bien que les 116 places prévues pourraient s'avérer insuffisantes.

Le Nunavik éprouve plusieurs problèmes sociaux importants qui engendrent une criminalité toujours à la hausse. Cet élément, combiné au jeune âge de la population du Nunavik ainsi qu'à un corps de police de plus en plus efficient, nous permettent d'inférer que le nombre de places nécessaires risque d'augmenter substantiellement au cours des prochaines années. Il est ainsi plausible, à court terme, de penser que plus de 200 places pourraient être nécessaires.

En outre, la population du Nunavik telle que prévu dans la Convention de la Baie-James et du Nord québécois est desservie par le district judiciaire de l'Abitibi dans l'administration de la Justice. Il faut tenir compte de nos obligations légales en regard du respect du délai de trois jours francs pour la tenue des enquêtes sur mise en liberté. La clientèle prévenue doit comparaître au palais de justice d'Amos et par la suite les déplacements pour comparution dans les communautés du Nunavik se font tous à partir de cette région. Afin d'éviter de nombreux transferts, il est donc préférable que les prévenus soient majoritairement incarcérés à l'EDA plutôt qu'à l'Établissement de détention de Saint-Jérôme (EDSJE) comme c'est le cas actuellement.

D'ailleurs, l'EDSJE, de par sa vocation propre et la région qu'il dessert, n'est pas en mesure d'accueillir l'ensemble de la clientèle inuite. Ainsi, dans le contexte où les personnes incarcérées inuites semblent actuellement trop nombreuses pour être regroupées, il est possible, à notre avis, de choisir justement de ne pas les regrouper et de travailler avec les représentants inuits à redéfinir les lieux de garde selon, entre autres, le statut (prévenu ou détenu) et les besoins spécifiques à cette clientèle, mais aussi en fonction de la mission et impératifs des Services correctionnels du MSP. Cette approche prive le gouvernement du Québec d'une économie potentielle de 950 k\$, mais cette dernière n'est, de toute façon, aucunement assurée.

2. Développer des programmes correctionnels adaptés à la réalité culturelle inuite :

Des programmes, ainsi que des installations dédiées, seront offerts à la clientèle inuite dans le nouvel EDA. Une liste (mise à jour) des programmes qui seront offerts à l'EDA a été transmise à Makivik en 2012 et des mises à jour de celle-ci en 2014 et à l'automne 2016.

À l'EDA, plusieurs salles de classe seront réservées spécifiquement à la clientèle inuite, ce qui permettra d'offrir un « vaste choix de programmes adaptés culturellement et de possibilités d'apprentissage », contrairement à l'EDSJE qui est limité en termes d'espace. Le MSP a d'ailleurs sollicité à plusieurs reprises, mais en vain, la collaboration de Makivik. Malgré cette situation, le MSP a poursuivi ses efforts et une diversité de programmes pourront être offerts à la clientèle inuite à l'EDA. Le MSP reste aussi ouvert à toute collaboration avec Makivik, en vue de fournir des programmes spécifiques, que ce soit en regard des modules offerts à l'EDSJE ou l'Établissement Leclerc de Laval et/ou de toute formation particulière.

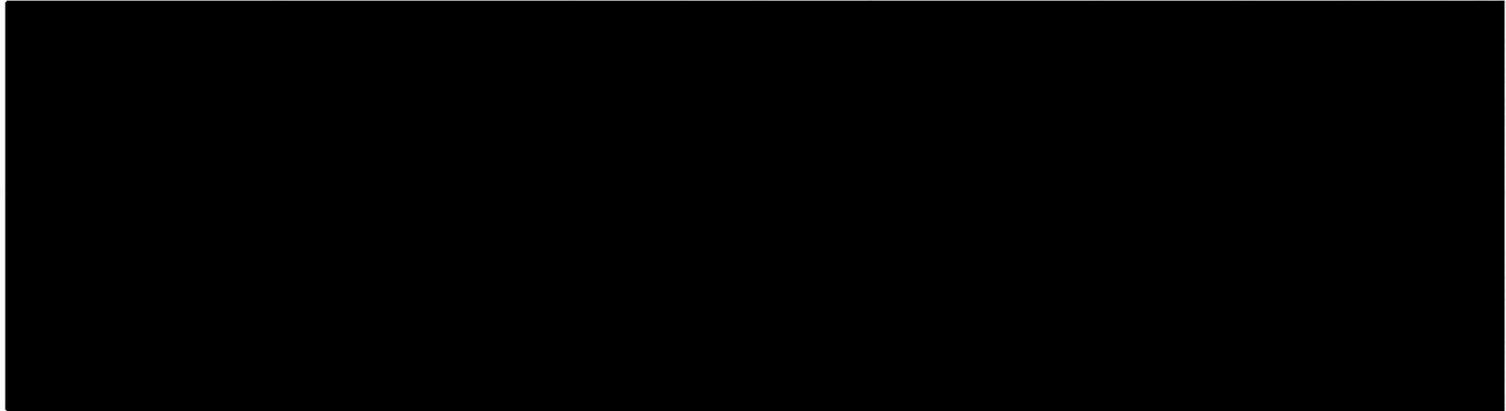
3. Prioriser le transport aérien dans le déplacement des détenus inuits :

Depuis 2012, avec le soutien du Service aérien gouvernemental, des démarches ont été effectuées par le Corps de police régional Kativik (CPRK) et le MSP pour réussir à transporter, avec Air Inuit et d'autres compagnies aériennes, les prévenus directement à Amos tout en réduisant les dépenses de transport. À ce jour, les intervenants Inuits et du MSP étudient la possibilité de mettre en place une ligne régulière ou l'ouverture de desserte par vol nolisé à destination de Rouyn-Noranda et/ou d'Amos selon les coûts et les installations aériennes disponibles. Les discussions se poursuivent afin de trouver une solution satisfaisante pour tous les intervenants concernés dans ce dossier. Le MSP s'est toujours montré ouvert à collaborer à la mise en place d'un pont aérien. L'obstacle principal était la nécessité de rentabiliser les vols par le retour des Nunavimiuts libérés, ce qui ne peut être rendu possible que par le regroupement de la clientèle à l'EDA.

CONSULTATIONS

- o La Direction générale des services correctionnels (DGSC) a été consultée pour les aspects qui la concernent.

IMPACTS



RECOMMANDATION

- o Nous recommandons d'approuver, de signer et de transmettre la lettre ci-jointe.

Préparée par : Danny Renaud, conseiller, DPSPJAAN
Approuvée par : Richard Coleman, directeur principal, DPSPJAAN
Approuvée par : Louis Morneau, sous-ministre associé, DGAP

Handwritten signature of Richard Coleman.

2017-04-27
2017/04/27

Handwritten signature of Louis Morneau.

Handwritten signature of Louis Morneau.

122318 2017-10-23

Correspondance : 2017-05-26

Réception : 2017-05-29

Expéditeurs : Munick, Jennifer - Administration régionale de Kativik (ARK)
 Destinataires : Coiteux, Martin - Cabinet du ministre
Objet : Administration régionale Kativik - Améliorations à apporter aux installations de détention et de police au Nunavik - plan d'action quinquennal
 Détenteur principal :

Notes supplémentaires : Alexandre Boulé / Un accusé réception a été acheminé par le cabinet

Approbation finale : 2017-10-23

1

Mandataire : Larrivée, Liette - BSM **Transmise :** 2017-05-31
Demandeur : Hébert, Olivier - CAB **Échéance :** 2017-06-21
Action à prendre : Pour analyse et recommandations **Complétée :** 2017-10-23

Remarques du demandeur : 2017-07-26 : Reçu projet de note au ministre par courriel. Pas de lettre. Une rencontre doit avoir lieu. (KP)
 2017-10-18 : pochette reçue au cabinet pour signature du ministre - AB (cl)
 2017-10-23 : lettre signée par le ministre le 23 octobre 2017 - svp faire préparer la lettre de courtoisie - pochette retournée au BSM (cl)

Remarques du mandataire : 2017-05-31 : Requête reçue et transmise à VF(mbr)
 2017-10-19 : Voir KP pour joindre lettre de courtoisie ne pas transmettre avant d'avoir la lettre (mbr)
 2017-10-24 : Pochette reçue et transmise à KP(mbr)

1.1

Mandataire : Morneau, Louis - DGAP **Transmise :** 2017-06-01
Demandeur : Larrivée, Liette - BSM **Échéance :** 2017-06-20
Action à prendre : Pour analyse et recommandations **Complétée :** 2017-07-26

Remarques du demandeur : 2017-07-26 : Reçu projet de note au ministre par courriel. Pas de lettre. Une rencontre doit avoir lieu. (KP)

Copie à : Ayotte Sylvain - DGSG - (En collaboration)
 Longtin Jean-François - DGSC - (En collaboration)

1.1.1

Mandataire : Fortin, Line - DGSC-RCOQ **Transmise :** 2017-06-02
Demandeur : Longtin, Jean-François - DGSC **Échéance :** 2017-06-20
Action à prendre : . **Complétée :** 2017-06-19

Compléments : Apporter votre collaboration à la DGAP.

Remarques du demandeur : 2017-06-19 : Reçu BSMA. (IPN)

1.1.2

Mandataire : Leclerc, Jean - DGSG-DGI **Transmise :** 2017-06-03
Demandeur : Ayotte, Sylvain - DGSG **Échéance :** 2017-06-20
Action à prendre : Fournir la collaboration requise **Complétée :**
Compléments : à la DGAP et nous tenir informés

1.1.3

Mandataire : Picard, Lucie - DGSG-DRFMP **Transmise :** 2017-06-03
Demandeur : Ayotte, Sylvain - DGSG **Échéance :** 2017-06-20
Action à prendre : Fournir la collaboration requise **Complétée :** 2017-06-19
Compléments : à la DGAP et nous tenir informés.
Remarques du mandataire : 2017-06-19: Voir remarques du mandataire à l'action 1.1.3.1.

1.1.3.1

Mandataire : Blanchette, Sébastien - DGSG-DRFMP **Transmise :** 2017-06-05
Demandeur : Picard, Lucie - DGSG-DRFMP **Échéance :** 2017-06-20
Action à prendre : Fournir la collaboration requise **Complétée :** 2017-06-20
Compléments : auprès de la DGAP.
Remarques du mandataire : 2017-06-16: Réception d'un projet de note à la sous-ministre, pour commentaires.
 2017-06-19: Commentaires sur la note à la sous-ministre transmis par courriel à D. Renaud.

1.1.4

Mandataire : Coleman, Richard - DPSPJAAN **Transmise :** 2017-06-05
Demandeur : Morneau, Louis - DGAP **Échéance :** 2017-06-16
Action à prendre : Pour analyse et recommandations **Complétée :** 2017-06-20
Compléments : SUITE À L'ACTION 1.1.5
Remarques du mandataire : 2017-06-20 : Pochette transmise pour signature (dr/mig)

1.1.4.1

Mandataire : Renaud, Danny - DPSPJAAN **Transmise :** 2017-06-07
Demandeur : Coleman, Richard - DPSPJAAN **Échéance :** 2017-06-15
Action à prendre : Pour analyse et recommandations **Complétée :**
Remarques du demandeur : 2017-06-07 : Requête transmise par mig
Remarques du mandataire : 2017-06-20 : Pochette transmise (dr/mig)

1.1.5

Mandataire : Gagnon, Fabrice - DGAP-DOPP **Transmise :** 2017-06-16
Demandeur : Morneau, Louis - DGAP **Échéance :** 2017-06-16
Action à prendre : Pour analyse et recommandations **Complétée :** 2017-06-26
Compléments : SUITE DE L'ACTION 1.1.4
Remarques du demandeur : 2017-06-26 : Tel que discuté entre Jean-Sébastien et Fabrice, la note a déjà été approuvée par le bureau des relations autochtones. Danny Renaud transmettra la note par courriel à Richard Coleman. (cfe)

1.2

Mandataire : Petit, Katia - DGAM **Transmise :** 2017-07-26
Demandeur : Larrivée, Liette - BSM **Échéance :** 2017-09-01
Action à prendre : Préparer projet de réponse **Complétée :** 2017-10-25
Compléments : selon les orientations convenues lors de la rencontre du 10 août.

Remarques du demandeur : 2017-08-14 : une rencontre s'est tenue entre la SM et les représentants du BRA pour discuter des derniers développements. De nouvelles orientations ont été données pour le projet de réponse. Ajustement de la date d'échéance (vf)

Remarques du mandataire : 2017-09-20 : En attente d'orientations et spécifications de la part du MAMOT. SVP, reporter la date d'échéance pour la réponse attendue. J-S Cloutier
 2017-10-17 : Allers-retours entre le MSP et le MAMOT sur la version finale de la lettre au cours du mois d'octobre et échanges avec A. Boulé concernant le contenu. (kp)

1.2.1

Mandataire : Coleman, Richard - BRA **Transmise :** 2017-07-26
Demandeur : Petit, Katia - DGAM **Échéance :** 2017-08-29
Action à prendre : Préparer projet de réponse **Complétée :** 2017-09-20
Compléments : selon les orientations convenues lors de la rencontre du 10 août.

Remarques du demandeur : 2017-08-14 : une rencontre s'est tenue entre la SM et les représentants du BRA pour discuter des derniers développements. De nouvelles orientations ont été données pour le projet de réponse. Ajustement de la date d'échéance (vf)

Remarques du mandataire : 2017-09-20 : En attente d'orientations et spécifications de la part du MAMOT. SVP, reporter la date d'échéance pour la réponse attendue. J-S Cloutier

1.2.2

Mandataire : Hébert, Olivier - CAB **Transmise :** 2017-10-18
Demandeur : Petit, Katia - DGAM **Échéance :**
Action à prendre : Pour signature **Complétée :** 2017-10-24

Remarques du demandeur : 2017-10-18 : Pour signature du ministre.
 Voir KP pour joindre lettre de courtoisie ne pas transmettre avant d'avoir la lettre (mbr)

1.3

Mandataire : Petit, Katia - DGAM **Transmise :** 2017-07-26
Demandeur : Larrivée, Liette - BSM **Échéance :** 2017-08-29
Action à prendre : Préparer **Complétée :** 2017-10-25
Compléments : un plan de travail sous forme de tableau avec les étapes à réaliser, les responsables et les échéanciers (deux volets : Puvimituq et autres besoins en infrastructure)

Remarques du demandeur : 2017-08-14 : changement d'échéance au 29 août (vf)
 2017-10-25 : Lettre et traduction de courtoisie transmise. Lettre datée du 23 octobre adressée à Jennifer Munick signée par le ministre.
 Pochette démantelée. KP(mbr)
 2017-11-09 : Voir correspondance adressée à M. Coiteux de la part de la présidente du Conseil de l'Administration régionale Kativik, Mme Jennifer Munick, en date du 7 novembre, en réponse à la nôtre du 23 octobre 2017. POUR ACTION APPROPRIÉE (vf/mg)

1.3.1

Mandataire : Coleman, Richard - BRA **Transmise :** 2017-07-26
Demandeur : Petit, Katia - DGAM **Échéance :** 2017-08-18
Action à prendre : Préparer **Complétée :** 2017-08-15
Compléments : un plan de travail sous forme de tableau avec les étapes à réaliser, les responsables et les échéanciers (deux volets : Puvirnituq et autres besoins en infrastructure)
Remarques du demandeur : 2017-10-25 : Copie de la lettre et traduction de courtoisie transmise pour info. Lettre datée du 23 octobre adressée à Jennifer Munick signée par le ministre.
Remarques du mandataire : 2017-08-15 : Un projet a été transmis à la DGAP pour commentaires. J-S Cloutier
Copie à : Ayotte Sylvain - DGSG - (En collaboration)
 Longtin Jean-François - DGSC - (En collaboration)
 Morneau Louis - DGAP - (En collaboration)

1.3.1.1

Mandataire : Leclerc, Jean - DGSG-DGI **Transmise :** 2017-07-26
Demandeur : Ayotte, Sylvain - DGSG **Échéance :** 2017-08-18
Action à prendre : Fournir la collaboration requise **Complétée :**
Remarques du demandeur : 2017-07-26 : Document transmis par courriel à Jean Leclerc (cp).

1.3.1.2

Mandataire : Fortin, Line - DGSC-RCOQ **Transmise :** 2017-07-27
Demandeur : Longtin, Jean-François - DGSC **Échéance :** 2017-08-18
Action à prendre : . **Complétée :** 2017-07-28
Compléments : Désigner un répondant de votre direction pour collaboration avec M. Richard Coleman. Nous informer et informer M. Coleman du nom de votre répondant par courriel.
Remarques du demandeur : 2017-07-28 : Marie-Josée Rodrigue a été désignée. (IPN)

1.3.1.3

Mandataire : Langlois, Marlène (par intérim) - DGSC-DGAPSA **Transmise :** 2017-07-27
Demandeur : Longtin, Jean-François - DGSC **Échéance :** 2017-08-18
Action à prendre : . **Complétée :** 2017-07-28
Compléments : Désigner un répondant de votre direction pour collaboration avec M. Richard Coleman. Nous informer et informer M. Coleman du nom de votre répondant par courriel.
Remarques du demandeur : 2017-07-28 : Pascal Gilbert a été désigné. (IPN)
Remarques du mandataire : 2017-07-28 La personne désignée est Pascal Gilbert (mpd)

1.3.1.3.1

Mandataire : Robitaille, Louis - DGSC-DA **Transmise :** 2017-07-28
Demandeur : Langlois, Marlène (par intérim) - DGSC-DGAPSA **Échéance :**
Action à prendre : Désigner un représentant et nous en informer **Complétée :** 2017-07-28
Compléments : pour une collaboration avec M. Richard Coleman (remettre le nom dans DGAPS)

Gestion documentaire :

NOTE À LA SOUS-MINISTRE

Expéditrice : Katia Petit, directrice générale des affaires ministérielles

Date :

Objectif : Pour approbation

Référence : 122318

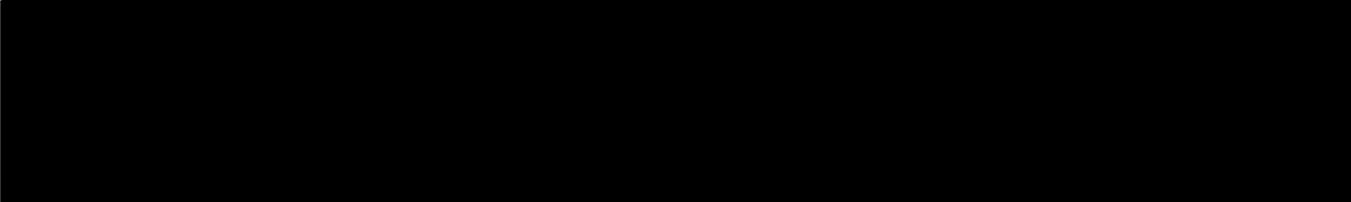
Objet : Améliorations à apporter aux installations de détention et de police au Nunavik

ÉTAT DE SITUATION

- Le 31 mai 2016, le ministère de la Sécurité publique (MSP) et le ministère de la Justice (MJQ) déposaient au Protecteur du citoyen un plan d'action global concernant les conditions de détention, l'administration de la justice et la prévention de la criminalité au Nunavik.
- Le 15 juin 2016, à la suite du dépôt du plan d'action, avait lieu la première rencontre du Comité de liaison qui a comme objectif d'assurer la mise en œuvre et le suivi des recommandations découlant du Rapport spécial du Protecteur du citoyen. Le Comité de liaison est composé de représentants du MSP, du MJQ, du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), de la Société Makivik (Makivik), de l'Administration régionale Kativik (ARK) ainsi que du Corps de police régional Kativik (CPRK). Lors de cette rencontre, il a été convenu de mettre en place un sous-comité infrastructure afin d'évaluer les solutions immobilières visant l'amélioration de la gestion de la clientèle correctionnelle comparaisant dans le Nord-du-Québec, plus particulièrement en ce qui concerne les lieux de garde situés à Puvirnituaq.
- Le 17 juin 2016 avait lieu la première rencontre du sous-comité infrastructure. Il a été convenu que le MSP transmettrait au CPRK une liste de ses besoins en infrastructure pour améliorer le quartier cellulaire du poste de police de Puvirnituaq.
- Le 3 août 2016 avait lieu une conférence téléphonique entre les représentants du MSP, du CPRK et de l'ARK afin d'établir les modalités de fonctionnement et les attentes du sous-comité infrastructure. Il a été convenu que le MSP propose un mandat pour le sous-comité et que celui-ci soit transmis aux autorités de l'ARK.
- Le 1^{er} septembre 2016, le ministre de la Sécurité publique, M. Martin Coiteux, rencontrait les représentants de l'ARK afin de souligner les mesures et les initiatives entamées par le gouvernement du Québec pour améliorer les conditions de détention dans cette région. Lors de cette rencontre, le ministre a annoncé la création d'un comité de travail (sous-comité infrastructure) dont le projet de mandat a été présenté et remis à l'ARK.
- Du 19 au 21 octobre 2016, un conseiller de la Direction principale de la sécurité dans les palais de justice et des affaires autochtones et du Nord (DPSPJAAN) du MSP a visité, en compagnie des représentants de Sécurité publique Canada (SPC), du CPRK et de l'ARK, les installations policières et de détention dans les communautés de Kuujuaq, Puvirnituaq et Inukjuak. Lors de cette visite, les représentants du MSP et de SPC ont été sensibilisés aux besoins de rénover les postes de police. Par ailleurs, il a aussi été discuté de considérer la possibilité de construire, à Puvirnituaq, un nouveau poste de police incluant un quartier cellulaire répondant aux besoins du CPRK et du MSP.
- Le 24 novembre 2016 avait lieu la deuxième rencontre du Comité de liaison pour le suivi du plan d'action. Lors de cette rencontre, le mandat du sous-comité infrastructure a été entériné par les membres du comité. L'ARK a affirmé avec conviction que toutes les options, au niveau des projets d'infrastructure, devaient être sur la table. Le MSP a rassuré l'ARK en rappelant que le sous-comité infrastructure doit étudier toutes les options possibles, présenter son analyse au Comité de liaison et adopter une position commune pour améliorer les conditions de détention.
- Le 20 janvier 2017 avait lieu une conférence téléphonique du sous-comité infrastructure avec des représentants du MSP, du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), de l'ARK ainsi que du CPRK. Il a été question des options qui sont sur la table et des enjeux financiers et techniques qui sont rattachés à chacune. Deux solutions étaient envisagées, soit d'ajouter des cellules au poste de police de Puvirnituaq ou d'agrandir le quartier cellulaire du palais de justice de Puvirnituaq.
- Le 13 février 2017, le MSP proposait, considérant l'état du poste de police de Puvirnituaq, que le choix de la construction d'un nouveau poste de police soit favorisé. Dans cette optique, il serait aussi recommandé de construire le nouveau poste de police à côté du palais de justice afin d'éviter les problématiques reliées au transport des prévenus et des détenus. Le poste de police comprendrait deux quartiers cellulaires séparés par une porte (division entre le quartier cellulaire du poste de police et celui des services correctionnels). La section du quartier cellulaire des services correctionnels aurait une porte menant à un tunnel extérieur reliant la bâtisse au palais de justice. L'ARK serait possiblement exécutant et responsable des travaux du projet proposé et ainsi créateur d'emplois dans la région.

- Le 22 mars 2017, l'ARK signifiait au MSP être favorable à la solution proposée pour le poste de police de Puvimuituq mais que cette position demeurera conditionnelle à un engagement de la part du gouvernement du Québec à l'amélioration des infrastructures policières des 13 autres communautés. À ce sujet, l'ARK soulignait que le MSP recevra un plan quinquennal couvrant l'ensemble des travaux des postes de police des communautés du Nunavik.
- Le 26 mai 2017, l'ARK transmettait une lettre au ministre requérant un financement à la réalisation d'un plan d'action pour l'amélioration des installations de détention et de police au Nunavik.

ANALYSE

- 

Financement :

- Les représentants de Sécurité publique Canada (SPC) ont été informés de la demande de l'ARK. Des discussions devront être entamées avec SPC pour le financement des infrastructures policières tout en tenant compte des modalités de financement du Programme des services de police des Premières nations (PSPPN) selon un ratio de 52 % pour le Canada et de 48 % pour le Québec. À l'heure actuelle, SPC n'est pas en mesure de dire son niveau de participation quant au financement demandé par l'ARK pour l'amélioration des infrastructures policières du Nunavik.
- Selon le SAA, les centres de détention, les postes de police, les postes d'incendie et les équipements concernant la sécurité publique et la justice (lieu d'exercice de la justice) ne sont pas admissibles au volet infrastructure communautaire du Fonds d'initiatives autochtones II (FIA II). Les villages nordiques ne peuvent bénéficier d'une aide financière de plus de 1 M\$ provenant de l'enveloppe en infrastructure communautaire et l'aide financière accordée ne peut dépasser 50 % des coûts admissibles, sauf exception. Par ailleurs, le SAA a délégué la gestion du FIA à l'ARK, c'est donc à cette organisation de prioriser les projets à financer. Le FIA II venait toutefois à échéance le 31 mars 2017. Le programme est donc en cours de renouvellement. Le SAA devrait connaître très bientôt les normes et critères du prochain fonds de soutien au développement social et communautaire. Toutefois, sous toute réserve, le SAA n'appréhende pas de modification significative au volet infrastructure communautaire.
- Par ailleurs, il faudra aussi envisager la possibilité de la participation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) au financement des infrastructures policières selon l'admissibilité du projet au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM).
- L'aide financière qui pourrait être accordée serait versée en fonction d'un remboursement annuel des emprunts nécessaires à la construction. Les besoins financiers nets relatifs à cette aide financière devront être intégrés à la planification budgétaire du MSP considérant que les crédits nécessaires ne sont pas prévus à l'enveloppe budgétaire ministérielle. Des enveloppes budgétaires devront être prévues au Plan québécois des infrastructures (PQI) du ministère.

Étapes sommaires de réalisation du projet :

1. Préparation du Programme de besoins MSP par la Direction de la gestion immobilière (DGI) à la réception des besoins formulés par la Direction générale des services correctionnels (DGSC) et de la Direction générale des affaires policières (DGAP).
2. Demande de projet, accompagnée du Programme de besoins MSP, à transmettre à la Société québécoise des infrastructures (SQI) par la DGI.
3. Négociation entre la SQI et l'ARK, suite à l'analyse du Programme de besoins MSP.
4. Proposition des coûts de la SQI à transmettre à la DGI.
5. Demande conjointe au Conseil du trésor MSP-SQI-SAA (par CT) pour faire approuver le projet ainsi que ses modalités de financement.
6. Adjudication du contrat par la SQI.
7. Préparation des plans et devis par l'ARK et ses professionnels.
8. Construction et livraison du projet.

Il faudra tenir compte des contraintes de construction au Nunavik et considérer, dans la gestion du projet immobilier, des délais de transport pour les matériaux. Ainsi, le moment de prise de décision pour la solution proposée pourrait avoir un impact sur le délai de réalisation du projet.

IMPACTS

- L'amélioration des installations de détention et de police permettra d'améliorer la gestion de la population correctionnelle comparissant au Nunavik et ainsi répondre aux recommandations du PC et aux besoins de la DGSC et du CPRK.

CONSULTATION

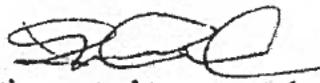
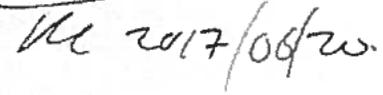
- La DGI, la DGSC, la Direction des ressources financières, matérielles et de la planification, le SAA ont été consultés dans ce dossier.

RECOMMANDATION

- Nous recommandons que le MSP entreprenne les démarches requises avec la SQI et l'ARK afin d'évaluer les coûts du projet selon les modalités financières du gouvernement du Québec.

Préparée par : Danny Renaud, conseiller, DOP

Approuvée par : Richard Coleman, Bureau des relations autochtones

 2017/06/20
 2017/06/20

Québec, le 23 octobre 2017

Jennifer Munick
Présidente
Administration régionale Kativik
Case postale 9
Kuujuaq (Québec) J0M 1C0

Madame la Présidente,

La présente fait suite à la correspondance que vous m'avez transmise le 26 mai 2017 relativement au plan d'action de l'Administration régionale Kativik (ARK) pour améliorer les infrastructures de détention et de police au Nunavik ainsi qu'aux échanges qui ont eu lieu depuis entre nos organisations respectives.

Soyez assurée que tout comme vous, j'accorde la plus haute importance aux constats et recommandations formulés par le Protecteur du citoyen dans son rapport de février 2016. Le ministère de la Sécurité publique (MSP) a d'ailleurs le mandat de travailler en étroite collaboration avec vous pour y donner suite dans les meilleurs délais. Je tiens à réitérer la nécessité de démarrer rapidement les travaux concernant le quartier cellulaire et le poste de police de Puvirnituk. De notre point de vue, nous considérons que ce projet doit être traité en priorité parmi l'ensemble des projets identifiés dans votre plan d'action.

Quant au soutien du gouvernement du Québec, je vous confirme que le Plan québécois des infrastructures 2017-2027 du Gouvernement du Québec (PQI) prévoit un montant additionnel pouvant atteindre 20 millions de dollars pour accompagner l'ARK dans la réalisation de projets de postes de police ainsi que de casernes incendie. Comme vous le savez, cette enveloppe est sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Un décret devra être pris par le gouvernement pour ajouter ce montant à l'Entente ISURRUUTIIT-4.

...2

Évidemment, nous vous confirmons que le financement du quartier cellulaire de Puvirnitug sous la responsabilité du MSP sera assumé par ce dernier et non dans l'enveloppe réservée pour les postes de police et les casernes de pompiers du MAMOT.

Pour me permettre de procéder avec un tel décret, nous vous demandons de bien vouloir faire parvenir à la sous-ministre de la Sécurité publique, Mme Liette Larrivée, ainsi qu'au sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Marc Croteau, une planification des projets prioritaires que votre administration sera en mesure de compléter au terme de l'Entente (2020), et ce, à hauteur maximale de l'investissement prévu de 20 millions de dollars.

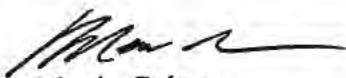
Afin de vous accompagner dans ce dossier, nous vous invitons à communiquer avec le directeur du Bureau des relations avec les Autochtones, M. Richard Coleman, qui verra si vous l'estimez nécessaire à organiser une rencontre avec vos représentants ainsi que ceux des deux ministères sous ma gouverne. Celui-ci peut être joint au 418 646-6777, [REDACTED]

Par ailleurs, je vous invite à entamer des discussions auprès du gouvernement fédéral pour solliciter sa contribution financière pour vos besoins globaux de financement en matière d'infrastructures. Soyez assurée que nous vous appuierons dans cette démarche.

En terminant, je tiens à réitérer notre engagement dans ce dossier afin de répondre le mieux possible aux besoins prioritaires qui auront été identifiés pour les postes de police et les casernes de pompiers sous votre responsabilité, de même qu'aux recommandations formulées par le Protecteur du citoyen.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre,



Martin Coiteux

c.c. Mme Liette Larrivée, sous-ministre de la Sécurité publique
M. Marc Croteau, sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Jennifer Munick
Chairperson
Kativik Regional Government
P.O. Box 9
Kuujuuaq (Quebec) J0M 1C0

Madam Chairperson,

This letter is further to the correspondence you sent me on May 26, 2017, regarding the action plan by the Kativik Regional Government (KRG) for improving the detention and police infrastructures in Nunavik, and to the discussions that have taken place since then between our respective organizations.

Please rest assured that like you, I place a high priority on the findings and recommendations of the Ombudsman in its report dated February 2016. The ministère de la Sécurité publique (MSP) is mandated to work closely with you to follow up on this as quickly as possible. I would like to reiterate the need to quickly begin work on the Puvirnituaq cell block and police station. In our opinion, this project should be prioritized among all those identified in your action plan.

With respect to support from the government of Quebec, I can confirm that the Quebec government's Plan québécois des infrastructures 2017-2027 (PQI) will provide an additional amount totalling as much as \$20 million for KRG for the completion of police and fire station projects. As you know, this budget envelope is the responsibility of ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). The government will have to pass a decree for the funds to be added under *Entente ISURRUUTIIIT-4*.

....2

We can certainly confirm that the financing of the Puvirnituk cell block, which is the MSP's responsibility, will be handled by the latter and will not be funded by the envelope reserved for police and fire stations under MAMOT.

To be able to pass the decree, we ask that you please send Mrs. Liette Larrivée, the Deputy Minister of Public Safety, and Mr. Marc Croteau, the Deputy Minister of Municipal Affairs and Land Occupancy, a list of the priority projects your administration will be able to complete by the end of the *Entente (2020)*, and this, considering the maximum planned investment of \$20 million.

For assistance in in this matter, we ask that you please contact the Director of the Bureau des relations avec les Autochtones, M. Richard Coleman. You can let him know if you think it will be necessary to organize a meeting with your representatives and with those of the two ministries under my supervision. You can reach him at 418-646-6777,

In other matters, I invite you to initiate discussions with the federal government to solicit its financial contribution for your overall financing needs with respect to infrastructure. Rest assured that we will support you in this process.

In closing, I would like to reiterate our commitment to this project in our efforts to respond, as optimally as possible, to the priority needs identified for the police and fire stations under your leadership, as well as to the recommendations made by the Ombudsman.

Sincerely,

Martin Coiteux
Minister

c.c. Mme Liette Larrivée, Deputy Minister of Public Security
Mr. Marc Croteau, Deputy Minister of Municipal Affairs and Land
Occupancy

Kuujuuaq, le 7 novembre 2017

Monsieur Martin Coiteux
Ministre
Ministère de la Sécurité publique
Tour Des Laurentides, 5^e étage
2525, boul. Laurier
Québec QC G1V 2L2

Objet : Confirmation du financement du MSP et du MAMOT pour les infrastructures de détention et de police au Nunavik

Monsieur le Ministre,

Je tiens d'abord à vous remercier pour votre lettre datée du 23 octobre dans laquelle vous confirmez le financement du ministère de la Sécurité publique (MSP) pour les travaux de construction du quartier cellulaire à Puvirnituq ainsi que le financement additionnel provenant du Plan québécois des infrastructures 2017-2027 pour les projets de construction et de rénovation des infrastructures de police dans l'ensemble du Nunavik. Ces projets sont décrits en détail dans le plan d'action préparé par l'Administration régionale Kativik (ARK) en mai dernier. Cette confirmation revêt une grande importance. Soyez assuré que des mesures ont déjà été prises pour assurer le suivi de votre lettre.

Plus précisément, une liste des projets prioritaires et le calendrier de réalisation afférent (2018-2020) devant être ajoutés à l'Entente concernant la gestion du programme Isumutiit-4 sont en train d'être préparés par le personnel de l'ARK. Cette information sera transmise rapidement au MSP et au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), comme vous l'avez demandé.

Dans votre lettre, vous avez aussi demandé que l'ARK entame des discussions avec le gouvernement fédéral afin de solliciter sa contribution financière à la réalisation du plan d'action de l'ARK. J'ai demandé à des employés de l'ARK d'identifier des personnes-ressources clés à cet effet et de travailler avec le MSP et le MAMOT pour assurer le suivi avec le gouvernement fédéral.

En conclusion, bien que ces premières confirmations de financement soient très encourageantes et donnent un nouvel élan à cet important dossier, il ne faut pas oublier que d'autres fonds devront être obtenus afin de terminer la mise en œuvre du plan d'action de l'ARK pour l'amélioration des infrastructures de détention et de police au Nunavik après 2020 ainsi

que la rénovation des casernes de pompiers dans plusieurs communautés du Nunavik. Comme je l'ai mentionné au premier ministre Philippe Couillard lors de notre rencontre à Kuujuaq le 26 octobre dernier, l'engagement du gouvernement dans ces dossiers et votre implication personnelle sont exemplaires et vont vraiment dans le sens des priorités de l'ARK.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

La présidente de l'ARK,

Jennifer Munick

c. c. Liette Larrivée, sous-ministre de la Sécurité publique
Marc Croteau, sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire



ᐅᑎᐱᑦ ᓄᓇᑕᑕᐱᑦ ᐅᑕᑦᐱᑦ
Administration régionale KATIVIK Regional Government
P.O. Box 9 KUUJJUAQ (QUÉBEC) CANADA J0M 1C0

OFFICE OF THE CHAIRPERSON

November 6, 2017

Martin Coiteux
Minister
Ministère de la Sécurité publique
Tour Des Laurentides, 5th Floor
2525 Laurier Blvd
Quebec City QC G1V 2L2

Subject: MSP and MAMOT funding confirmations for detention and police infrastructure in Nunavik

Dear Sir:

I would like to thank you for your letter dated October 23 confirming funding from the Ministère de la Sécurité publique (public security, MSP) for cell block construction work in Puvirnitug and additional funding from the government's 2017–2027 infrastructure plan for police infrastructure construction and renovation projects throughout Nunavik. These projects are detailed in the action plan prepared by the Kativik Regional Government (KRG) earlier this year in May. Your funding confirmations are significant. Rest assured that steps are already being taken to follow up on your letter.

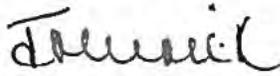
Specifically, a list of priority projects and attendant timetable (2018–2020) to be added to the *Agreement concerning the Management of the Isurruutiit-4 Program* are already in the process of being prepared by KRG staff. This information will be transmitted in short order to the MSP and the Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (municipal affairs and land occupancy, MAMOT), as you have directed.

In your letter, you furthermore asked the KRG to initiate discussions with the federal government concerning a possible financial contribution for the implementation of the KRG action plan. I have directed KRG staff to identify precise contacts for this purpose and to work with the MSP and the MAMOT to follow up with the federal government.

...2

In conclusion, while these initial confirmations are very encouraging and give new impetus to this important work, we must not lose sight of the fact that still more funding will need to be secured to complete the implementation of the KRG action plan for detention and police facility improvements in Nunavik after 2020, along with much needed fire hall renovation work in many Nunavik communities. As I mentioned to Premier Philippe Couillard during our face-to-face meeting in Kuujuaq last week on October 26, the government's commitment to these files and your personal involvement have been exemplary and truly in line with KRG priorities.

Respectfully,



Jennifer Munick
Chairperson
Kativik Regional Government

c.c. Liette Larrivée, Deputy Minister of Public Security
Marc Croteau, Deputy Minister of Municipal Affairs and Land Occupancy



ᐅᑎᐱᐅ ᐅᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᐅᑕᑕᑕᑕᑕᑕ
Administration régionale KATIVIK Regional Government
P.O. Box 9 KUUJJUAQ (QUÉBEC) CANADA J0M 1C0

OFFICE OF THE CHAIRPERSON

Kuujuuaq, May 26, 2017

Martin Coiteux
Minister
Ministère de la Sécurité publique
Tour Des Laurentides, 5th Floor
2525 Laurier Blvd
Quebec City QC G1V 2L2



Subject: Detention and police facility improvements in Nunavik – five-year action plan

Dear Sir:

I am pleased to enclose with this letter a copy of the five-year action plan prepared by the Kativik Regional Government (KRG). This action plan has been developed to synchronize with follow-up on the special report and recommendations on court detention conditions, the administration of justice and crime prevention in Nunavik released by the Québec Ombudsman in February 2016. Recommendation no. 1 of the Ombudsman's report in particular calls for the expansion of court detention facilities in Puvirnituq.

The action plan contains a concrete response to Recommendation no. 1 of the Québec Ombudsman and recognizes that detention facility conditions, for court as well as for police activities in all Nunavik communities require comparable remedial actions. In fact, by taking into consideration the detention and operating needs of the Kativik Regional Police Force at the same time as court detention needs, the action plan is able to achieve meaningful cost-savings and project efficiencies for all the actions required. Specifically, the action plan covers the construction of new detention and police facilities in Puvirnituq, Salluit and Inukjuak, as well as for the reconditioning and expansion of existing facilities in the 11 other northern villages.

Over the past year, the KRG has been committed to collaborating with the Ministère de la Sécurité publique (public security, MSP) and the Ministère de la Justice to identify and

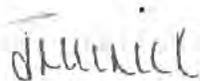
implement priority actions that respond to the February 2016 special report of the Québec Ombudsman. Significant improvements have been made to date by the MSP in cooperation with all stakeholders, although these improvements have especially focused on operational issues.

Since 2008, the number of cases before the court in Nunavik has increased significantly. Even while long-term solutions for reducing the heavy demands currently placed on policing and the judicial system in Nunavik lie in improved court diversionary measures and effective crime prevention initiatives that address the social issues affecting the region's population, short-term investments in court and policing infrastructure are still necessary. More than a decade has passed since the last overhaul of policing infrastructure in the northern villages was carried out.

It is important to recall that repeated representations have been made to the Québec government by Nunavik representatives over the years regarding the deteriorating state of public security facilities for policing and court activities. In 2015, both the KRG and the Makivik Corporation adopted resolutions urging the Québec government to live up to its obligations regarding the administration of justice and related issues in Nunavik, in accordance with the rights of Nunavik Inuit under the *James Bay and Northern Québec Agreement* as well as with the fundamental issues regarding justice and social regulation identified in the *Parnasimautik Consultation Report*. During my mid-February 2017 meeting with Premier Philippe Couillard, this file was among the important issues we discussed and the Premier agreed that a concrete solution is necessary.

For the purpose of identifying the resource envelope required to implement this action plan for detention and police facility improvements in Nunavik, your representative may contact Frédéric Gagné, Assistant Director General, by telephone at 819-964-2961, ext. 2310, or by email at fgagne@krq.ca.

Respectfully,



Jennifer Munick
Chairperson
Kativik Regional Government

Encl.

c.c. Stéphanie Vallée, Minister of Justice
Geoffrey Kelley, Minister responsible for Native Affairs

Kuujuuaq, le 26 mai 2017

Monsieur Martin Coiteux
Ministre
Ministère de la Sécurité publique
Tour des Laurentides, 5^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec QC G1V 2L2

Objet : Améliorations à apporter aux installations de détention et de police au Nunavik –
plan d'action quinquennal

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de joindre à la présente lettre une copie du plan d'action quinquennal préparé par l'Administration régionale Kativik (ARK). Le présent plan d'action a été élaboré pour coïncider avec le suivi du rapport spécial et des recommandations sur les conditions de détention, l'administration de la justice et la prévention de la criminalité au Nunavik rendus publics par le Protecteur du citoyen en février 2016. La recommandation n° 1 du rapport du Protecteur du citoyen préconise l'agrandissement du quartier cellulaire du palais de justice de Puvirnituk.

Le plan d'action contient une réponse concrète à la recommandation n° 1 du Protecteur du citoyen et reconnaît que les installations de détention pour les activités de la cour et de la police dans toutes les communautés du Nunavik requièrent des mesures correctives comparables. En fait, si l'on tient compte des besoins de détention et des besoins opérationnels du Corps de police régional Kativik ainsi que des besoins de détention de la cour, le plan d'action permet de réaliser des économies importantes et d'optimiser l'efficacité de projets pour toutes les actions requises. Plus précisément, le plan d'action couvre la construction de nouvelles installations de détention et de police à Puvirnituk, à Salluit et à Inukjuak ainsi que la réfection et l'agrandissement d'installations existantes dans les 11 autres villages nordiques.

Au cours de la dernière année, l'ARK s'est engagée à collaborer avec le ministère de la Sécurité publique (MSP) et le ministère de la Justice afin de définir et de mettre en œuvre des actions prioritaires pour répondre au rapport spécial du Protecteur du citoyen de février 2016. Des améliorations importantes ont été apportées à ce jour par le MSP en collaboration avec tous les intervenants, mais elles ont surtout porté sur des questions opérationnelles.

Depuis 2008, le nombre de causes portées devant la cour au Nunavik a augmenté considérablement. Bien que des solutions à long terme pour réduire les fortes pressions exercées actuellement sur le système de police et de justice au Nunavik reposent sur des mesures de déjudiciarisation et des initiatives de prévention de la criminalité pour s'attaquer aux problèmes sociaux qui touchent la population de la région, des investissements à court terme dans les infrastructures de justice et de police demeurent nécessaires. La dernière réfection des infrastructures policières dans les villages nordiques remonte à plus de dix ans.

Il importe de rappeler que des représentants du Nunavik ont fait maintes représentations au gouvernement du Québec au fil des ans concernant la détérioration des installations de sécurité publique pour les activités de la police et de la cour. En 2015, l'ARK et la Société Makivik ont toutes les deux adopté des résolutions exhortant le gouvernement du Québec à s'acquitter de ses obligations concernant l'administration de la justice et les services connexes au Nunavik, conformément aux droits des Inuits du Nunavik prévus dans la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ainsi qu'aux enjeux fondamentaux concernant la justice et la régulation sociale énoncés dans le *Rapport de la consultation Parnasimautik*. Lors de ma rencontre à la mi-février 2017 avec le premier ministre Philippe Couillard, cet enjeu est l'un des importants dossiers dont nous avons discuté, et le premier ministre a convenu qu'une solution concrète était nécessaire.

Dans le but de déterminer l'enveloppe budgétaire nécessaire à la réalisation du présent plan d'action pour les améliorations à apporter aux installations de détention et de police au Nunavik, votre représentant peut communiquer avec Frédéric Gagné, directeur général adjoint, par téléphone au 819-964-2961, poste 2310, ou par courriel au fgagne@krg.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

La présidente,

Jennifer Munick

P.j.

c. c. Stéphanie Vallée, ministre de la Justice
Geoffrey Kelley, ministre responsable des Affaires autochtones



POLICE STATIONS
5 years plan - Infrastructure

	2018	2019	2020	2021	2022
Inukjuak		\$ 9,824,627			
Salluit		\$ 9,824,627			
Puvirnituq	\$ 17,781,117				
Aupaluk				\$ 2,528,907	
Akulivik	\$ 2,348,342				
Ivujivik					\$ 2,592,130
Kangiqsuajuaq				\$ 2,528,907	
Kangiqsuajuaq			\$ 2,467,227		
Kangirsuk			\$ 2,467,227		
Quaqtaq			\$ 2,467,227		
Tasiujaq				\$ 2,528,907	
Umiujaq					\$ 2,592,130
Kuujuuaq	\$ 833,707				
Kuujuaraapik					\$ 960,237
Indexation 2.5%	\$ 20,963,166	\$ 19,649,254	\$ 7,401,680	\$ 7,586,722	\$ 6,144,497
TOTAL				\$ 7,586,722	\$ 61,745,319

2018 100.0%

2019 105.1%

2020 107.7%

2021 100.0%

2022 113.1%

April 13 2017

New Police stations Salluit and Inukjuak

ALL AMOUNTS ARE 2017 DOLLAR VALUE

	Quantity	Area	Total
Cell Block			
Cells	13	10	130
Shower Room	3	4	12
Bathroom	1	3	3
Offices - Storage - Security zone			
Photo Room	1	4	4
Chief's Office	1	9	10
Interview Room	2	8	16
Guard Room	1	6	6
Reception	1	7	7
Work Area (officers)	1	40	40
Offices for investigators	2	10	20
Exhibit Room	1	20	20
Inmate Locker Room	1	8	8
Storage room for firearms	1	10	10
Equipment Room	1	10	10
Locker Room	1	12	12
Storage bed set	1	18	18
Bathroom	2	3	6
Technical Rooms / Circulation			
Entrance	2	4	8
Mechanical Room	1	35	35
Storage	1	15	15
Janitor Room	1	5	5
Laundry Room	1	10	10
Circulation	1	30	30
Total area sq.m			435

Cost-estimate / area		\$15,000	based on similar KRG projects
Sub-total		\$6,525,000	
Professionals fees		\$652,500	10% of construction cost
Lot		\$50,000	1 lot
Cold parking garage		\$50,000	
SUBTOTAL		\$7,277,500	
CONTINGENCIES	10%	\$ 727,750	
CONSTRUCTION COSTS		\$ 8,005,250	2017 dollar value
Total including net taxes	1.049875	\$ 8,404,512	(GST 100% / QST 50%)
KRG Management Fees	8.0%	\$ 672,361	As per infrastructure program (Isurruutit 4)
SUB-TOTAL		\$ 9,076,873	6 months
Temporary Financing	3.0%	\$ 136,153	
Broker fees	1.5%	\$ 138,195	
PROJECT COSTS		\$ 9,351,221	

Renovation / extension

Aupaluk, Kangiqsualujuaq, Tasiujaq, Akulivik, Umiujaq, Ivujivik, Kangirsujuaq, Quaqtac, Kangirsuk

ALL AMOUNTS ARE 2017 DOLLAR VALUE

	Quantity	Area	unit	Total
		15,000 \$/sq m		
Renovation / extension				
New porch - detention	1	4.0	sq.m	\$ 60,000
Reinforcement of all entrance doors	1		lot	\$ 10,000
C New cells	2	10	sq.m	\$ 300,000
New storage room	1	10	sq.m	\$ 150,000
New exhibit room	1	10	sq.m	\$ 150,000
New archive	1	10	sq.m	\$ 150,000
New Laundry room, inmate and bedsheets storage	1	10	sq.m	\$ 150,000
New camera system	1		lot	\$ 30,000
New alarm system	2		lot	\$ 30,000
Renovation to existing - allocation	1		lot	\$ 500,000
Sub-total				\$1,530,000
Professionals fees				\$153,000
Exterior lot				\$50,000
Cold parking garage				\$50,000
SUBTOTAL				\$1,783,000
CONTINGENCIES	10%		\$	178,300
CONSTRUCTION COSTS			\$	1,961,300
Total including net taxes	1.049875		\$	2,059,120
KRG Management Fees	8.0%		\$	164,730
SUB-TOTAL			\$	2,223,849
Temporary Financing	3.0%		\$	33,358
Broker fees	1.5%		\$	33,858
PROJECT COSTS			\$	2,291,065

10% of construction cost
 1 lot

2017 dollar value
 (GST 100% / QST 50%)
 As per infrastructure
 program (Isurruutit 4)
 6 months

Renovation

Kuujuaq

ALL AMOUNTS ARE 2017 DOLLAR VALUE

	Quantity	Area	unit	Total	
		15,000 \$/sq m			
Renovation / extension					
New storage room	1	10	sq m	\$ 150,000	
New exhibit Room	1	10	sq m	\$ 150,000	
New archive	1	10	sq m	\$ 150,000	
New camera system	1		lot	\$ 30,000	
Renovation to existing - allocation	1		lot	\$ 50,000	
Sub-total				\$530,000	
Professionals fees				\$53,000	10% of construction cost
Cold parking garage				\$50,000	
SUBTOTAL				\$633,000	
CONTINGENCIES	10%		\$	63,300	
CONSTRUCTION COSTS			\$	696,300	2017 dollar value
Total including net taxes	1.049875		\$	731,028	(GST 100% / QST 50%)
KRG Management Fees	8.0%		\$	58,482	As per infrastructure program (Isurruutit 4)
SUB-TOTAL			\$	789,510	6 months
Temporary Financing	3.0%		\$	11,843	
Broker fees	1.5%		\$	12,020	
PROJECT COSTS			\$	813,373	

Renovation

Kuujuaraapik

ALL AMOUNTS ARE 2017 DOLLAR VALUE

	Quantity	Area	unit	Total	
		15,000 \$/sq m			
Renovation / extension					
Refit storage room	1	10	sq m	\$ 150,000	
New exhibit Room	1	10	sq m	\$ 150,000	
New archive	1	10	sq m	\$ 150,000	
New camera system	1		lot	\$ 30,000	
New cell dors (existing cells)	6	\$ 12,500	un/t	\$ 75,000	
Sub-total				\$555,000	
Professionals fees				\$55,500	10% of construction cost
Cold parking garage				\$50,000	
SUBTOTAL				\$660,500	
CONTENGENCIES	10%		\$	66,050	
CONSTRUCTION COSTS			\$	726,550	2017 dollar value
Total including net taxes	1.049875		\$	762,787	(GST 100% / QST 50%)
KRG Management Fees	8.0%		\$	61,023	As per Infrastructure program (Isurruutit 4)
SUB-TOTAL			\$	823,810	6 months
Temporary Financing	3.0%		\$	12,357	
Broker fees	1.5%		\$	12,543	
PROJECT COSTS			\$	848,709	

Police station Puvirnitug

ALL AMOUNTS ARE 2017 DOLLAR VALUE

	Current building	Additional needs survey - July 2016						NEW CONSTRUCTION		
		KRPF			MSP Quebec			KRPF+MSP		
		Area sq.m	Quantity	Area	Total	Quantity	Area	Total	Quantity	Area
Cell Block										
Cell 1	4.35									4.35
Cell 2	6.29									6.29
Cell 3	6.25									6.25
Cell 4	9.81									9.81
Cell 5	6.13									6.13
Cell 6	8.12									8.12
Detained Cell					1	10	10			10.00
Cell single occupancy					3	10	30			30.00
Cell for women					3	10	30			30.00
Cell for men		7	10	70	10	10	100			170.00
Shower Room	4.00	2	4	8	4	4	16			27.60
Bathroom	0.00	1	3	3	4	3	13			16.00
Offices / Storage / Security zone										
Photo Room	4.41									4.41
Chief's Office	9.24				1	12	12			21.24
Interview Room	7.33	1	10	10	1	10	10			27.33
Guard Room	6.05									6.05
Reception	6.96				1	10	10			16.96
Work Area (officers)	35.11									35.11
Offices for investigators		2	10	20						20.00
Security SAS					2	8	16			16.00
Visiting Room					1	12	12			12.00
Breakroom					1	20	20			20.00
Inmate Locker Room					1	16	16			16.00
Gun Safe		1	10	10	1	10	10			20.00
Equipment Room		1	10	10	1	10	10			20.00
Locker Room		1	12	12	1	12	12			24.00
Storage bed set		1	18	18	1	18	18			36.00
Bathroom	3.82	1	3	3	1	3	3			10.22
Videoconferencing room					1	10	10			10.00
Technical Rooms / Circulation										
Entrance	4.79				1	5	5			9.79
Fire Exit	2.31									2.31
Mechanical Room	21.77	1	12	12	1	22	22			55.77
Storage	4.95	1	10	10						14.95
Janitor Room		1	6	6	1	6	6			12.00
Laundry Room		1	10	10	1	10	10			20.00
Circulation	12.46	1	15	15	1	30	30			57.46
Total area sq.m	164.15			217			431			812.15
Cost-estimate / area				\$15,000			\$15,000			\$15,000
Total construction (before taxes)				\$3,261,000			\$6,459,000			\$12,182,250
Professionals fees				\$200,000			\$275,000			\$1,218,225
Lot				\$25,000			\$25,000			\$50,000
Cold parking garage				\$50,000						\$50,000
SUBTOTAL				\$3,461,000			\$6,734,000			\$13,500,475
							CONTINGENCIES	10%		\$ 1,350,048

based on similar
KRG projects
10% constr cost
2 lots

<i>Information that was not included in the March 22 2017 proposal</i>	CONSTRUCTION COSTS	\$ 14,850,523	2017 dollar value
	Total including net taxes	1.04988 \$	15,591,192 (GST 100% / CST 50%)
	KRG Management Fees	8.0% \$	1,247,295 As per infrastructure program (Isurmutit 4)
	SUB-TOTAL	\$	16,838,488
	Temporary Financing	3.0% \$	252,577 6 months
	Broker fees	1.5% \$	256,366
	PROJECT COSTS	\$ 17,347,431	

123572

Correspondance : 2017-09-08

Réception : 2017-09-14

Expéditeurs : Munick, Jennifer - Administration régionale de Kativik (ARK)
Destinataires : Coiteux, Martin - Cabinet du ministre
Objet : **Préoccupations de l'Administration régionale Kativik relativement au temps de réponse excessivement longs de la part de la SQ au Nunavik**
Détenteur principal :
Notes supplémentaires : Alexandre Boulé

Approbation finale :

1

Mandataire : Larrivée, Liette - BSM Transmise : 2017-09-14
Demandeur : Hébert, Olivier - CAB Échéance : 2017-09-22
Action à prendre : Pour analyse, commentaires et projet de réponse Complétée :
Remarques du demandeur : Délai de rigueur : 22 septembre 2017
2017-10-11 : Relancé le bsm (cl)
2017-10-19 : pochette reçue au cabinet pour approbation - AB (cl)
Remarques du mandataire : 2017-09-15 : Changement de l'échéance le 2017-10-04 par VF(mbr)
2017-10-19 : Pochette transmise au cabinet pour approbation. VF(mbr)
Voir KP pour joindre lettre de courtoisie ne pas transmettre avant d'avoir la lettre (mbr)
2017-10-24: Après échange avec la SQ, nous appris que la lettre avait été envoyée avant l'approbation, par erreur. Discussion avec le cabinet pour transmettre traduction de courtoisie via le cabinet. Documents transmis à A. Boulé pour envoi. Dossier clos. Merci de fermer notre action. (kp)

1.1

Mandataire : Prud'homme, Martin - SQ Transmise : 2017-09-14
Demandeur : Larrivée, Liette - BSM Échéance : 2017-10-04
Action à prendre : Pour analyse, commentaires et projet de réponse Complétée : 2017-10-13
Remarques du demandeur : 2017-09-14 : Changement de l'échéance.
2017-10-13 : Rappel demandé par le cabinet (mbr)
2017-10-24: Après échange avec la SQ, nous appris que la lettre avait été envoyée avant l'approbation, par erreur. Discussion avec le cabinet pour transmettre traduction de courtoisie via le cabinet. Documents transmis à A. Boulé pour envoi. Copies transmise pour info à la DGAP et au BRA. Dossier clos. (kp)
Copie à : Morneau Louis - DGAP - (Pour information)
Petit Katia - DGAM - (Pour information)

Gestion documentaire :



ᐅᑎᐱᑦ ᓄᓇᓕᓕᓯᑦ ᐅᑲᓯᑦ
Administration régionale KATIVIK Regional Government
P.O. Box 9 KUUJJUAQ (QUÉBEC) CANADA J0M 1C0



OFFICE OF THE CHAIRPERSON

September 8, 2017

Martin Coiteux, Minister
Ministère de la Sécurité publique
Tour Des Laurentides, 5th Floor
2525 Laurier Blvd
Quebec City QC G1V 2L2

Subject: Major delays in the delivery of SQ services in Nunavik

Dear Sir:

As Chairperson of the Kativik Regional Government (KRG) and on behalf of all Nunavimmiut, I am addressing this letter to you concerning a very serious matter.

As you are already well aware, in Nunavik the Kativik Regional Police Force (KRPf) delivers regular policing services in the 14 northern villages, and the Sûreté du Québec (SQ) is responsible for dealing with major crimes such as homicides, as well as life-threatening incidents involving firearms and hostage situations. On several occasions these past few months, however, our communities have repeatedly experienced major delays regarding the delivery of services by the SQ. In this regard, five examples come immediately to mind:

- On August 28 in the morning, an attempt to commit murder occurred in Kangiqsualujuaq and a request for assistance was quickly directed by the KRPf to the SQ at approximately 10:30 a.m. On the afternoon of the following day (i.e. more than 24 hours after the incident and after the office of the KRG Director General had been in contact with a senior political advisor in your office about the situation), the KRPf was informed by the SQ that, due to a shortage of available charter aircraft, two investigators would be travelling by the next commercial flight from Montreal, scheduled to depart on the morning of August 30. On August 30 (i.e. more than 48 hours after the incident), the

KRPF was informed by the SQ that no investigators would travel from Montreal but that an SQ investigator based in Kuujjuaq and present in Kangiqsualujjuaq for another matter would be assigned to the file. This Kuujjuaq SQ investigator did not have on-hand all the proper equipment to investigate the crime scene.

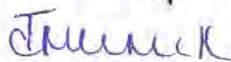
- On July 22, after a 14-year-old girl was murdered in Inukjuak, it took SQ investigators 24 hours to reach the community by aircraft. During this period before the investigation could be launched, the KRPF was obliged to maintain the victim's body undisturbed at the outdoor scene of the crime. The serious delay and this situation resulted in much greater suffering and pain in the community and among the members of the victim's family.
- On June 22, an adult male had barricaded himself in a home in Kuujjuaq and was threatening to kill himself. The incident was reported to the SQ by the KRPF at around 7:30 a.m. When the man gave himself up to the KRPF at 4:45 p.m., SQ officers had still not yet departed by aircraft from Montreal.
- On June 17, a 14-year-old girl in Salluit committed suicide after having been sexually assaulted. The incident was reported to the SQ by the KRPF around 11:30 p.m. SQ investigators arrived in the community on June 19 at around 3:30 a.m., i.e. more than 27 hours later. No arrest has yet been made concerning this file.
- On June 2, a hostage situation occurred in Inukjuak. The incident was reported to the SQ by the KRPF around 8 p.m. and SQ officers arrived in the community the following day around noon, i.e. 16. The suspect had just given himself up to the KRPF. After a quick refuelling of the SQ aircraft, it returned south. SQ officers did not even step out of the airport into the community.

There should be no doubt that the KRPF and the SQ face a number of logistical challenges delivering quality policing services in the remote communities of Nunavik. Distances and weather conditions are unavoidable factors that adversely affect response times. However, it must not be forgotten that, as Québec citizens, Nunavimmiut are entitled to the same level of services provided elsewhere in the province. This right should not be unduly affected by budget and human resource scheduling constraints. The ever-growing increases in SQ response times witnessed in recent years are no longer acceptable.

I would hereby like to urge you to propose as quickly as possible solutions to significantly reduce response times for the delivery of SQ services in Nunavik. Effective solutions are absolutely necessary to maintain the confidence of Nunavimmiut in the delivery of quality policing services in our region of Québec.

I remain available to work with you closely for this purpose.

Respectfully,



Jennifer Munick
Chairperson



ᐅᑎᐱᑦ ᓄᓇᓕᓕᓯᑦ ᐅᑲᓯᓴᓴᓴᓴ
Administration régionale KATIVIK Regional Government
P.O. Box 9 KUUJJUAQ (QUÉBEC) CANADA J0M 1C0

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

[Traduction de courtoisie]

Kuujjuaq, le 8 septembre 2017

Monsieur Martin Coiteux
Ministre
Ministère de la Sécurité publique
Tour des Laurentides, 5^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec QC G1V 2L2



Objet : Temps de réponse excessivement longs de la part de la SQ au Nunavik

Monsieur le Ministre,

En tant que présidente de l'Administration régionale Kativik (ARK) et au nom de tous les Nunavimmiuts, je m'adresse à vous concernant un problème très grave.

Comme vous le savez déjà très bien, le Corps de police régional Kativik (CPRK) offre au Nunavik des services policiers réguliers dans les 14 villages nordiques, et la Sûreté du Québec (SQ) est chargée des crimes graves tels que les homicides ainsi que les incidents qui mettent des vies en danger en raison de la présence d'armes à feu ou de la prise d'otages. À plusieurs reprises au cours des derniers mois toutefois, nos communautés ont dû faire face à des temps de réponse excessivement longs de la part de la SQ. À cet égard, cinq exemples viennent immédiatement à l'esprit :

- Le 28 août au matin, une tentative de meurtre a eu lieu à Kangiqsualujjuaq, et une demande d'assistance a été rapidement transmise par le CPRK à la SQ vers 10 h 30. Le lendemain après-midi, soit plus de 24 h après l'incident et après que le bureau de direction générale de l'ARK a communiqué avec un conseiller politique principal de votre bureau concernant la situation, la SQ a informé le CPRK que, puisqu'aucun avion nolisé n'était disponible, les deux enquêteurs prendraient le vol commercial partant de Montréal le 30 août au matin. Le 30 août, soit plus de 48 heures après l'incident, la SQ a avisé le CPRK qu'aucun enquêteur ne viendrait de Montréal, mais qu'un enquêteur de la SQ en poste à Kuujjuaq et se trouvant à Kangiqsualujjuaq pour une autre affaire prendrait en charge le dossier. L'enquêteur de la SQ provenant de Kuujjuaq ne disposait pas de tout le matériel requis pour examiner la scène de crime.

- Le 22 juillet, après qu'une jeune fille de 14 ans a été assassinée à Inukjuak, les enquêteurs de la SQ ont mis 24 heures pour se rendre dans la communauté par avion. Pendant ce temps, avant que l'enquête ne puisse être commencée, le CPRK a été obligé de maintenir le corps de la victime intact à la scène de crime qui se trouvait à l'extérieur. Ce temps de réponse excessivement long et une telle situation ont généré beaucoup plus de souffrance et de douleur dans la communauté et parmi les membres de la famille de la victime.
- Le 22 juin, un adulte de sexe masculin s'est barricadé dans une demeure à Kuujuaq et menaçait de se tuer. L'incident a été signalé à la SQ par le CPRK vers 7 h 30. Quand l'homme s'est rendu au CPRK à 16 h 45, les agents de la SQ n'avaient toujours pas quitté Montréal par avion.
- Le 17 juin, une jeune fille de 14 ans s'est suicidée à Salluit après avoir été agressée sexuellement. L'incident a été signalé à la SQ par le CPRK vers 23 h 30. Les enquêteurs de la SQ sont arrivés dans la communauté vers 3 h 30, le 19 juin, soit 27 heures plus tard. Aucune arrestation n'a encore été effectuée concernant cette affaire.
- Le 2 juin, une prise d'otage a eu lieu à Inukjuak. L'incident a été signalé à la SQ par le CPRK vers 20 h et les agents de la SQ sont arrivés dans la communauté le lendemain vers midi, soit environ 16 heures plus tard. Le suspect venait tout juste de se rendre au CPRK. Après un rapide ravitaillement en carburant, l'avion de la SQ est reparti vers le sud. Les agents de la SQ ne sont même pas sortis de l'aéroport.

Il ne fait aucun doute que le CPRK et la SQ font face à un certain nombre de difficultés logistiques lors de la prestation de services policiers de qualité dans les communautés éloignées du Nunavik. Les distances et les conditions météorologiques sont des facteurs inévitables qui peuvent allonger les temps de réponse. Cependant, il ne faut pas oublier que, en tant que citoyens du Québec, les Nunavimmiuts ont droit au même niveau de services que celui offert ailleurs dans la province. Ce droit ne devrait pas être indûment compromis par des contraintes budgétaires ou de planification des ressources humaines. Ces temps de réponse de plus en plus longs de la part de la SQ que l'on constate ces dernières années sont tout à fait inacceptables.

Par la présente lettre, je vous prie instamment de proposer le plus rapidement possible des solutions pour réduire significativement les temps de réponse de la part de la SQ au Nunavik. Des solutions efficaces sont absolument nécessaires pour conserver la confiance des Nunavimmiuts dans la prestation de services policiers de qualité dans notre région du Québec.

Je demeure à votre disposition pour collaborer étroitement avec vous à la résolution de ce problème.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

La présidente,

Jennifer Munick

126046 2018-06-18

Correspondance : 2018-03-14

Réception : 2018-03-15

Expéditeurs : Gordon, Michael - Administration régionale de Kativik (ARK)
 Destinataires : Larrivée, Liette - Bureau du sous-ministre
 Objet : **Postes de Police Nunavik - Planification des projets prioritaires 2018-2020 des postes de police que l'ARK compte réaliser dans le cadre de la modification proposée à l'entente**
 Détenteur principal :
 Notes supplémentaires : Aucun lettre ne sera transmise concernant le quartier cellulaire considérant qu'il y a des discussions en cours. VF(mbr)

Approbation finale : 2018-06-18

1
 Mandataire : Petit, Katia - DGAM Transmise : 2018-03-19
 Demandeur : Larrivée, Liette - BSM Échéance :
 Action à prendre : Pour action appropriée Complétée : 2018-03-19

1.1
 Mandataire : Coleman, Richard - BRA Transmise : 2018-03-21
 Demandeur : Petit, Katia - DGAM Échéance : 2018-04-13
 Action à prendre : Fournir la collaboration requise Complétée :

2
 Mandataire : Longtin, Jean-François - DGSC Transmise : 2018-03-19
 Demandeur : Larrivée, Liette - BSM Échéance :
 Action à prendre : Pour action appropriée Complétée : 2018-03-19

2.1
 Mandataire : Langlois, Marlène (par intérim) - DGSC-DGAPSA Transmise : 2018-03-19
 Demandeur : Longtin, Jean-François - DGSC Échéance :
 Action à prendre : Pour information Complétée : 2018-03-19
 Compléments : et action appropriée

2.1.1
 Mandataire : Robitaille, Louis - DGSC-DA Transmise : 2018-03-20
 Demandeur : Langlois, Marlène (par intérim) - DGSC-DGAPSA Échéance :
 Action à prendre : Pour information Complétée :
 Compléments : et action appropriée

2.2
 Mandataire : Fortin, Line - DGSC-RCOQ Transmise : 2018-03-19
 Demandeur : Longtin, Jean-François - DGSC Échéance :
 Action à prendre : Pour information Complétée : 2018-03-19

3

Mandataire : Morneau, Louis - DGAP **Transmise :** 2018-03-19
Demandeur : Larrivée, Liette - BSM **Échéance :** 2018-05-18
Action à prendre : Préparer projet de réponse **Complétée :** 2018-05-11
Compléments : en collaboration avec le MAMOT.
Remarques du demandeur : 2018-03-21 : Changement d'action.
 2018-04-16 : Report d'échéance reçu au 1 mai au lieu du 13 avril, transmise à VF(mbr)
 2018-05-03 : Une demande de report d'échéance est reçue pour le 18 mai au lieu du 1 mai, transmise à VF(mbr)
Remarques du mandataire : 2018-04-16 : Un report d'échéance au 1er mai est demandé puisque la direction est attente du MAMOT pour continuer le traitement de la demande. Merci.
 2018-05-03 : Report d'échéance demandé au 18 mai puisque la direction est en attente du MAMOT. (nr)
 2018-05-10 : Le MAMOT répondra directement à l'ARK concernant la question du financement des postes de police. La lettre à la DGSG prévaudra. (nr)
Copie à : Ayotte Sylvain - DGSG - (Pour information)
 Longtin Jean-François - DGSC - (Pour information)
 Petit Katia - DGAM - (En collaboration)

3.1

Mandataire : Dion, Jean-Sébastien - DGAP-DOP **Transmise :** 2018-03-22
Demandeur : Morneau, Louis - DGAP **Échéance :** 2018-04-30
Action à prendre : Préparer projet de réponse **Complétée :** 2018-05-10
Compléments : en collaboration avec le MAMOT.
Remarques du demandeur : 2018-04-11 : Information transmise par courriel à la DGSG par le SMA. (nr)
 2018-04-13 : Rappel fait à la direction. (nr)
 2018-04-17 : Report d'échéance au 30 avril accepté par le BSM. L'échéance du 11 avril est modifiée pour le 30 avril. (nr)
 2018-05-10 : Le MAMOT répondra directement à l'ARK concernant la question du financement des postes de police. (nr)
Remarques du mandataire : 2018-05-10 : Merci de fermer cette requête à notre niveau. Tel que mentionné dans le courriel transmis à Nancy Rousseau et François Gilbert le MAMOT répondra directement à l'ARK concernant la question du financement des postes de police. (KGT)

3.1.1

Mandataire : Tremblay, Hugues (DAA) - DGAP-DOP **Transmise :** 2018-03-26
Demandeur : Dion, Jean-Sébastien - DGAP-DOP **Échéance :** 2018-04-09
Action à prendre : Préparer projet de réponse **Complétée :** 2018-05-10
Compléments : en collaboration avec le MAMOT

3.1.1.1

Mandataire : Dion, Nathalie - DGAP-DSPJ **Transmise :** 2018-03-26
Demandeur : Tremblay, Hugues (DAA) - DGAP-DOP **Échéance :** 2018-04-06
Action à prendre : Préparer projet de réponse **Complétée :** 2018-05-10
Compléments : en collaboration avec le MAMOT
Remarques du demandeur : 2018-03-26 : Requête aussi en collaboration avec Danny Renaud. (KGT)

- 3.1.1.2**
- | | | | |
|---------------------------------|---|--------------------|-------------------|
| Mandataire : | Renaud, Danny - DPSPJAAN | Transmise : | 2018-03-26 |
| Demandeur : | Tremblay, Hugues (DAA) - DGAP-DOP | Échéance : | 2018-04-06 |
| Action à prendre : | Préparer projet de réponse | Complétée : | 2018-05-10 |
| Compléments : | en collaboration avec le MAMOT | | |
| Remarques du demandeur : | 2018-03-26 : Requête aussi en collaboration avec Nathalie Dion. (KGT) | | |
-
- 4**
- | | | | |
|----------------------------------|---|--------------------|------------|
| Mandataire : | Paquet, Maude - DGSG | Transmise : | 2018-03-19 |
| Demandeur : | Larrivée, Liette - BSM | Échéance : | |
| Action à prendre : | Pour information | Complétée : | 2018-03-19 |
| Remarques du mandataire : | 2018-03-19 : Requête reçue et remise à MP (cp). | | |
-
- 4.1**
- | | | | |
|---------------------------------|--|--------------------|------------|
| Mandataire : | Otis, Caroline - DGSG-DGI | Transmise : | 2018-03-19 |
| Demandeur : | Ayotte, Sylvain - DGSG | Échéance : | |
| Action à prendre : | Pour information | Complétée : | 2018-03-19 |
| Remarques du demandeur : | 2018-03-19 : Requête transmise par courriel à CO (cp). | | |
-
- 5**
- | | | | |
|----------------------------------|---|--------------------|------------|
| Mandataire : | Hébert, Olivier - CAB | Transmise : | 2018-04-17 |
| Demandeur : | Larrivée, Liette - BSM | Échéance : | |
| Action à prendre : | Pour approbation | Complétée : | 2018-06-18 |
| Remarques du demandeur : | 2018-05-04 : Nouvelle demande de report au 18 mai transmise au cabinet VF(mbr)
2018-06-18 : Aucun lettre ne sera transmise concernant le quartier cellulaire considérant qu'il y a des discussions en cours. VF(mbr) | | |
| Remarques du mandataire : | 2018-04-17 : le cabinet approuve le report d'échéance au 1er mai 2018 au lieu du 13 avril (cl) | | |

Gestion documentaire :

NATHALIE DION - RE: Poste de police Nunavik

De : <catherine.verge-ostiguy@mamot.gouv.qc.ca>
À : <nathalie.dion1@msp.gouv.qc.ca>
Date : 2018-05-10 13:55
Objet : RE: Poste de police Nunavik
CC : <DANNY.RENAUD@msp.gouv.qc.ca>, <HUGUES.TREMBLAY@msp.gouv.qc.ca>, <jean-s...>



Bonjour Nathalie,

Tel que discuté plus tôt aujourd'hui, je te confirme que le MAMOT répondra directement à l'ARK concernant la question du financement des postes de police par l'entremise du PQI. Vous pouvez donc aller de l'avant avec votre réponse. Le MAMOT n'interviendra pas dans celle-ci.

Cordialement.

Catherine Verge-Ostiguy, M. ATDR
Directrice des infrastructures collectives

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Aile Chauveau, 2e étage
10, Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Tél : 418-691-2015 poste 3728
catherine.verge-ostiguy@mamot.gouv.qc.ca



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ
Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

De : NATHALIE DION [nathalie.dion1@msp.gouv.qc.ca]

Envoyé : 27 avril 2018 11:05

À : Verge-Ostiguy, Catherine <catherine.verge-ostiguy@mamot.gouv.qc.ca>

Cc : DANNY RENAUD <DANNY.RENAUD@msp.gouv.qc.ca>; HUGUES TREMBLAY <HUGUES.TREMBLAY@msp.gouv.qc.ca>; JEAN-SEBASTIEN DION <jean-sebastien.dion@msp.gouv.qc.ca>

Objet : Poste de police Nunavik

Bonjour,

Suite à notre conversation d'hier, je vous transmets, tel que demandé, le projet de lettre élaboré en réponse à la correspondance de Michael Gordon qui concerne notamment le financement du poste de police du Nunavik. De notre côté, bien que la réponse finale devrait demeurer sensiblement la même, tout n'est pas encore entériné. Dans ce contexte, suite à l'ajout de vos éléments, nous souhaitons revoir la lettre afin de s'assurer que tout est attaché.

Merci!

Nathalie Dion
Conseillère aux négociations
Direction de l'organisation policière
Direction générale des affaires policières
Ministère de la Sécurité publique
2525 boul. Laurier, 9^{ième} étage
Québec, Qc G1V 2L2
(418) 646-6777 poste 60088



[Traduction de courtoisie]
Par courriel seulement

Kuujuuaq, le 14 mars 2018

Liette Larrivée, Sous-ministre
Ministère de la Sécurité publique
Tour Des Laurentides, 5^e Floor
2525 Boulevard Laurier
Québec QC G1V 2L2

Marc Croteau, Sous-ministre
Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Édifice Jean-Baptiste-De La Salle
Allée Chauveau, 4^e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec QC G1R 4J3

Objet: Postes de Police Nunavik
Planification des projets prioritaire 2018-2020

Madame,
Monsieur,

La présente fait suite à la correspondance que le Ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) et de la Sécurité publique (MSP), Monsieur Martin Coiteux adressait à la présente de l'Administration régionale Kativik (ARK), Mme Jennifer Munick le 23 octobre dernier au sujet du plan d'action de l'ARK pour l'amélioration des infrastructures de détention et de poste de police au Nunavik.

Malgré un effort de la part de l'ARK et du MSP pour loger le poste de police et le bloc cellulaire des services correctionnels dans un même bâtiment, il a été conclu que chacun des partis devrait plutôt avoir son propre bâtiment. Ainsi donc, je vous fais parvenir, tel que demandé, la planification des projets prioritaires de postes de police que l'ARK compte réaliser dans le cadre de la modification proposée à l'entente Isumuutit-4.

Projets	2018	2019	2020	Total
1. Puvimtuq Nouveau poste	500 000 \$ Réalisation des plans et devis	10 000 000 \$ Construction		10 500 000 \$
2. Inukjuak Nouveau poste		250 000 \$ Réalisation des plans et devis	9 250 000 \$ Construction	9 500 000 \$
Total	500 000 \$	10 250 000 \$	9 250 000 \$	20 000 000 \$

Il est maintenant trop tard pour prévoir les travaux de construction à l'été 2018, mais il est primordial de pouvoir entreprendre la production des plans et devis avant la fin de l'été pour une



By email only

Kuuujuaq, March 14, 2018

Liette Larrivée, Deputy Minister
Public Security
Tour Des Laurentides, 5th Floor
2525 Laurier Blvd.
Quebec City QC G1V 2L2

Marc Croteau, Deputy Minister
Municipal Affaires and Land Occupancy
Édifice Jean-Baptiste-De La Salle
Allé Chauveau, 4th Floor
10 Pierre-Olivier-Chauveau St.
Quebec City QC G1R 4J3

Subject: Nunavik police stations
Priority projects 2018-2020

Madam,
Sir,

This letter is further to the correspondence addressed to Jennifer Munick, Chairperson of the Kativik Regional Government (KRG), on October 23, 2017, by the Minister of Municipal Affaires and Land Occupancy (MAMOT) and Minister of Public Security (MSP), Martin Coiteux, regarding the KRG action plan for improving detention and police infrastructure in Nunavik.

Despite an effort by the KRG and the MSP to house the police station and the cell block of the correctional services in one building, it has been concluded that both parties should have separate buildings. Therefore, I am sending you, as requested, the list of priority projects of police stations that the KRG expects to carry out in the context of the proposed amendment to the Isumruutit-4 agreement.

Projects	2018	2019	2020	Total
1. Puvirnituk New Station	\$500,000 Plans and specifications	\$10,000,000 Construction		\$10,500,000
2. Inukjuak New Station		\$250,000 Plans and specifications	\$9,250,000 Construction	\$9,500,000
Total	\$500,000	\$10,250,000	\$9,250,000	\$20,000,000

...2

Although it is no longer possible to plan for construction in the summer of 2018, it is imperative to initiate the preparation of plans and specifications before the end of this summer so construction of the first building can begin in 2019. We remain available to assist with the finalization of an amendment to the Isurruutit-4 agreement to add these projects and budgets, which will lead to the decree to be passed by the government.

Respectfully,



Michael Gordon
ᐅᐱᓴᐱᓴᐅ/Director General/Directeur général
ᐅᐱᓴᐅ ᐅᐱᓴᐱᓴᐅ ᐅᐱᓴᐱᓴᐅ /Kativik Regional Government